DECLARATION ENVIRONNEMENTALE
COMPLETE

2023

Résultats 2022

EMAS
Management environnemental vérifié
REG.NO. BE-RW-000006

Cycle 2023-2025

I. INTRODUCTION

Le système de management environnemental a été mis en place en 2001, certifié ISO 14001 et enregistré EMAS en 2002.

L'objectif final de la gestion environnementale est l'amélioration continue de l'environnement. Cette amélioration passe par l'identification des impacts significatifs générés par l'activité de l'intercommunale (ainsi que ses produits et services), suivie d'un plan d'actions et de la vérification de l'efficacité des mesures prises. Des engagements de protection de l'environnement sont définis afin de répondre aux attentes de la population du Brabant wallon pour la prévention des pollutions, des inondations, de protection de la biodiversité, etc.

La déclaration environnementale est un document de communication exigé par le Règlement EMAS, qui s'adresse au public, aux riverains, aux autorités et à toute personne intéressée.

La déclaration fournit des informations relatives aux impacts dus à l'activité d'in BW, aux programmes d'amélioration et aux performances environnementales obtenues.

CYCLE DE DECLARATION

La déclaration environnementale est rédigée en version complète au début d'un cycle de trois ans, coïncidant avec l'année du renouvellement de la certification ISO 14001 mais également avec la 1e année d'un plan stratégique triennal de l'intercommunale. Une mise à jour des données est réalisée les 2 années suivantes au travers d'une déclaration environnementale au format simplifié, qui s'articule autour des changements qui se sont produits, ainsi que les enregistrements collectés durant l'année de l'évaluation.

- Le présent document est la première déclaration émise durant le cycle 2023-2025 et fait le lien avec le Plan Stratégique (PS) 2023-2025.
- La prochaine déclaration sera mise à la disposition du public en juin 2024 (résultats 2023).
- La prochaine déclaration complète sera rédigée en 2026 dans la perspective du prochain cycle de certification (2026-2029)

RESULTATS EN LIEN AVEC LE RAPPORT ANNUEL & PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL EN LIEN AVEC LE PLAN STRATEGIQUE

Le rapport annuel et le plan stratégique sont également 2 documents à l'attention des parties prenantes d'in BW : un travail de mutualisation des informations a été réalisé afin de rendre les informations contenues dans ces 2 documents complémentaires à la déclaration EMAS. En effet, les spécificités des départements d'in BW sont pour la plupart en lien direct avec des domaines environnementaux (cycle de l'eau, cycle des déchets, développement économique et territorial).

Le rapport annuel reprend dès lors un ensemble de données environnementales par département (chiffres clés). Il fait en outre le lien vers les 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) auxquels in BW contribue par ses activités et projets.

Le plan stratégique reprend, sans s'y limiter, et de manière intégrée, le programme environnemental EMAS des différents services et départements d'in BW, avec leurs différents objectifs et actions ainsi que les indicateurs de suivi associés.

Le rapport annuel 2022 et l'évaluation 2022 du Plan stratégique 2020-2022 font donc partie intégrante de cette déclaration. La signalétique suivante reprendra le lien vers les données de ces rapports :

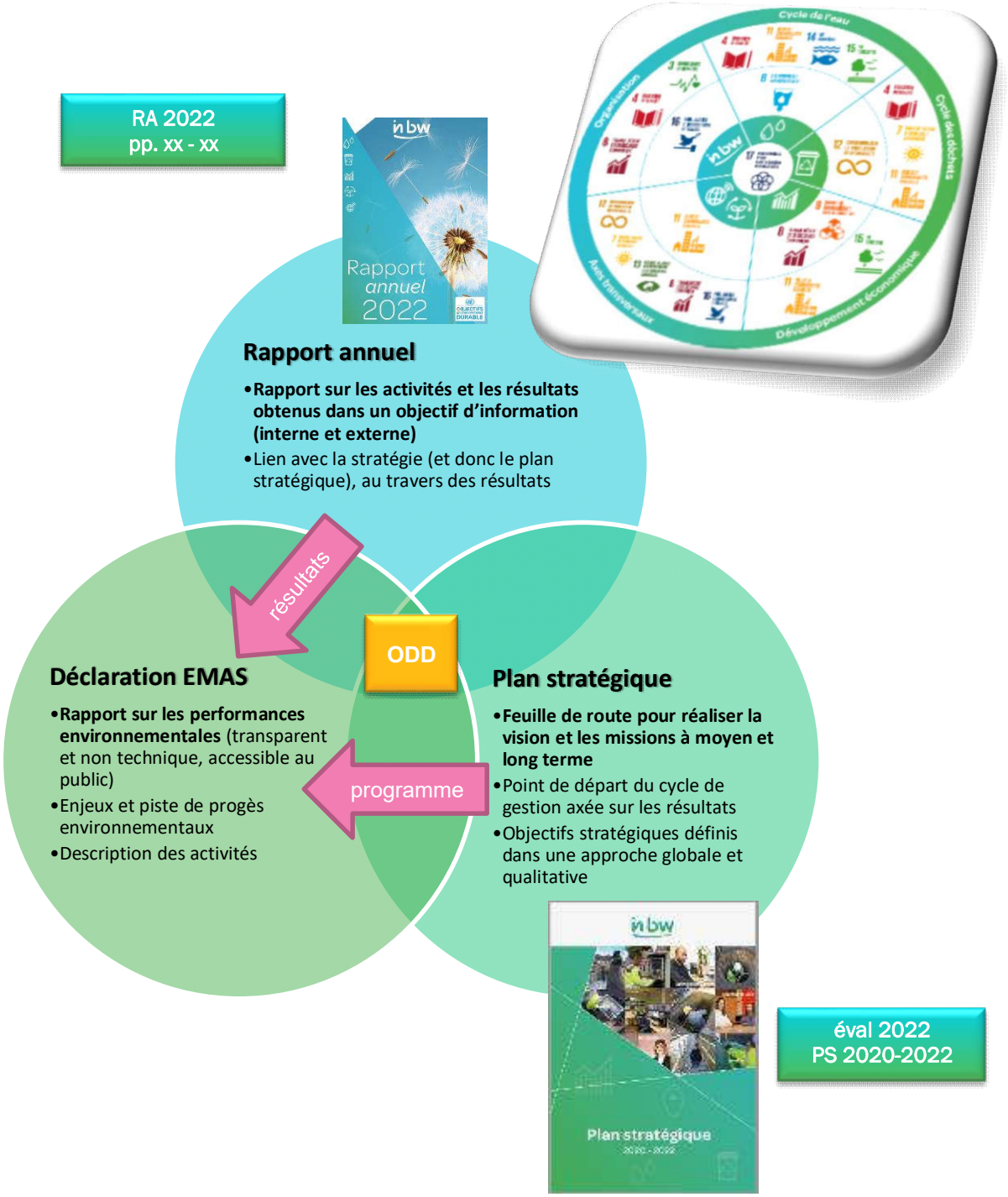

SOMMAIRE PAR CYCLE

Présent document

Chapitres	Déclaration complète 2023		Déclaration simplifiée 2024	Déclaration simplifiée 2025
	Résultats 2022	page	Résultats 2023	Résultats 2024
I. INTRODUCTION	x	2	x	x
II. DECLARATION DE VALIDATION	x	6	x	x
III. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	x	7		
IV. LE CONTEXTE DE L'INTERCOMMUNALE	x	8		
V. LES ENJEUX	x	9	Màj	Màj
Les parties intéressées	x	15	Màj	Màj
Les objectifs généraux	x	16		
Leadership	x	17	Màj	Màj
VI. LE SME	x	18	Màj	Màj
Domaine d'application du SME	x	18		
Mise en œuvre du SME	x	20	Màj	Màj
La conformité réglementaire	x	20	Màj	Màj
Les contrôles	x	26	x	x
Les objectifs d'amélioration	x	Repris dans le point VII	Repris dans le point VII	Repris dans le point VII
VII. LES ACTIVITES – EVALUATION DES OBJECTIFS ET RESULTATS 2022	x	29	Màj résultats	Màj résultats
1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES ET CRÉMATORIUM	x	29	x	x
2. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	x	40	x	x
3. LA GESTION DES DECHETS	x	61	x	x
3.1 Collecte et recyclage	x	61	x	x
3.2 Valorisation	x	71	x	x
4. LE SIEGE SOCIAL	x	83	x	x
VIII. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL ET OBJECTIFS 2023-2025	x	92		
IX. ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES	x	94	x	x
Liste des permis et leur validité	x	96	x	x

Abréviations

ASS	- Assainissement
Ce	- Coordinateur environnement
Ces	- Coordinateur environnement de secteur
CSCh	- Cahier spécial des charges
C_{tot}	- Carbone total
CDT	- Centre de Transfert et broyage
DBO_5	- Demande biologique en oxygène mesurée au bout de 5 jours
DCO	- Demande chimique en oxygène
DeNOx	- Technologie qui permet de réduire l'émission d'oxydes d'azote
DNF	- Département Nature et Forêt
DPC	- Département de la Police et des Contrôles
EH	- Equivalent habitants
ETS	- Emissions Trading Schemes : systèmes d'échange de quotas d'émissions
FFOM	- Fraction fermentescible des ordures ménagères
ISSEP	- Institut Scientifique de Service Public
MES	- Matières en suspension
MSG	- Mont-Saint-Guibert
MTD	- Meilleures Technologies Disponibles
MS	- Matière sèche
NC	- Non-conformité
NOx	- Oxydes d'azote
NPOW	- New place of work
NWOW	- New way of work
N_{total}	- Azote total
OAA	- Organismes d'assainissement agréés
OM	- Ordures ménagères
PAC	- Parc à conteneurs - recyparc
PAE	- Parc d'activités économiques
PASH	- Plan d'assainissement par sous-bassin hydrologique
P/C	- Papier/carton
PCAD	- Plan communal d'aménagement différé
PCI	- Pouvoir calorifique inférieur
PMC	- Plastiques / métaux / cartons à boisson
P_{total}	- Phosphore total
REU	- Rejet eaux usées
SME	- Système de management environnemental
STEP	- Station d'épuration des eaux usées
StPo	- Station de pompage
SPGE	- Société Publique de Gestion de l'Eau
SPW	- Service Public de Wallonie
TQE	- Toxic Equivalent Quantity - unité utilisée pour quantifier les émissions de dioxines / furannes à l'émission (ngTEQ/m3)
Step	- Station d'épuration
Traitement tertiaire	- Traitement de l'azote et du phosphore
UVE	- Usine de Valorisation Energétique
WAC	- Produit chimique qui favorise la floculation

II. DECLARATION DE VALIDATION 2023

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61165278**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale complète 2023, résultats 2022 de l'organisation

in BW portant le numéro d'agrément ***BE-RW-000006***

sis à ***Rue de la Religion 10***
1400 Nivelles, Belgique

et utilisé pour:
Activités de la Cellule Développement Economique et Aménagement du territoire Gestion administrative de toutes ces activités au siège social de Nivelles Assainissement de l'eau Étude de projets, suivi de la construction des ouvrages d'assainissement des eaux usées (collecteurs, stations d'épuration, stations de pompage et bassins d'orage); Exploitation des stations d'épuration de : Bierghes à Rebecq, Bomal, Bousval, Bois-des-Nonnes à Ittre, Céroux à Ottignies, Chastre, Genappe, Grez-Doiceau, Hamme-Mille, Hélécine, Houtain-le-Val, Ittre, Jodoigne, La Bruyère à Beauvechain,, Longueville, Lotissement 1815 à Villers-la-Ville, Louvain-la-Neuve, Nivelles, Oisquercq, Orp-le-Grand, Perwez, Petite Bilande à Wavre, Pinchard, Plancenoit à Lasne, Quenast à Rebecq, Rebecq, Saintes à Tubize, Sainte-Wivinne à Incourt, SartDames-Avelines, Sart-Messire-Guillaume, Tubize, Vallée de la Dyle à Basse-Wavre, Vallée de la Lasne à Rosières, Villeroux, Villers-la-Ville, Vallée du Hain à Braine-le-Château, Waterloo, Gestion des déchets Valorisation Énergétique des déchets, dans l'Incinérateur à Ordures Ménagères de Virginal. Valorisation des Matières collectées dans les parcs à conteneurs de : Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chaumont-Gistoux, Court-St-Etienne, Genappe, Incourt, Ittre, Jodoigne, Nivelles, Orp-Jauche, Perwez, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Walhain-Chastre, Wavre Collecte sélective des emballages ménagers (PMC, papiers/cartons et verre) et collecte des ordures ménagères. Centre de tri, broyage et transfert de Mont-Saint-Guibert Compostage des déchets verts sur les plates-formes de Basse-Wavre et de Virginal

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :
- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en manière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale complète 2023, résultats 2022 des sites donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **02 EA 008i**
Date de délivrance: **5 octobre 2023**

VINÇOTTE

Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification

BELAC
EMAS
BE-V-0016

III. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE in BW

Département Economique
Département Assainissement des Eaux usées
Département Déchets
Crématorium de Champ de Court

La politique environnementale traduit notre engagement à mettre en pratique les principes du développement durable au travers de nos trois axes d'action : le développement économique, le traitement de l'eau et la gestion des déchets.

Dans le cadre de ces activités, nous menons une politique réfléchie et responsable visant l'amélioration à long terme de la qualité de vie de la population de la Province.

Les grandes lignes de notre politique environnementale se concrétisent dans les engagements suivants :

- ***Souci permanent de se mettre au service de la population ;***
- ***Dialogue avec la population, le personnel de l'intercommunale, les actionnaires publics et les partenaires afin de les informer, de les sensibiliser et de les encourager à respecter les valeurs liées au développement durable. Nous préparons les jeunes générations à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement ;***
- ***Aide à la prise de décision des autorités compétentes en leur indiquant les solutions et outils les plus appropriés sur les plans économique, social et environnemental. Ces conseils sont prodigués en toute objectivité, en toute indépendance et sur la base de l'expertise en la matière ;***
- ***Respect des exigences légales applicables, en rapport avec les aspects environnementaux ;***
- ***Amélioration continue du SME et des performances environnementales ;***
- ***Prévention des pollutions ;***
- ***Mise en place des ressources humaines et matérielles nécessaires afin d'atteindre les objectifs établis***
- ***Souci de l'usage efficace du sol, de l'eau et de l'énergie et protection de la biodiversité ;***
- ***Réduction du déchet ultime en favorisant toutes les formes de réutilisation, de recyclage et de valorisation des produits et des matières en fin de vie.***

Directeur général
Laurent Dauge

Président
Christophe Dister

IV. LE CONTEXTE DE L'INTERCOMMUNALE

ORGANISATION

in BW est constituée sous forme de société coopérative, ses actionnaires étant la Province du Brabant wallon, les 27 communes du Brabant wallon, ainsi que les communes de Braine-le-Comte, les Bons Villers et l'intercommunale Vivaqua.

Pour de plus amples informations, la structure, le fonctionnement et les rapports de gestion d'in BW sont librement consultables sur notre site web www.inbw.be.

Le siège social d'in BW est établi à Nivelles et les principaux autres sites d'exploitation sont situés à Virginal (usine de valorisation énergétique), à Mont-Saint-Guibert (le Centre de transfert), à Rosières (station d'épuration de la vallée de la Lasne), à Basse-Wavre (station d'épuration de la vallée de la Dyle), à Waterloo (station d'épuration de l'entité de Waterloo), à Nivelles (station d'épuration de la vallée de la Thines) et Jodoigne (station de la vallée de la Gette), sans compter les 17 recyparcs et les multiples petites stations d'épuration décentralisées.

Le Crématorium de Court-Saint-Etienne et le Département Eau Potable situé à Genappe (et composé d'une quarantaine de stations situées principalement dans le centre du Brabant wallon) sont certifiées selon l'ISO14001 : 2015 mais ne sont pas concernées par l'enregistrement Emas.

LE ROLE ET LA MISSION ACTUELLE D'IN BW

in BW met son savoir-faire au service de ses associés, de ses "clients-citoyens" et des entreprises de son territoire dans plusieurs secteurs d'activité d'intérêt général :

- la gestion du cycle de l'eau ;
- la gestion du cycle des déchets ;
- le développement économique et territorial (intégrant notamment le crématorium du Champ de Court)

Dès lors, in BW s'engage à offrir, dans le cadre de ses métiers, un service de grande qualité aux actionnaires, aux "clients-citoyens" et aux entreprises qu'elle dessert.

in BW veut être un partenaire économique et environnemental efficient et innovant sur son territoire, dans un contexte en évolution constante et au travers des 2 axes principaux que sont la digitalisation et la décarbonation.

in BW entend apporter une attention particulière sur les aspects suivants :

- Répondre le mieux possible aux préoccupations locales des associés et des "clients-citoyens" ;
- Une image positive (gouvernance, services efficaces) ;
- Le changement climatique et la performance énergétique ;
- La promotion d'un environnement de travail épanouissant ;
- La communication

V. LES ENJEUX

Les enjeux internes et externes ont une influence majeure dans la réalisation des objectifs d'in BW.

Parmi les enjeux internes, la compétence des collaborateurs constitue un des points forts de l'intercommunale. Les formations ainsi que l'évaluation périodique des compétences assurent que le personnel a les aptitudes nécessaires pour réagir dans les situations d'urgence et obtenir les résultats escomptés.

Les preuves des aptitudes et des compétences des personnes travaillant pour l'intercommunale sont exigées par le biais des Cahiers des charges.

Les enjeux externes sont de nature :

- **Politiques** : in BW est soumise à un pouvoir de tutelle qui est la Région wallonne. Elle est le relais des politiques décidées par la Région wallonne pour la mise en place du Plan wallon des Déchets, l'exécution du Programme d'Assainissement établi par le Gouvernement wallon, l'application des directives, décisions, réalisations, promotions du développement économique de la Région wallonne.

- **Sociales** : évolution d'une part des exigences de la population, de plus en plus sensible aux aspects liés au développement durable et d'autre part la réticence de la même population au voisinage des installations à caractère environnemental (stations d'épuration, recyparcs et autres) – phénomène NIMBY – ce qui retarde, voire annule certains projets d'intérêt collectif.

  Les pollutions dues à certains comportements inciviques peuvent invalider la réalisation des objectifs de performance, telle que la pollution des stations d'épuration suivie de l'arrêt des installations et du rejet d'eaux non-traitées (non-conformité aux normes de rejet).

- **Economique :**la réalisation des objectifs dépend pour partie de l'obtention des subsides de la Région wallonne.
  Plus sporadiquement, la fluctuation importante du prix des matières premières (énergie, carburant, matériaux, …) et l'allongement des délais de livraison impactent sensiblement in BW.

- **Climatiques :** les inondations et les sécheresses.

En ce qui concerne les enjeux externes, les risques et incertitudes suivants ont retenu notre attention en 2022 dans le rapport de gestion :

- Après la crise sanitaire, deux nouvelles crises ont fait leur apparition : celles de l'énergie ainsi que la guerre en Ukraine, nous mettant face à des difficultés d'approvisionnement, des retards dans les délais de livraison et/ou d'exécution, un manque de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée chez certains sous-traitants, une hausse drastique des prix de l'énergie et des coûts des matières premières, réactifs (chaux, polymères), matériaux (bois, acier inoxydable). Ceci modifie considérablement nos prévisions budgétaires mais également les chantiers en cours (demandes d'avenants) et accroît les coûts de production de nos différents ouvrages, sans compter le léger ralentissement de vente de terrains en 2022 à la suite de l'augmentation des taux bancaires et des augmentations des coûts des matériaux pour les acquéreurs.

- L'impact se répercute également sur l'ensemble de nos achats (coût des pièces) ainsi que sur la main-d'œuvre (indexation automatique des salaires). A titre d'exemple, le ralentissement de certaines productions de produits chimiques (comme le chlorure ferrique 30% dans nos STEP) à l'échelle européenne pourrait provoquer la rupture de l'approvisionnement jusqu'à un seuil critique, pouvant mener jusqu'à ce que les normes de rejets en phosphore ne soient plus garanties.

- Pour rappel, la crise énergétique mondiale de 2021-2023 a été causée en 2021 par la forte reprise économique mondiale après la récession liée à la pandémie de Covid-19 à partir de 2020, puis amplifiée, à partir de mars 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

- La complexification des démarches administratives, cumulée à l'évolution réglementaire se traduisant par un alourdissement de ces démarches, ont pour conséquence, de grandes pertes de temps et parfois d'argent dans de nombreux dossiers. L'évolution de cette complexification, majorée à des exigences des citoyens et des partenaires de plus en plus pointilleuses, constitue une inquiétude d'in BW.

  - Citons encore les difficultés de recrutement auxquelles tous les employeurs sont confrontés, et particulièrement pour la main-d'œuvre technique en pénurie qui s'est amplifiée ces dernières années.

Plus spécifiquement pour le secteur de l'assainissement, les objectifs fixés par in BW doivent toujours être en concordance avec les objectifs de la SPGE. Le rôle de la SPGE évolue fortement sur le plan économique (mise en place de KPI financier, objectif de maîtrise des dépenses, définition d'une ligne budgétaire), technologique (évolution vers les meilleures technologies disponibles), politique (mise en commun de centrales des marchés propre au OAA, mise en commun de compétence et de ressource…).

La spécificité de l'activité de chaque département fait que le contexte auquel ils se confrontent est très différent, tout comme l'impact exercé sur le SME. Pour les départements dans le scope EMAS, on notera :

Département	Opportunités / Menaces
Economique	Menaces éléments récents : - Nouvelles réglementations dont une révision du Schéma de Développement Territorial du SDT en cours pour traduire les nouvelles trajectoires et orientations du Gouvernement wallon, amenant des incertitudes sur tous nos dossiers en cours de révision du plan de secteur. - Manque de cohérence de traitement des demandes de permis d'urbanisme à l'échelle régionale (incertitude quant à l'évolution des traitements des demandes de permis d'urbanisme) +- Site de grand intérêt biologique (SGIB) à Nivelles Nord – PAE « Les Portes de L'Europe » et impact potentiel pour les futurs acquéreurs Le parc comprend une zone de grand intérêt biologique. (4,2 ha de terrains, but de conservation du biotope naturel - orchidées protégées) En plus des législations urbanistiques classiques, la Loi de Conservation de la Nature s'impose et le demandeur doit veiller à la respecter ou demander des dérogations en présentant des mesures de compensations adéquates. Le

Département	Opportunités / Menaces
	manque d'information et la multitude des législations à respecter constituent un risque pour les acquéreurs des parcelles de ne pas pouvoir développer leur projet. -litige avec certains sous-traitants (mauvaise exécution, non-respect du cahier des charges, délais …). En 2022, report des travaux sur le projet d'infrastructure et d'équipement de la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté) de l'« Espérance » à Braine-le Château suite à un litige avec l'entrepreneur. De plus le permis d'urbanisme est échu sans possibilité de proroger. Conséquence : abandon de certains candidats acquéreurs Menaces : - Création des « éco-zonings » aux principes de l'écologie industrielle : difficulté de trouver des terrains disponibles en Brabant Wallon diminuant l'attractivité (de moins en moins de terrains destinés à l'activité économique à construire/aménager, dégradation de l'environnement, …). - Achat des bâtiments – la rénovation et la mise en conformité s'avère lourde et l'investissement important. - Vieillissement des parcs d'activités dans le BW : nécessité de rénovation, mais la décision est politique et les subsides se font rares - Augmentation des coûts (taxes, matériaux, énergie, …). - Difficulté des locataires à la suite des différentes crises. - Impact des crises sur les chantiers (délai/indemnité/santé du secteur de la construction). - Augmentation des délais de livraison pour certains équipements techniques. Opportunités : + Acquisition du site de la Sablière de MSG, en vue de sa reconversion en Zone d'activités économiques industrielles à caractère autonome en énergie et dédicacée au recyclage et à l'économie circulaire. + Acquisition de la Ferme de la Grange à la Dîme en vue d'y développer la promotion de l'entrepreneuriat agricole et alimentaire durable. + Attractivité des business center (répondant à la demande de flexibilité des entreprises). + Etude de nouveaux modes d'hébergement des entreprises NPoW (new places of work) avec la Province et l'APIBW – projet Croix de Hesbaye. + Désignation par le Gouvernement wallon pour cartographier de façon indicative des points de recharge électrique pour véhicule et vélo pour le territoire provincial, en vue de dresser une concession permettant le déploiement d'un réseau de bornes sur le territoire wallon. + Alliance des 4 acteurs majeurs du BW (Province, in BW, invest BW, UCLouvain) dans BW 2030.
Assainissement (investissements et exploitation des ouvrages)	- Ouverture des STEP au rejet des industries - Risque de pollution, non-conformité à l'entrée par certaines entreprises, manque de données sur les rejets de l'industriel et risque de rejets non-conformes. - Eaux entrantes non maîtrisées (méconnaissance des raccordements d'eaux usées industrielles sur les réseaux amont, gestion inadéquate du réseau communal par la commune, pollutions diverses, …) et eaux peu ou trop chargées entrainant une perturbation du processus d'épuration. ➔ Remises d'avis quant aux déversements dans le cadre des nouveaux contrats d'assainissement industriels (CAI) avec les principaux exploitants déversant des eaux usées industrielles. - Fin de l'exonération du CVA pour les propriétaires de SEI planifié au 1e janvier 2022 CVA = Coût-Vérité à l'Assainissement. Il comprend l'ensemble des coûts liés à la collecte et à l'épuration des eaux usées - Mise en place du suivi des SEI (Système d'Epuration Individuelle) :

Département	Opportunités / Menaces
	contrôle sur les stations d'épuration installées qui vont s'orienter vers le contrôle au fonctionnement et missions d'information et de conseil. - Rénovation des stations d'épuration existantes : Certaines infrastructures de traitement des eaux usées sont vieillissantes et nécessitent une modernisation. La mise à niveau des installations existantes représente un défi financier en période de crise et de maîtrise des coûts. -Gestion énergétique à l'échelle régionale, au niveau de la SPGE/OAA (GT Énergie) et de l'in BW : partage des démarches d'économie d'énergie au sein de nos différents départements aves les autres entités régionales - Révision du Contrat de Service avec la SPGE, non seulement au niveau des principes généraux de rémunération, mais également au niveau de la maîtrise des coûts, de la performance et de l'efficience (nouveaux indicateurs de suivi), de l'autonomie de l'in BW et du partage des informations et des compétences (GEAO). - Risque sanitaire : secteur prioritaire. - La directive « Inondation » impose des mesures à prendre afin d'aider les communes sinistrées. Cela suppose une réorganisation et un renforcement du département. - Décret « CertIBeau » (contrôle des raccordements) : formation d'un technicien en interne. ~~Les missions de l'OAA n'ont pas encore été établies par la SPGE~~. - Augmentation des délais et des contraintes pour l'obtention des permis, démarches administratives davantage contraignantes (autorisations, permis, etc.). - Modification du PGDA (Plan Gestion Durable de l'Azote) et risque sur le stockage des boues sur les champs à certains moments. - Crise énergétique : surcoût, risques d'approvisionnement au niveau des réactifs. - La crise énergétique et le peu de possibilités de faire évoluer le sécheur ont conduit la SPGE et l'inBW à la décision d'arrêt de l'outil. L'arrêt effectif de l'outil après installation d'une unité mobile de déshydratation est programmé pour fin juillet 2023. - Optimisation énergétique - Normes de rejets incompatibles avec les technologies installées. - Étude de projet REUSE : réutilisation d'eaux usées. - Step de Pinchart avec technologie filtre planté de roseaux (nouveau à l'in BW). - Pénurie de main d'œuvre technique et manque de possibilités de garde. - Risque de contamination des eaux de ville par de l'eau de service. - Augmentation des vols de métaux suite à la crise financière.
Recyparcs	Projets récents dépendant de décisions des instances publiques : - Le projet d'in BW visant à traiter l'ensemble du gisement de bois des recyparcs d'in BW dans la centrale de cogénération de GBES-Véolia sur le site du centre de transfert à Mont-Saint-Guibert dépend des autorisations administratives requises par Véolia. Cet aspect est incertain à ce jour. - Incertitude sur la méthode exacte de calcul visant à appliquer la taxation sur les surprofits liés à la vente d'électricité applicable sur les revenus dépassant 180 €/MWh adoptée fin 2022. - Les nouveaux sites devant accueillir les recyparcs de Rixensart et de Genappe devant déménager, ont été identifiés mais devant faire l'objet d'autorisations administratives encore incertaines. - Nouvelles matières acceptées → capacité de stockage insuffisante → agrandissements ou déménagements de certains recyparcs nécessaires. - Augmentation des coûts. - Rigidité des marchés publics.

Département	Opportunités / Menaces
	- Disparition de certains financements / subsides (coût plus élevé pour les citoyens).
Plates-formes de compostage	- Ne pas obtenir la prolongation des permis ou de certificats de valorisation peut conduire à la fermeture d'une ou des 2 plates-formes. - MTD – 1er réexamen du permis établissement IED pour la dalle de compostage de Wavre – contraintes d'exploitation supplémentaires à venir
Déchets – Collectes et recyclages	- Echanger sur les besoins / attentes au niveau des organes de gestion et de l'ensemble des mandataires des communes et de la Province (impliquer les mandataires, renforcer la communication et sensibiliser) - Aller chercher de nouveaux financements pour de nouveaux projets - Optimaliser le service et sensibiliser la population - Coûts supplémentaires : nouvelles normes, changements d'habitudes, - Obligation de tri des FFOM en Région wallonne pressentie. - Diminution de la fréquence de collecte de OMR (et éventuellement des FFOM) pour maîtriser les coûts.
Collecteurs de déchets – *Activité sous traitée*	- Collecte sélective d'OM, P-C et PMC (+ fraction organique). - Collecte via opérateurs privés. La rupture de contrat avec l'opérateur, la faillite ou les grèves peuvent entraîner l'absence de collecte et donc des problèmes de salubrité publique. - Collecte en conteneurs enterrés OM et FFOM : si la masse critique n'est pas atteinte, le coût de la collecte sera élevé et engendra le mécontentement des citoyens. Blocage de certaines communes alors que demande de certains promoteurs immobiliers. Dépendance aux sociétés externes (entretien, collecte, …). Législation pas claire concernant les autorisations à avoir. RGPD (gestion des données privées). - Elargissement des services en matière de propreté publique. - Mutualisation des coûts de collectes pour lisser les effets des marchés publics.
Déchets – Valorisation	- Voirie d'accès à MSG
Unité de valorisation énergétique de Virginal	- Sortie de normes plus strictes en matière de rejets atmosphériques ; la mise en conformité peut nécessiter des investissements onéreux et de refus de subsides. Cela entrainera des dépassements des normes imposées et des pollutions. -Transcription MTD AGW ((Meilleures Technologies Disponibles). - Nouvelles taxes environnementales (CO_2, incinération…). ETS (CO2) obligation de mise en place d'un plan de monitoring en 2024, remise du plan e n2025, analyse par l'AWAC en 2026-2027, décision pour 2028. - DPR – Déclaration de politique régionale (-500 000 tonnes incinérés en 2027). - Pénurie sur le marché de l'emploi de techniciens spécialisés. - Approvisionnement et prix des matières premières (CHCl, NaOH, ammoniac, Chaux… - Position géographique du CDT et de l'UVE, espaces disponibles mitoyens au CDT et à l'UVE pour de nouveaux projets (projet bois, biométhanisation, serres, …). - Biométhanisation prévue au PWD-R (Plan Wallon Déchets Ressources), production de digestat (amendement organique agricole) - Procédure marché public en cours. - Nouvelle plateforme de compostage a Virginal. - Eau de distribution (puits). - Diminution des quantités de déchets ménagers à incinérer (PMC, FFOM) . - Utilisation de chaleur. - Camion de collecte au CNG issu du biogaz. - Utilisation de refus de tamisage de manière locale.

Département	Opportunités / Menaces
Centre de transfert de Mont-Saint-Guibert	- Regroupement et broyage des déchets - Difficulté de trouver des filières de valorisation pour certains déchets à cause de la fluctuation des marchés. - Possibilité de transférer d'autres types de déchets. - Capacité de stockage en cas d'inondation. -Voirie accès à MSG.

Le contexte participe aux enjeux externes de l'entreprise. Il est revu périodiquement par les départements, et plus particulièrement au moment de la Revue de Direction, étape préalable à l'élaboration du Plan stratégique d'in BW.

Les principaux risques, incertitudes et opportunités auxquels in BW est confrontée à court et moyen termes sont également résumés dans le rapport de gestion 2022.

RA 2022 – rapport de gestion pp. 6 - 10

Les principaux impacts liés aux multiples crises en particulier énergétique sont reprises dans le rapport annuel et dans le rapport de gestion, ainsi que dans l'évaluation 2022 du PS 2020-2022.

RA 2022 pp. –6-7 /19-21

RA 2022 – rapport de gestion p. 6-10

éval 2022 PS 2020-2022

LES PARTIES INTERESSEES

L'ensemble des acteurs qui gravitent autour des différents départements d'in BW repris dans le SME ont été définis, tout comme leurs interactions avec les activités d'in BW, ainsi que leurs besoins et leurs attentes.

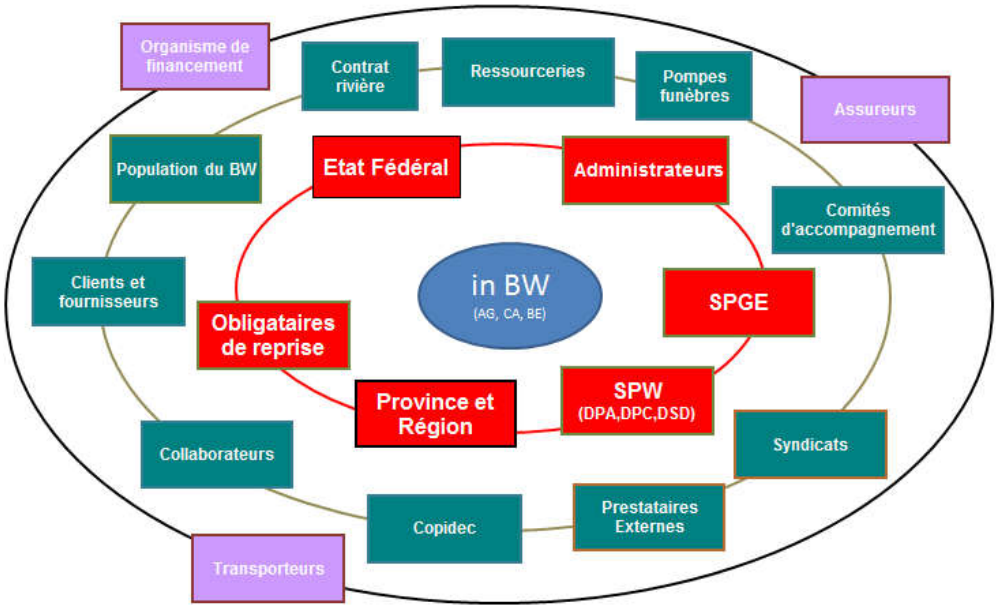

Le degré d'importance des parties intéressées a été estimé selon les interactions que les départements d'in BW ont avec elles et leur capacité d'influencer les résultats attendus du SME d'in BW :

- dans la sphère rouge, sont classées les parties intéressées dont le rapport impactant / impacté est très grand. Les besoins et attentes de ces parties deviennent des obligations de conformité pour l'intercommunale.
- dans la sphère verte, sont classées les parties intéressées d'importance moyenne, que nous nous engageons à satisfaire et à leur communiquer les résultats.
- nous informons de nos activités et de nos impacts les parties intéressées situées dans la sphère noire.

Des informations documentées sont à la disposition des parties intéressées sur le site internet de l'intercommunale, telles que le rapport annuel, le plan stratégique, la déclaration environnementale, etc.

A titre d'exemple pour la partie assainissement, on notera en 2022 les parties intéressées principales suivantes :

- La SPGE dans la gestion de l'exploitation, la décarbonatation, l'intégration dans les plans d'investissement d'objectifs de collecte et de rénovation des réseaux de collecte, le curage et l'endoscopie des égouts et des collecteurs (GET-UP Wallonia).
- La SWDE arrive au niveau de l'assainissement comme nouvelle partie prenante pour des demandes d'étude de réseau d'eau de distribution (SWDE), mais aussi pour la conformité de nos installations d'eau de process afin d'éviter les risques de contamination d'eau de ville.

LES OBJECTIFS GENERAUX

Économique

- *Créer un parc d'activités économiques exemplaire sur la thématique de la valorisation des déchets, de l'économie circulaire et de l'autonomie énergétique sur le site de la Sablière (Mont-Saint-Guibert).*
- *Mettre à disposition un système innovant d'éco-entrepreneuriat alimentaire durable (production circuits courts, transformation…).*
- *Adapter nos bâtiments-relais et business centers afin de répondre aux besoins des différents types d'entreprises selon leur niveau de maturité et pour les rendre plus performants sur le plan énergétique.*
- *Adapter l'offre des bâtiments d'accueil temporaires aux besoins des activités d'artisanat et petites entreprises locales.*
- *Revitalisation des chancres sous-utilisés permet de limiter notre impact sur l'artificialisation des sols et donc sur les terres agricoles.*
- *Promouvoir les énergies alternatives : Intensifier l'équipement de nos différents sites en panneaux photovoltaïques et développer l'installation d'éoliennes.*
- *Augmenter la part de notre énergie propre en cumulant l'augmentation de sa production (Communautés d'Energie Renouvelable – CER) d'hydrogène avec la diminution simultanée de notre consommation énergétique grâce à l'amélioration de notre efficience énergétique (performance énergétique des installations et bâtiments, amélioration de la durabilité de nos PAE).*
- *Favoriser la mobilité durable.*

Assainissement / Investissements - Exploitation des ouvrages

- *Construire la gestion patrimoniale des égouts*
- *Définir la future politique de gestion des égouts en Région wallonne*
- *Etablir le cadastre et réaliser des inspections télévisuelles (ITV) des réseaux d'égouts*
- *Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des réseaux d'assainissement à la station d'épuration de la Vallée de la Dyle.*
- *Être un appui pour l'installation des systèmes d'épuration individuelle (SEI)*
- *Mettre à disposition des points de réutilisation des eaux usées traitées (ReUse)*
- *Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées*
- *Finaliser le réseau des égouts communaux, collecteurs et stations d'épuration*
- *Améliorer la maîtrise des rejets industriels*
- *Améliorer la biodiversité sur nos sites en collaboration avec la SPGE (dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles)*
- *Tendre vers l'indépendance énergétique : Intensifier l'équipement de nos différents sites en panneaux photovoltaïques notamment sur les stations d'épuration. Des études de faisabilité seront réalisées pour les sites de production d'eau potable.*
- *Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques en améliorant et rénovant les infrastructures d'assainissement collectif (mise en œuvre des plans prévisionnels DIHEC (Dépenses Hors Exploitation Courante), programme d'amélioration des eaux claires parasites (ECP) afin de limiter le volume d'eaux à traiter,*
- *Poursuivre le développement de la GEAO et GMAO au sein du service exploitation des ouvrages d'assainissement (digitalisation)*

Collectes et recyclage

- *Organiser la collecte et le tri des déchets en vue de la réutilisation, le remploi et le recyclage des matières.*
- *Organiser le regroupement et le broyage des déchets au Centre de transfert de Mont-Saint-Guibert.*
- *Organiser le transport des déchets par des camions de grand tonnage afin de diminuer les déplacements des camions vers l'unité de valorisation énergétique de Virginal.*
- *Sensibilisation à la prévention, réutilisation, tri et recyclage des déchets. Actions de communications pour les citoyens via divers moyens : réseaux sociaux, visites de recyparcs, brochures, calendriers, …*
- *Stratégie en matière de gestion de déchets afin de maîtriser l'augmentation des coûts, augmenter la quantité de déchets organiques collectés tout en réduisant la quantité des déchets résiduels, diminution de la fréquence de collecte et accès informatisé des recyparcs (cfr. objectifs du plan stratégique 2023-2025).*
- *Exprimer notre point de vue et adapter les projets de loi au travers des diverses commissions auxquelles participent des représentants d'in BW.*

Centre de transfert de Mont-Saint-Guibert

- *Regroupement des déchets au centre de la Province afin de réduire les déplacements des camions de collecte vers l'unité de valorisation énergétique de Virginal.*

Unité de valorisation énergétique de Virginal

- *Traitement des déchets ménagers et production d'énergie électrique.*
- *Préservation des combustibles fossiles.*
- *Sensibilisation à la problématique des déchets : visites de l'usine de valorisation énergétique (des écoles primaires aux universités et délégations étrangères de spécialistes et décideurs).*
- *Concertation avec les Comités d'accompagnement avec les représentants des riverains, des associations écologistes locales et les élus.*

LEADERSHIP

En 2022, la sensibilisation des différents niveaux de la ligne hiérarchique s'est poursuivie afin de favoriser l'intégration des outils de management environnemental dans l'organisation des services.

Les techniciens actifs sur le terrain ont contribué à la réalisation des procédures et processus spécifiques en relation directe avec leurs métiers (consignation/déconsignation, instrumentation, engins).

VI. LE SME

DOMAINE D'APPLICATION DU SME

Plusieurs systèmes de management coexistent au sein d'in BW. Le schéma ci-dessous reprend les différentes normes pour lesquelles une certification (un enregistrement) a été obtenue et les métiers repris sous ces certifications.

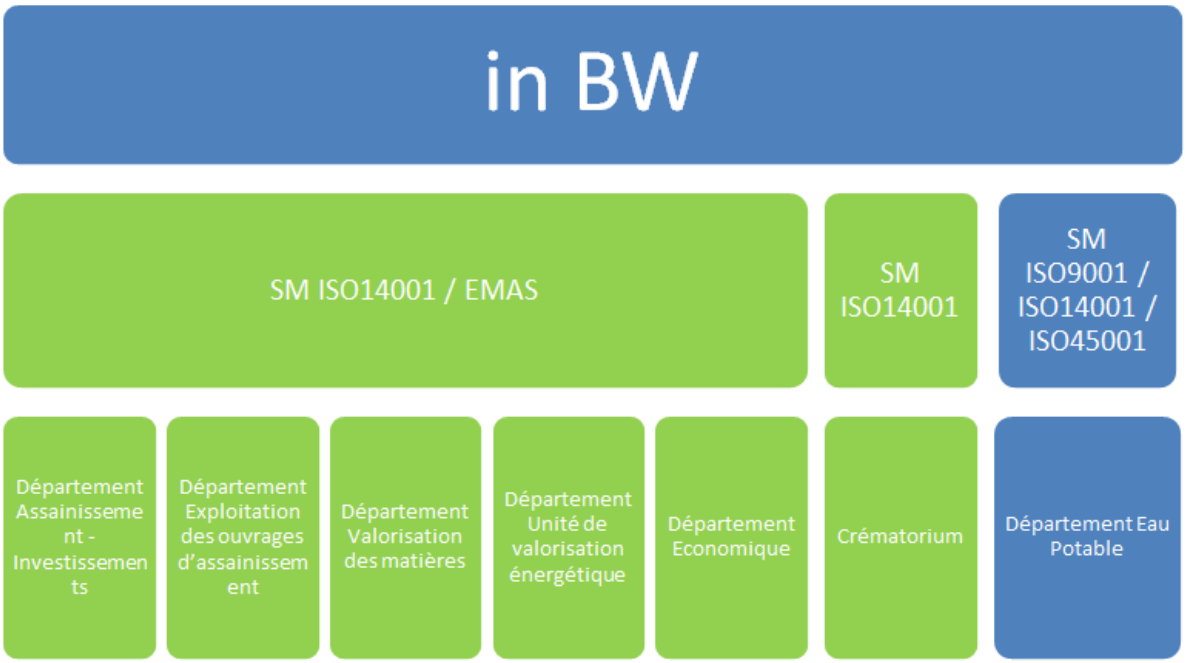

Les services support (RH, Finances, IT, Communication, Secrétariat Général, Transition numérique et durable, SIPP) font partie des 2 systèmes de management : SME et QSE.

Le SME concerné par la présente déclaration est basé sur les exigences définies par le Règlement Européen EMAS (Règlement CE 1221/2009, modifié par les Règlements UE 2017/1505 et UE 2018/2026) et couvre 57 sites, dont 56 sites « EMAS » + 1 site « ISO 14001 » (le Crématorium) :

1. Siège social à Nivelles, avec une partie des services supports et des départements Economique, Assainissement et Déchets.
2. UVE et plate-forme de compostage de Virginal.
3. Centre de transfert des déchets à Mont-Saint-Guibert.
4. Crématorium du Champ de Court à Court-Saint-Etienne

Stations d'épuration

5. Bierghes à Rebecq
6. Bois-des-Nonnes à Ittre
7. Bomal
8. Bousval
9. Céroux à Ottignies
10. Chastre
11. Genappe
12. Grez-Doiceau
13. Hamme-Mille
14. Hélécine

15. Houtain-le-Val
16. Jodoigne
17. Ittre
18. La Bruyère à Beauvechain
19. Longueville
20. Lotissement 1815 à Villers-la-Ville
21. Louvain-la-Neuve
22. Nivelles
23. Orp-le-Grand
24. Perwez
25. Petite Bilande à Wavre Nord
26. Pinchart
27. Plancenoit à Lasne
28. Quenast à Rebecq
29. Rebecq
30. Saintes à Tubize
31. Sainte-Wivinne à Incourt
32. Sart-Dammes-Avelines
33. Sart-Messire-Guillaume
34. Tubize
35. Vallée de la Dyle à Basse-Wavre + Plate-forme de compostage
36. Vallée de la Lasne à Rosières
37. Vallée-du-Hain «Orchis» à Braine-le-Château
38. Villeroux
39. Villers-la-Ville
40. Waterloo
41. Oisquercq

La station d'épuration de Pinchart, première station d'épuration à filtres plantés de roseaux (Pinchart-Ottignies - 230 équivalents-habitants), a été inaugurée en 2022 : ce type de traitement est inédit en Brabant wallon, ses principaux atouts sont sa faible consommation énergétique (entre 5 à 10 fois moins importante que dans une station d'épuration « traditionnelle ») et son intégration paysagère encore plus poussée.

Recyparcs

42. Braine-le-Château
43. Braine-le-Comte
44. Chaumont-Gistoux
45. Court-St-Etienne
46. Genappe
47. Incourt
48. Ittre
49. Jodoigne
50. Nivelles
51. Orp-Jauche
52. Perwez
53. Rebecq
54. Rixensart
55. Tubize
56. Villers-la-Ville
57. Wavre

MISE EN ŒUVRE DU SME

La construction du SME repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale, qui suit un cycle schématisé par la roue de Deming (cycle Plan / Do / Check / Act). Notre démarche d'amélioration continue nous pousse au changement et à l'innovation.

La politique environnementale est le texte de base sur lequel la direction s'appuie pour orienter son SME. Elle est l'élément moteur de la mise en œuvre et de l'amélioration du SME.

Les rôles et les responsabilités ont été définis et attribués afin de s'assurer de la conformité du SME au règlement EMAS et d'atteindre la performance environnementale escomptée.

Une analyse environnementale initiale de l'ensemble des activités et sites concernés par le SME a été réalisée. Cette analyse a pris en considération les conditions régulières et irrégulières de fonctionnement, les incidents, les accidents et les situations d'urgences ainsi que les risques et les opportunités. Elle intègre également une réflexion sur les phases du cycle de vie que l'organisme est en mesure de maîtriser ou d'influencer, à savoir, notamment, l'acquisition des matières premières, la conception, la production, le transport/la livraison, l'utilisation, le traitement en fin de vie et l'élimination finale.

Les services / départements mettent à jour leur SWOT et leur PESTEL au minimum une fois par an pour la Revue de Direction. Les éléments de sortie de la revue de direction ont alimenté la stratégie d'in BW définie dans son Plan stratégique 2023-2025 adopté fin décembre 2022.

LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Nous avons constitué des registres de la législation environnementale, des autorisations et permis, des conventions et autres exigences auxquelles in BW doit se conformer.

La mise à jour des registres en fonction de nouvelles réglementations est assurée par une société externe qui est chargée de nous informer chaque mois des sorties réglementaires environnementales. La diffusion des nouvelles réglementations environnementales applicables est assurée par le coordinateur auprès des différents départements. Ceux-ci gèrent ensuite l'analyse de conformité aux nouvelles exigences et définissent les actions à entreprendre.

Voici les principaux textes légaux applicables selon les 3 catégories de métiers d'in BW.

Texte	Descriptif
Commun à tous les métiers	
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et la loi du 30.07.2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et ses arrêtés d'exécution (RGPD)	Obtention d'informations à caractère personnel (cadastre, collecte des déchets, …). → *Enjeux en termes de processus :* - *Discussion avec les DPD et les géomètres pour l'obtention des droits dans le cadre de dossiers d'utilité publique à démontrer au cas par cas,* - *Exécution des collectes OMR et FFOM en conteneurs à puce et en conteneurs enterrés en y intégrant l'application du RGPD.*
Décret du 22 novembre 2018 relatif à la procédure d'expropriation, son arrêté d'exécution du 17 janvier 2019	Impacte les acquisitions dans le cadre des procédures d'expropriation en : - Suscitant les réactions des propriétaires par une enquête unique,

Texte	Descriptif
et la circulaire du SPW du 23 juillet 2019	- Offrant un droit de regard à l'administration / Ministre, - Encadrant les droits d'expropriation. Entrée en vigueur au 1er juillet 2019. → *Enjeux en termes de processus : travail administratif reporté sur géomètres assermentés via la sous-traitance*
Législations spécifiques durant la crise sanitaire	Adaptations et communication permanentes.
Arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2020 de pouvoirs spéciaux n° 43 relatif au report de l'entrée en vigueur de certaines dispositions modificatives du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau instaurant une certification « Eau » des immeubles bâtis, dénommée « CertIBEau »	L'arrêté reporte l'entrée en vigueur au 1e juin 2021 de la certification « Eau » des nouveaux immeubles bâtis (dénommée « Certibeau »), en raison de la crise sanitaire.
Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2020 modifiant l'AGW du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres	Traçabilité des terres en cas d'évacuation hors du chantier. Entrée en vigueur le 1er mai 2020. → *Enjeux en termes de processus (démarches administratives complémentaires), de maîtrise du coût (dépassement des volumes estimés à évacuer, commande de mission complémentaire au bureau expert sol) et de respect des délais* Les dérogations au contrôle qualité pour les terres de déblais acheminées directement dans une installation de traitement qui avaient été instaurées sont prolongées jusqu'au 30 juin 2021.
Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juin 2021 modifiant divers arrêtés en matière de gestion et de traçabilité des terres Cet arrêté modifie une série d'arrêtés en matière de gestion et de traçabilité des terres excavées lors de chantiers de terrassement.	Ces adaptations visent à rendre les règles actuelles plus opérationnelles et plus efficientes.
Arrêté Ministériel du 29 août 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sol	Le décret sol – est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Il impose le respect d'obligations en matière de sol, y compris la réalisation d'une étude d'orientation, la réalisation d'une étude de caractérisation et d'actes supplémentaires d'assainissements ou autres. Application lors des chantiers ou lors de la demande de renouvellement d'un permis.
Législation relative à l'audit énergétique des entreprises en Wallonie	Obligation d'audit énergétique des entreprises en Wallonie en vue de la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
Décret du 17 décembre 2020 modifiant le décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments (M.B. du 03.02.2021)	Le présent décret modifie quelques règles en matière de performance énergétique des bâtiments (découlant des Directives européennes 2010/31 et 2018/2001). Il en résulte les principales modifications suivantes : 1. Insertion de nouvelles définitions ou compléments d'autres définitions (art. 2) : système, système d'automatisation et de contrôle, système de chauffage, générateur de chaleur, point de recharge, infrastructure de raccordement, micro-réseau isolé, réseau de chaleur ou de froid efficace.

Texte	Descriptif
	2. Insertion d'un nouveau titre 2/1 relatif à la stratégie de rénovation énergétique à long terme pour des bâtiments à haute efficacité énergétique et décarbonés à l'horizon 2050. 3. Ajout d'une obligation d'intégrer des seuils minimaux d'énergie renouvelable dans les bâtiments neufs et dans les bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation importants (art. 11). 4. Ajout de l'obligation de prévoir des points de recharge pour les véhicules électriques lors de la construction de nouveaux bâtiments ou lors de rénovations importantes (bâtiments non résidentiels avec plus de 10 places de stationnement). 5. Mise en place d'un passeport bâtiment qui rassemble l'ensemble des données administratives (certificat PEB, audit, feuille de route, demandes de primes) et techniques d'un bâtiment. 6. De nouveaux critères sont à respecter pour obtenir une aide financière en vue d'économiser de l'énergie (art. 66).
Décret du 17 décembre 2020 modifiant l'entrée en vigueur du décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale (M.B du 06.01.2021)	Le Décret relatif à la délinquance environnementale du 6 mai 2019 (M.B. 28.08.2019) apporte des moyens juridiques pour la lutte contre la délinquance environnementale. Les intercommunales pourront proposer au Gouvernement de désigner des agents constateurs (anciennement un AGW devait les y autoriser expressément) (Art. D.152). Comprend plusieurs types d'agents constatateurs et plusieurs types d'agents sanctionnateurs. Le décret décrit les procédures de contrôle, les procédures d'avertissement et sanction, … Le décret devait entrer en vigueur le 1er janvier 2021, mais est reporté au 1er juillet 2022.
Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2021 modifiant l'AGW du 8 septembre 2016 instaurant une obligation d'audit énergétique en exécution du décret du 9 décembre 1993 relatif à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et des énergies renouvelables	Modification des conditions de dérogation à la réalisation de l'audit énergétique pour certaines entreprises.
Arrêté Ministériel modifiant l'AM du 13 septembre 2017 relatif au formulaire de notification du choix de l'auteur d'étude pour l'évaluation des incidences d'un projet sur environnement	Le nom des auteurs des études d'incidences environnementales doit être communiqué au SPW. Le formulaire de notification a été modifié et est intégré dans l'Arrêté Ministériel.
Code de l'environnement – Livre 1er et 2	Dispositions communes et générales + Code de l'eau
Législation relative aux permis d'environnement	Le permis d'environnement est le document nécessaire pour pouvoir exploiter certaines activités et/ou installations en Wallonie. Ce document unique regroupe des autorisations qui étaient sollicitées séparément auparavant : permis d'exploiter (régime RGPT), autorisation de déversement des eaux usées, autorisation de prise d'eau, permis requis en matière de déchets… Le permis d'environnement est attaché à un établissement, c'est-à-dire une unité géographique et technique dans laquelle interviennent une ou plusieurs installations et/ou activités classées.
Arrêté Ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire général de demande de permis d'environnement et de permis unique	Utilisation des formulaires ad-hoc pour les nouvelles demandes ainsi que des formulaires annexes à joindre à celles-ci.

Texte	Descriptif
22/12/2022 — Règlement (UE) 2022/2577 établissant un cadre en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables	Les périodes de procédure d'octroi de permis pour les installations d'énergies renouvelables (production + équipements connexes) sont capées par le règlement, sans en modifier les étapes. Exemples : - La procédure d'octroi de permis pour l'installation d'équipements d'énergie solaire et d'installations de stockage d'énergie colocalisées, y compris les installations solaires intégrées dans des bâtiments et les équipements d'énergie solaire en toiture, n'excède pas trois mois. - La procédure d'octroi de permis pour le rééquipement de centrales électriques utilisant des sources d'énergie renouvelables, ne dépasse pas six mois. - La procédure d'octroi de permis pour l'installation de pompes à chaleur d'une capacité électrique inférieure à 50 MW ne dépasse pas un mois, tandis que dans le cas des pompes à chaleur géothermiques, elle ne dépasse pas trois mois.
Développement économique	
CoDT – Code du développement territorial	Le Code du Développement Territorial – CoDT – est entré en vigueur le 1er juin 2017. Il installe une nouvelle législation qui rassemble les règles applicables en matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme en Wallonie.
CoPAT – Code wallon du Patrimoine	Le Code wallon du Patrimoine – CoPat – est entré en vigueur le 1er juin 2019. Il prévoit un corps de règles spécifiques en matière patrimoniale.
Législation relative au développement des parcs d'activités économiques	Le décret PAE – est entrée en vigueur le 1er septembre 2017. Il comprend les bases du développement des espaces d'accueil des activités économiques en vue de les rendre plus performants, davantage en adéquation avec les besoins des entreprises et plus respectueux sur le plan environnemental et urbanistique.
Législation relative aux Marchés publics	Le marché public est un contrat à titre onéreux conclu entre un ou plusieurs opérateurs économiques, privés ou publics, et un ou plusieurs adjudicateurs (pouvoirs adjudicateurs, entités adjudicatrices) et ayant pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services. Les relations juridiques qui vont s'établir avec leurs cocontractants sont régies par une réglementation spéciale, la réglementation des marchés publics.
Conditions sectorielles relatives aux crématoriums	Les conditions sectorielles s'appliquent aux crématoriums visés par la rubrique 93.03.02
Cycle de l'eau	
Directive Cadre de l'eau 2000/60/CE	Cette directive vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau grâce à des traitements appropriés et des équipements efficients, à promouvoir son utilisation durable, à protéger l'environnement, à améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et à atténuer les effets des inondations et des sécheresses.
Directive 91/271/CEE relative à l'assainissement des eaux usées urbaines résiduaires	Le concept pivot de la directive consiste en l'organisation et la gestion de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques. A cet effet, des districts hydrographiques internationaux ou nationaux ont été délimités. Ces districts englobent non seulement l'ensemble du réseau hydrographique mais également la superficie du territoire drainé et les estuaires, en ce compris les eaux souterraines, marines et les milieux annexes qui y sont associés.
Code de l'eau	Le Code de l'Eau constitue une matérialisation d'un droit de l'environnement ("européen") se rapportant à la thématique "eau", transcrit au niveau régional. Cette législation a pour objectifs : 1° de prévenir toute dégradation supplémentaire, de préserver et d'améliorer l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui

Texte	Descriptif
	concerne leurs besoins en eau, des écosystèmes terrestres et des zones humides qui en dépendent directement ; 2° de promouvoir une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles ; 3° de viser à renforcer la protection de l'environnement aquatique ainsi qu'à l'améliorer, notamment par des mesures spécifiques conçues pour réduire progressivement les rejets, émissions et pertes de substances prioritaires, et pour arrêter ou supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes de substances dangereuses prioritaires ; 4° d'assurer la réduction progressive de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface et de prévenir l'aggravation de leur pollution ; 5° de contribuer à atténuer les effets des inondations et des sécheresses ; 6° de protéger la santé des personnes des effets néfastes de la contamination des eaux destinées à la consommation humaine en garantissant la salubrité et la propreté de celles-ci, et ce, conformément à la directive du Conseil des Communautés n° 98/83/C.E. du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
AGW du 1/12/2016 concernant la mise en place de la gestion publique de l'assainissement autonome	Mise en place de la gestion publique de l'assainissement autonome Annexe 1 Attestation de contrôle d'un système d'épuration individuelle Annexe 2 Dimensionnement des fosses septiques toutes eaux Annexe 3 Critères d'évaluation pour l'agrément des systèmes d'épuration individuelle Annexe 4 Constitution du dossier technique de demande d'agrément
AGW du 12/01/1995 concernant l'utilisation de boues issues de centres de traitement de gadoues de fosses septiques	Utilisation de boues de centres de traitement de gadoues de fosses septiques. Qualité des boues, des sols, quantités épandues
Arrêté royal du 28/01/2013 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des engrais, des amendements du sol et des substrats de culture	Epandage boues - Dispositions générales pour la mise sur le marché en termes de dénomination et de type de produit des boues de stations d'épuration
Arrêté Ministériel du 17 septembre 2020 relatif aux modalités techniques de la taxe sur les eaux usées industrielles (M.B. du 27.11.2020)	Depuis le 1er janvier 2019, toute entreprise wallonne qui rejette des eaux usées industrielles dans une station d'épuration publique doit conclure un contrat de service d'assainissement industriel, et est redevable du coût assainissement industriel pour la fraction d'eaux usées ainsi rejetée prévu par ce contrat. L'arrêté Ministériel du 17 septembre 2020 précise les éléments suivants : - Le modèle de ce formulaire, ainsi que le modèle de déclaration à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles conformément aux articles R.325 et R. 336/4 (annexes 1 et 1bis du présent arrêté), - Les facteurs techniques de conversion mentionnés à l'article R.336/3, § 1er, du Code de l'Eau (annexe 2 du présent arrêté), - Les modèles de bulletin d'analyse (pour le rejet d'eaux usées et les eaux entrantes) (annexes 3 et 4).
Article R277 du Code de l'eau concernant les eaux pluviales	L'objectif est de favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et de décourager le rejet à l'égout. => Enjeux en termes de formation et de ressources (explosion du nombre de demandes d'avis) : - Augmenter la compétence technique des collaborateurs in BW et des Communes - Accélérer la sortie de la guidance technique sur les mesures de perméabilité du sol (draft GT Aquawal)

Texte	Descriptif
Règlement (UE) 2020/741 du 25 mai 2020 relatif aux exigences applicables à la réutilisation de l'eau	Ce règlement s'applique dans les cas où des eaux urbaines résiduaires traitées sont réutilisées à des fins d'irrigation agricole.
Cycle des déchets	
Décret relatif aux déchets du 27 juin 1996	Fondement de la gestion des déchets
AGW du 18/03/2004 interdisant la mise en centre d'enfouissement technique de certains déchets	Changement fondamental de fonctionnement dans la gestion des déchets
AGW du 22/03/2018 adoptant le Plan wallon des déchets-ressources	Définition du mode de fonctionnement, les directives …
Directive européenne 2018/851 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets	Obligation du tri sélectif des déchets organiques pour le 31 décembre 2023 (nouvelles collectes à étendre – projet de construction d'une unité de biométhanisation -…)
AGW du 9/06/2016 modifiant l'arrêté du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents	Service minimum, déchets concernés, coût vérité …
AGW du 23/09/2010 instaurant une obligation de reprise de certains déchets	Fractions soumises à obligation de reprise, financement collectes et traitement … VALUMAT asbl relatif à l'organisation et au financement de la collecte sélective des matelas dans les recyparcs visée à l'article 108/7-8 de l'AGW du 23 septembre 2010 relatif aux déchets soumis à l'obligation de reprise tel que modifié par l'AGW du 8 juillet 2021 instaurant une obligation de reprise des matelas usagés
AGW du 10 juillet 1997 établissant un catalogue des déchets modifié par AGW 7 octobre 2010	Ce texte reprend la classification des déchets (code à 6 chiffres).
AGW du 21/02/2013 déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets	Ce texte régit entre autres les conditions relatives aux rejets atmosphériques.
Nouvelles BREF et MTD	UVE de Virginal Mise en œuvre des MTD et introduction du dossier de 1er réexamen dalle de compostage de Basse Wavre : contraintes supplémentaires ? Permis et renouvellement : imposition étude d'orientation (suivie éventuellement d'une étude de caractérisation voire assainissement)

CONCLUSION POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES

La conformité réglementaire est vérifiée périodiquement par les métiers, lors de l'analyse environnementale et lors de chaque audit interne, à l'aide des check-lists constituées pour les permis, reprenant les conditions sectorielles et les autres réglementations applicables.

L'état de la conformité aux exigences légales et autres exigences est repris en élément d'entrée de la revue de direction.

Pour l'ensemble des activités, aucune non-conformité majeure n'a été identifiée en 2022.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT

Au niveau des contrôles sectoriels ('SECT'), le service d'assainissement dispose d'une ressource pour gérer les contrôles réglementaires (planification, suivi des remarques et établissement d'un taux de conformité technique). Aucune non-conformité majeure n'a été identifiée en 2022.

4 non-conformités mineures ont été émises sur les dossiers ci-dessous :

- La station d'épuration de la Vallée de la Lasne a reçu une carte rouge au niveau de sa citerne d'hydrocarbures. Nous avons réalisé l'étude d'orientation et l'inertage est en cours ;

- La station d'épuration de la Vallée de la Dyle ne respectait pas la législation des stations-services (assainissement du sol autour des citernes de la Dyle). Aussi, un plan de démantèlement et d'assainissement des sols a été exécuté et est désormais terminé.

- À la suite d'un manque de réactivité du sous-traitant exécutant les entretiens des chaudières des sites, nous avons arrêté le marché public nous liant à celui-ci. La période nécessaire à l'établissement d'un nouveau marché public a été conséquente, ce qui a engendré une non-conformité par rapport aux entretiens des chaudières sur les sites d'exploitation.

- En 2022, nous avons organisé une vérification des sites par les pompiers. À la suite de cela, nous avons mis en place un plan d'actions spécifiques et transversales, et ce, afin d'améliorer la sécurité sur nos sites et de réduire les risques d'incendie.

LES CONTROLES

La conformité du SME est vérifiée annuellement lors de la revue de direction, ainsi que par le biais des audits internes et externes.

Les remarques formulées lors des audits internes et externes sont coordonnées de manière transversale par le CE et les CES. La mise en œuvre et le suivi de l'état d'avancement des actions qui en découlent sont vérifiés lors de la Revue de Direction,

La revue de direction a conclu que le SME répondait aux grandes lignes de la politique environnementale d'in BW. Un registre des impacts significatifs a été établi, afin d'élaborer un plan d'actions visant à réduire au maximum l'impact de ces aspects et d'assurer les obligations de conformité, tout en tenant compte des risques et des opportunités identifiés. Ce plan se concrétise dans les objectifs d'amélioration, dont les indicateurs et les cibles sont chiffrés et mesurables. Des actions sont planifiées pour atteindre les cibles visées.

❖ <u>Les audits internes</u>

Après une amélioration constatée en 2021, il a de nouveau été difficile de tenir le programme d'audits internes en 2022 à cause essentiellement d'un manque d'auditeurs internes disponibles et de la coordination générale. Sur base de ce constat en revue de direction de 2021 (reconfirmé en 2022), la décision a été prise de lancer la formation de nouveaux auditeurs internes et d'externaliser une partie des audits internes prévus dans le programme.

Au total, 9 audits sur les 35 programmés ont pu être réalisés (8 avec des auditeurs internes et 1 via une consultance externe dans le cadre de la formation des nouveaux auditeurs). Les audits non réalisés en 2022 sont déplacés sur le cycle 2023-2025.

On notera que 19 audits ont été réalisés en 2022 sous forme d'audits intégrés Sécurité / Environnement dans le département Assainissement (service Exploitation)

A cette occasion, les points suivants ont été vérifiés :

- La propreté et l'ordre des sites,
- Les bonnes pratiques au niveau de la consignation/déconsignation,
- Le tri des déchets,
- Les permis de travail,
- Les rondes de sécurité,
- Les habilitations,
- Les encodages GEAO-GMAO,
- aLa vérification des pompes vides caves (utilisées en cas d'inondation),
- Le stockage des produits chimiques,
- La conformité des machines,
- Le respect des procédures.

Trois cellules de compétences ont également été auditées (électricité, automation et administrative). Ces audits ont pour but d'apporter des améliorations continues et augmenter l'efficience dans notre travail quotidien.

Trois non-conformités mineures ont été mises en évidence lors des audits internes réalisés en 2022. Un plan d'actions a été mis en place pour chacune d'elles.

La revue de direction, tenue en novembre 2022 a conclu que le SME répondait aux grandes lignes de la politique environnementale d'in BW mais que des améliorations sont attendues au niveau de :

- L'identification des attentes et besoins des parties intéressées ;
- L'identification des obligations de conformité ;
- L'analyse environnementale avec une simplification de la méthode actuellement utilisée ;
- L'utilisation d'un outil de planification intégré au fonctionnement des services / département pour formaliser le suivi des actions à mettre en place face aux risques et opportunités
- La nécessité de déployer la méthodologie de projets
- La révision du processus de veille réglementaire au niveau global d'in BW
- La « reconstruction » du lien entre la déclaration EMAS et le nouveau PS 2023-2025.

<u>Rappel sur la méthode d'échantillonnage :</u>

Une méthode d'échantillonnage est utilisée pour définir les sites (STEP Chantiers) à auditer tout en garantissant la représentativité des bonnes pratiques environnementales auditées. La gestion des risques oriente également l'établissement des plannings d'audits (internes / externes).

- La démarche d'échantillonnage a été initiée officiellement pour les audits externes des STEP.

- En raison du nombre croissant et important de STEP concernées par l'enregistrement EMAS, il n'est pas soutenable de visiter tous les ouvrages sur un cycle de 3 ans lors des audits externes. Comme, par ailleurs, différentes raisons (procédés similaires, mêmes exploitants pour plusieurs stations, nombre de constats issus d'audit, …) permettent de démontrer qu'un audit par échantillonnage est pertinent, les OAA ont élaboré une méthode validée avec les instances européennes en charge d'EMAS. Ainsi, le choix des stations à visiter chaque année lors des audits externes est effectué selon une méthode d'échantillonnage qui garantit la représentativité des sites vérifiés physiquement. Des vérifications transversales sont également réalisées par l'auditeur externe, par exemple lors de l'audit de la déclaration environnementale ou de l'organisation du SME.
- Méthodologie d'audits externes par échantillonnage : les STEP ont été regroupées en fonction de leur taille. Les critères de regroupement, avec les fréquences de visite associées, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

3 Groupes STEP		Visite physique lors de l'audit externe
1	Stations >= 50 000 E.H.	chaque site est visité sur une période d'enregistrement (3 ans)
2	10 000 E.H. <= Stations <50 000 E.H.	chaque site est visité sur 2 cycles d'enregistrement (6 ans)
3	Station < 10 000 E.H.	chaque site est visité sur 3 cycles d'enregistrement (9 ans)

- L'effort d'audit est donc directement proportionnel à leur impact environnement réel ou potentiel, et à l'ampleur des activités déployées sur les sites.
- Un principe similaire d'échantillonnage pour les recyparcs est toujours en cours de discussion au niveau de la Région wallonne mais ne peut encore être appliqué.

❖ <u>Les audits externes</u>

Au total, 5 jours d'audits ont été tenus en 2022.

Sur les huit demandes d'actions correctives ouvertes en 2021, 4 ont été clôturées et 4 sont restées ouvertes lors de ces audits externes. Des plans d'actions ont été définis pour mettre en œuvre les améliorations attendues. Quinze points d'attention et 5 opportunités d'amélioration ont également été mis en évidence lors de ces audits.

La certification ISO 14001 a été maintenue à la suite de la surveillance de 2022 et notre enregistrement EMAS a été reconduit pour une année.

VII. LES ACTIVITES – EVALUATION DES OBJECTIFS ET RESULTATS 2022

1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES ET CRÉMATORIUM

Identification des Aspects Environnementaux Significatifs

Les principaux aspects significatifs liés au développement économique sont les suivants :

Activités administratives des différents services	Cadre de travail	Dégradation du bien-être au travail	Objectif opérationnel 3.1. : Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail
Identification de sites potentiels	Incidence indirecte des décisions administratives, des décisions politiques et des investissements sur l'environnement.	Perte de sites potentiels	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
Identification de sites potentiels	Recherche/Identification de nouveaux sites pouvant accueillir des zones d'activité économique. Le choix des sites tient notamment compte de l'évolution du territoire, du contexte socio-économique, environnementale et des contraintes et opportunités liées au contexte in BW. Utilisation rationnelle du sol, compensation planologique.	Perte de sites potentiels	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
Phase de projet et conception de voiries et réseaux divers (VRD) et des bâtiments	Incidence indirecte des décisions administratives et des investissements sur l'environnement.	Non prise en compte et intégration des différentes conclusions des études préalables. Définition de la mission de l'architecte/du bureau d'études et des exigences du projet en matière d'environnement.	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire

Activités administratives des différents services	Cadre de travail	Dégradation du bien-être au travail	Objectif opérationnel 3.1. : Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail
Identification de sites potentiels	Incidence indirecte des décisions administratives, des décisions politiques et des investissements sur l'environnement.	Perte de sites potentiels	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
Phase de projet et conception de voiries et réseaux divers (VRD) et des bâtiments	Evaluer les améliorations possibles en matière de consommation d'énergie (électricité, carburant, etc.).	Surconsommation	Objectif opérationnel 2.3. : Améliorer notre efficience énergétique
Optimalisation des zones d'activité économique existantes	Amélioration continue des zones d'activité économique existantes via des projets destinés à optimaliser l'utilisation des terrains encore disponibles, améliorer la mobilité, la verdurisation des zones, améliorer la signalétique, améliorer l'équipement, améliorer la qualité architecturale des bâtiments, utilisation d'énergie renouvelable, le revamping, etc.	Diminution de l'attractivité/de l'image	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
Missions diverses	Mise à disposition des communes ou autres de notre expérience dans la gestion administrative et technique de projets : réalisation de missions en matière d'assistance dans le suivi technique et administratif de tout dossier dans la mise en œuvre des projets et dans les rencontres avec les différentes instances.	Dégradation du service	Objectif stratégique 1 : Être un acteur structurant du territoire

Activités administratives des différents services	Cadre de travail	Dégradation du bien-être au travail	Objectif opérationnel 3.1. : Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail
Identification de sites potentiels	Incidence indirecte des décisions administratives, des décisions politiques et des investissements sur l'environnement.	Perte de sites potentiels	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
Audits énergétiques et travaux d'amélioration énergétique	Réalisation d'un cadastre énergétique et d'une comptabilité énergétique en vue de l'établissement d'une stratégie d'amélioration de l'efficience énergétique de nos bâtiments.	Dégradation de l'efficience énergétique de nos bâtiments	Objectif opérationnel 2.3. : Améliorer notre efficience énergétique
Activités des **locataires**	Amélioration continue des centres et services : plantations, nouveaux équipements, rafraichissement des locaux, bien-être au travail, etc.	Diminution de l'attractivité/de la qualité	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
Travaux d'entretien et de remise à niveau de **nos bâtiments**	Amélioration continue nos bâtiments : plantations, nouveaux équipements, rafraichissement des locaux, bien-être au travail, etc.	Diminution de l'attractivité	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
Aide aux entreprises	Aide à l'investissement, à l'emploi, à la R&D, à la mobilité (carpool), à la Consommation d'énergie, etc. Accompagner et orienter les entreprises dans leurs projets de développement afin de favoriser la création d'emplois.	Perte d'aides aux entreprises	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire

Activités administratives des différents services	Cadre de travail	Dégradation du bien-être au travail	Objectif opérationnel 3.1. : Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail
Identification de sites potentiels	Incidence indirecte des décisions administratives, des décisions politiques et des investissements sur l'environnement.	Perte de sites potentiels	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire
	Accentuation de la multimodalité dans les PAE et focus sur le vélo électrique (Mise à disposition de box à vélo et acquisition de vélos électrique pour permettre aux employés de rejoindre leur lieu de travail à vélo, création de ligne de bus).	Diminution de la multimodalité	Objectif opérationnel 2.4. : Favoriser la mobilité durable
Animation économique	Organisation de séances d'informations et de sensibilisation des entreprises du territoire sur divers sujets en lien avec le développement de leurs activités.	Diminution de la promotion/stimulation économique	Objectif opérationnel 1.2. : Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire

Evaluation des objectifs

éval 2022
PS 2020-2022

L'évaluation des objectifs environnementaux fait partie intégrante de l'évaluation 2022 du Plan stratégique 2020-2022. Les actions environnementales reprises du Plan stratégique et mises en œuvre au sein du département Economique sont listées ci-dessous avec leur indice de santé caractérisant leur avancement (vert = bon déroulement, orange = risque, rouge = blocage).

Actions planifiées dans le PS 2020-2022	Période				Avancement			
					Statut			Indice santé
	2020	2021	2022	PS 2023-2025	A initier	En cours	Finalisé	
OO 1.1 – « Rendre le territoire du Brabant wallon attractif pour les investisseurs »								
ACT 1.1.2 Envisager le développement de nouveaux modèles de résidence économique ,	x	x	x				x	☺
ACT 1.1.6 Poursuivre, dans les dossiers de révision du plan de secteur, l'utilisation des résultats de l'étude visant la création d'un inventaire de zones potentielles étant dans des conditions favorables de « désurbanisation »	x						x	
ACT 1.1.7 Développer nos halls-relais et centres d'entreprise (rénovation, densification, nouveaux projets)	x	x	x	X		x		😐
ACT 1.1.9 Améliorer la gestion immobilière des bâtiments mis en location par in BW	x	x		X		x		☺
OO 1.9 – « Intensifier la collaboration avec la Province du Brabant wallon pour le déploiement des missions d'in BW sur son territoire »								
ACT 1.9.1 - Assurer une concertation permanente avec la Province du Brabant wallon sur les besoins du territoire et sur la stratégie à développer au travers du Contrat de développement territorial	x	x	x	x		x		☺

Actions planifiées dans le PS 2020-2022	Période				Avancement			
					Statut			Indice santé
	2020	2021	2022	PS 2023-2025	A initier	En cours	Finalisé	
ACT 1.9.2 - Travailler sur les aspects de mobilité dont les déplacements domicile-travail via les modes de déplacement alternatifs	x	x	x	x		x		☺
OO 4.2 – « Inclure les composantes du développement durable dans les projets »								
ACT 4.2.1 - Concrétiser la notion de PAE durable	x	x	x			x		☺
ACT 4.2.2 - Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans nos business center Einstein, Landas et Mazerin	x	x	x			x		☺
ACT 4.2.3 - Rénover les installations techniques du Centre d'entreprises Monnet	x	x	x			x		😐
ACT 4.2.4 - Acquérir un logiciel de comptabilité énergétique pour la collecte et la centralisation de toutes les consommations et productions d'énergie d'in BW	x	x				x		😐
ACT 4.2.5 - Réaliser les audits énergétiques des sites retenus	x	x	x			x		☺
OO 4.3 – « Développer des solutions de mobilité durable sur le territoire du Brabant wallon »								
ACT 4.3.1 - Développer des solutions de mobilité douce dans et aux abords des PAE	x	x	x			x		☺
ACT 4.4.4 - Répondre aux appels à projet de la Région wallonne en ce qui concerne le développement durable	x	x	x			x		☺
ACT 4.4.5 - Poursuivre la participation au projet ZELDA	x	x	x	x		x		😐
OO 5.2 – « Offrir de nouveaux services aux communes »								
ACT 5.2.2 - Accompagner, au besoin, les communes dans la mise en œuvre du projet Renowatt	x	x	x			x		☺
OO 5.5 – « Disposer d'outils innovants pour rendre nos installations et activités plus performantes »								
ACT 5.5.1 - Implémenter progressivement un système de contrôle et d'acquisition de données	x	x	x		x			😐

Résultats 2022

RA 2022
pp. 54- 61

Nous avons continué nos missions en 2022 en faisant l'acquisition de la Sablière de Mont-Saint-Guibert et de la Ferme de la Grange à la Dîme pour y développer de nouveaux projets innovants :

- Un parc d'activités économiques dédiées **au recyclage, à l'économie circulaire et à l'autonomie énergétique** d'une part ;
- Le projet "Sur le Champ" permettant la promotion de l'**entrepreneuriat agricole et du développement de modes de consommation alimentaire plus responsables** d'autre part.

Une partie des missions du département se recentrent donc sur :

- La création de parcs dédicacés
  - à l'activité économique répondant aux enjeux énergétiques et environnementaux ;
  - à la promotion de l'entrepreneuriat agricole et au développement de modes de consommation alimentaire plus responsables ;
- La création de business centers abritant l'Innovation.

Ecosystème entrepreneurial

❖ Sur le Champ

in BW a fait l'acquisition d'un site de 63 ha de terres agricoles et d'une ferme dont 21 ha de réserve foncière ; des bâtiments en très bon état permettront un démarrage rapide du projet "Sur le Champ" qui visera de rassembler en un seul lieu du Brabant wallon :

- Une « couveuse » (véritable test d'activités pour maraichers et éleveurs en devenir, elle offre un cadre sécurisant et un accompagnement rapproché) ;
- Une « pépinière » (véritable incubateur, elle permet la mise à disposition auprès des porteurs de projets/entreprises/indépendants, accompagnés ou non dans le cadre de la « couveuse », de moyens de production leur permettant de mettre en œuvre leur projet en limitant les investissements personnels et d'être accompagné sur les aspects techniques, commerciaux et administratifs de leurs activités)
- L'« Eco-Hub » (mise à disposition d'ateliers modulaires de production, de parcelles de terrain, de bureaux, de zones de stockage, chambres froides etc… Le panel d'activités économiques est large (production alimentaire, packaging, logistique, vente directe …).

Le projet vise la création d'un écosystème complet de type hub-créatif en agroalimentaire durable. L'acquisition du site s'est déroulée en 2022 et les premiers travaux pour l'accueil d'une brasserie ont été initiés en septembre 2022. L'inauguration de la brasserie est prévue mi-2023.

Parcs d'activités économiques

❖ Parc d'activités économiques - « Les Portes de L'Europe » - Nivelles Nord

Les travaux de développement du parc d'activités économiques se sont poursuivis sur la dernière phase de 22 ha de l'ancien circuit de course de Nivelles, et un site de 4,2 ha a été préservé pour permettre de conserver le biotope naturel (orchidées protégées) et son redéploiement.

En 2022, les travaux ont continué avec l'achèvement de la pose du réseau d'égouttage séparatif, l'établissement des coffres de voiries et des bordures, de l'équipement en réseaux divers (électricité, gaz, télécoms, etc.). Les travaux seront achevés au printemps 2023.

❖ Parc d'activités économiques ancien site Peugeot - Nivelles Sud

Une étude est en cours de réalisation par Engie pour l'implantation d'une éolienne de 150 m de haut et d'une puissance de 4,2 MW, sur la parcelle acquise par le RACB dans le PAE Peugeot.

❖ Mont-Saint-Guibert – sablière

Le dossier de base pour la création d'un parc d'activités économiques industriels au droit de l'ancienne sablière de Mont-Saint-Guibert, sur la partie anciennement exploitée par Renewi et située au croisement de la Nationale 25 et de la Nationale 4, a démarré en 2020 et a été poursuivi pendant l'année 2021. La commune ainsi que les acteurs actuels implantés au sein du site ont tous collaborés au montage de ce dossier avec un but commun : confirmer cette zone dédiée au recyclage des déchets et à la revalorisation de certains matériaux, tout en permettant aux entreprises actives de pouvoir s'y étendre et d'y développer leur projet de R&D.

Avec tant le projet de construction de la future centrale biomasse sur le site, utilisant des bois pour partie issus des différents Recyparcs gérés par in BW, que le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les talus du site, une énergie verte et renouvelable sera produite directement

sur place et pourra alimenter le chauffage urbain de l'UCLouvain et les entreprises du site en électricité.

En 2021, le dossier de base a été présenté aux autorités communales et régionales à plusieurs occasions. Ce dossier a été finalisé en septembre 2021, puis présenté en réunion d'information préalable (RIP) en novembre 2021. Dans la foulée, il a été déposé officiellement au Gouvernement wallon au cours du premier trimestre 2022. Nous sommes en attente du traitement du dossier.

❖ NPoW (New Places of Working) - Croix de Hesbaye

Le « NPoW » est un concept innovant pour développer de l'activité économique en Brabant wallon. Il vise à répondre à plusieurs défis :

- réduire les distances à parcourir, développer les alternatives à la voiture (en misant sur le vélo notamment),
- favoriser de nouveaux modèles économiques (s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et les économies de proximité),
- offrir de nouvelles opportunités en termes de logements.

Ces nouveaux lieux, doivent permettre outre la décentralisation, une symbiose entre les modes de production liés à une industrie 4.0 et l'activité économique tertiaire.

Pour relever ces défis, le développement des NPoW s'appuie sur trois ambitions générales ;

1) Consolider la structure territoriale polycentrique du Brabant Wallon à travers l'approche du territoire des 20 minutes ;
2) Renforcer l'attractivité « naturelle » du Brabant wallon ;
3) Concevoir des formes et organisations spatiales innovantes et désirables.

❖ Copiloter la stratégie de BW 2030

Contribuer à l'alliance de dynamique territoriale inédite copilotée par les 4 acteurs structurants du territoire (le Brabant wallon, in BW, Invest.BW et l'UCLouvain). Concrètement, 35 projets répartis en 7 grands axes ont été identifiés pour permettre au Brabant wallon de poursuivre sa croissance (www.bw2030.be).
Spécifiquement, in BW (co)pilote 8 projets : Communautés d'énergie renouvelable, Parc d'activité thématique «New way of caring», hydrogène vert, sablière, filières de valorisation biométhanisation, Sur le Champ, Territoire intelligent - Data Center-Community en intelligence territoriale, Smart Administration.

Centres d'entreprise / immeubles de bureaux

Malgré une année encore compliquée avec la crise énergétique, accentuée par la guerre en Ukraine et la montée générale des prix, nous clôturons 2022 avec un taux d'occupation dans nos Business Centers de 88% ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif de 80%, tel que fixé dans notre plan stratégique.

Par ailleurs, nos halls-relais rencontrent toujours leur public et dépassent notre objectif des 95%, avec 96,3 % de taux d'occupation.

En 2022, nous avons poursuivi notre programme de rénovation du Patrimoine immobilier en vue d'offrir des espaces de travail de qualité, de confort et de modernité. Les sites rénovés représentent une superficie totale de 8.409 m² soit une augmentation de 33% par rapport à 2021 (6.284 m²).

Focus énergétique

❖ Rénovation des toitures du Centre Monnet

Pour rappel, le Centre Monnet fait partie des bâtiments relevés dans l'audit des grandes entreprises comme imposé dans l'AGW du 08/09/2016. Ce chantier de rénovation d'ampleur s'est terminé en 2022: isolation et étanchéité des 9.000 m² de toitures, permettant de répondre aux normes d'isolation énergétique actuelles, installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 1.000 kWc dans le cadre de « Smart Energy Invest II », révision du système de ventilation / climatisation / chauffage pour le confort des utilisateurs et dans le cadre d'une gestion énergétique plus efficace (réduction de la consommation énergétique de 358 MWh en électricité et 1.176 MWh en gaz, et diminution de notre empreinte carbone de 142 t C02).

❖ Cadastre énergétique

Le cadastre énergétique du patrimoine immobilier géré par le département (+/- 80.000 m²) s'est poursuivi en 2022.

- Amélioration de la collecte des données. Mise en place de systèmes de gestion des techniques centralisée et de compteurs intelligents en collaboration avec la Régie technique.
- Mise en place de fiches bâtiments incluant les données énergétiques. Chaque bâtiment possède depuis 2019 sa fiche énergétique contenant toutes les données techniques et administratives ainsi que ses consommations. Chaque fiche contiendra également un historique de chaque action d'économie d'énergie réalisée.
- Travaux d'amélioration de l'enveloppe des bâtiments d'in BW.
    - Isolation d'une toiture du bâtiment Peugeot.
    - Changement des châssis des bâtiments Einstein 1 et 2.
- Mise en place dans les baux locatifs, d'un point demandant aux locataires de transmettre les relevés des compteurs sur demande ;
- Réduction des consommations énergétiques de nos locataires lors d'intervention de maintenance (monitoring des t° et actions correctives ; remplacement de chaudières/thermostats ; etc.) – démarche continue ;
- Scans des documents de contrôles réglementaires (accessibilité des documents et mise à disposition rapide pour les locataires en cas de demande).

❖ Crématorium

Optimisation énergétique favorisant une réduction sensible de la consommation de gaz malgré un nombre de crémations globalement en hausse depuis 2012.

Tableau récapitulatif des crémations depuis la mise en service de l'installation

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
93 (2 mois)	1.443	1.659	1.672	1.918	2.020	2.221	2.355	2.421	2.818	2699	2.705

❖ Appel à projets « développement durable »

Le Gouvernement wallon a décidé, dans le cadre du Plan Marshall 4.0 d'établir des objectifs visant à faire émerger une nouvelle génération de « parcs 4.0 » intégrant les enjeux du développement durable et les défis en termes de connectivité numérique pour les entreprises.

Dans ce cadre, un subside de 280.000 EUR a été octroyé à l'ensemble des intercommunales de développement économique wallonnes et IFPH, pour la mise en place et le développement d'un cloud énergétique au cœur des PAE. Par cloud, il faut entendre la mise en commun d'unités de

production pour une communauté d'entreprises (production, stockage, autoconsommation, utilisation du réseau de distribution). Il s'agit du projet Zelda décrit ci-dessous.

- **Projet ZELDA**

Le projet « Zelda », pour Zonings à Energie Locale DurAble, vise à déterminer si les zonings wallons sont des sites propices pour l'installation de communautés d'énergie renouvelable (CER).

Commencé en 2018, le projet ZELDA a comme objectif d'identifier la capacité des parcs d'activités économiques (PAE) wallons à intégrer un bouclage énergétique.

L'in BW est impliquée dans le projet ZELDA, commun aux intercommunales de développement économique wallonnes et de l'IPFH (Intercommunale Pure de Financement du Hainaut), visant la mise en place d'un cloud énergétique au cœur des PAE. Par cloud, il faut entendre la mise en commun d'unités de production pour une communauté d'entreprises (production, stockage, autoconsommation, utilisation du réseau de distribution).

Le projet ZELDA suit son cours et est intégré dans le plan stratégique 2023-25.
Les entreprises des parcs de Nivelles Sud, Nivelles Nord et du Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve ont été mobilisées en vue de la réalisation de ce cloud énergétique afin de réduire l'empreinte écologique et réduire les consommations énergétiques.

Le rapport final du projet pilote a été présenté fin 2019. La suite du projet aura pour but la mise en pratique et la création de communautés d'énergie renouvelable dans les PAE d'in BW.

- **Eolien**

in BW est partie prenante de Wind4Wallonia et des Vents d'Arpes, qui visent à promouvoir l'installation d'éoliennes sur le territoire wallon. En 2022, la production d'électricité totale provenant de l'éolien s'élève à 7271 MWh (7113 MWh en 2021).

- **"Plan EZCharge" de la Région wallonne**

Le Gouvernement wallon a inscrit dans sa DPR 2019-2024 un ensemble de trajectoires volontaristes, en particulier dans l'électromobilité, ainsi que le plan de relance « Get up Wallonia ! ». L'objectif de la Wallonie est d'ici 2024 de déployer 2.000 bornes voitures de rechargement publiques d'appoint (22 kW) et de faciliter les opérations de déploiement pour les Pouvoirs locaux qui le souhaitent. A cet égard, une « convention de coopération horizontale entre la Région wallonne et les Agences de Développement Territoriales - ADTs » a été signée par le Ministre Henry et les 8 ADTs (SPI, BEP, IDEA, IDELUX, IDETA, IEG, IGRETEC et in BW) le 9 septembre 2021.

Dès lors, in BW se trouve chargée de réaliser une cartographie indicative d'implantation de points de recharge potentiels pour véhicules, à l'échelle du Brabant wallon, en association avec les partenaires locaux de la zone d'influence (Communes, Province, etc.), avec une base minimale de 1 borne dans chaque commune. Cette phase cartographique a été finalisée fin 2021.

Au premier trimestre 2022, une cartographie croisée de l'implantation de ces points sera réalisée avec les GRD (gestionnaire de réseau de distribution), afin de croiser les sites identifiés au regard des capacités technique du réseau et de permettre d'aider les pouvoirs publics à identifier, au sein du domaine public communal, les sites les plus propices pour un développement prioritaire d'infrastructures de chargement pour véhicules électriques. Le délivrable fourni sera une cartographie générale d'analyse territoriale du Brabant wallon indiquant les points de raccordement potentiels à déployer. Un marché de concession devrait suivre ensuite.

Accentuation de la multimodalité et focus sur le vélo électrique

Aujourd'hui, le développement économique ne peut plus être pensé sans intégrer les aspects liés à la mobilité.

S'appuyant sur la volonté d'in BW de développer la multimodalité au sein de notre province, le projet « Smart Mobility Brabant wallon » devait être lancé en 2020. Vu la crise sanitaire et des écueils relatifs aux marchés publics (s'agissant d'un marché unique et innovant), celui-ci devait se concrétiser au premier semestre 2022. Malheureusement, le nouveau marché public pour la mise à disposition d'un nombre total de 1750 vélos électriques en libre-service avec une première phase pilote sur 6 communes (650 vélos) n'a pu aboutir, à nouveau, suite à un recours déposé au Conseil d'état et ce malgré la sécurisation juridique apporté à ce projet innovant. Une réflexion est entamée pour pouvoir redéfinir les lignes directrices du projet.

- **Intégration du développement durable dans le cadre des travaux du département**

- Intégration dans les études d'aménagement du territoire de points environnementaux non obligatoires (exemples : mobilité, NPOW, ...). L'organisation des lieux de travail (NPOW) mais aussi des organisations de travail (NWOW) pourraient impacter le patrimoine et amener à faire évoluer l'offre en matière de locations d'espaces.
- Amélioration continue des installations du crématorium (partage d'expériences techniques avec ACWB, relamping, etc.) et campagne de mesure de rejets atmosphérique, analyse mercure aux postes de travail et analyse des pelouses de dispersion.

- **Promotion de l'économie circulaire**

- in BW soutient différentes actions en matière d'économie circulaire mises en place par d'autres opérateurs économiques ou d'entreprises. On peut citer, par exemple, l'organisation de diverses séances d'informations : nouveaux services aux communes via des marchés de services groupés en collaboration avec l'IPFBW, Entreprise Nature admise avec la Ville d'Ottignies-LLN, etc.
- Participation d'in BW dans la mise en œuvre du Green Deal (Pacte Vert Européen).

- **Biodiversité**

Par la nature de ses activités, le département Economique se veut un gardien de la préservation de la biodiversité, en particulier lors des phases d'expansion et de réhabilitation des zones exploitées. Certaines actions mises en œuvre sont issues d'impositions des permis d'exploitation et d'autres viennent d'initiatives propres. S'agissant d'un premier bilan spécifique à la biodiversité, les données sont antérieures à 2022 pour permettre une compréhension globale de la situation et une lecture cohérente des résultats futurs.

Aménagement dans le PAE

D'une manière générale, les aspects du développement durable sont pris en compte de manière poussée dans les PAE :

- Plantation des zones tampons et zones d'isolement en massifs. A Tubize II par exemple, sur les 65 ha bruts, nous avons procédé aux plantations suivantes en 2018 :
    - Engazonnement de 100.000 m² (soit 10 ha)
    - 15.000 m² de prairies fleuries

- 35000 plants d'arbres, d'arbustes et de forestiers

- Création dans les parcs d'une zone enherbée avec plantations d'arbres entre les parcelles privatives et la voirie d'une largeur de 7 m environ. Ces zones sont gérées en copropriété. Un prestataire a été désigné pour réaliser l'entretien de tous ces aménagements. Les frais sont répartis chez les copropriétaires.
- Dans le parc d'affaire de Nivelles Nord dit des Portes de l'Europe (ancien circuit automobile), une zone de 4.2 ha été laissée à la nature étant donné le développement d'espèces protégées d'orchidées. Un plan de gestion est en cours de finalisation en concertation avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF), le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA) de la Walloni. in BW, qui a bien entendu obtenu toutes les autorisations et dérogations nécessaires pour la réalisation des travaux, s'est néanmoins inscrite dans une concertation avec les membres du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) de Nivelles pour finaliser ce plan de gestion ainsi que le mode de gouvernance ultérieur de ce périmètre de zone naturelle. Les actions réalisées, entamées en 2022 en concertation avec le DNF ont été les suivantes :
    - La remise en lumière de certaines zones [février 2022] ;
    - La finition de la bande complémentaire (au nord du site) intégrée dans la zone de protection (finition du talutage en sable du site) [mars 2022] ;
    - Le débroussaillage des ligneux [février 2022] ;
    - La finalisation de la cartographie des pieds d'orchidées identifiées, des différents habitats recensés et du plan de gestion [en cours] ;
    - La délimitation de la zone de protection par la pose d'une clôture agricole type Ursus inversé [septembre 2022].

  En parallèle, les actions suivantes ont été initiées :
    - Ensemencement d'environ 25.000 m² de pelouses et prairies fleuries au second semestre 2022.
    - Plantation d'environ 4800 arbres et arbustes à l'automne 2022.

Vue aérienne du PAE des Portes de l'Europe et de la zone protégée

    - Une charte paysagère qui sera à destination des futurs acquéreurs est en cours de finalisation. Elle permettra, entre autres, l'intégration des parcelles dans leur environnement, le renforcement de la biodiversité locale et la création d'un maillage en lien avec la zone protégée via des couloirs écologiques (haies vives

d'essences indigènes, massifs champêtres, noues, préservation ou restauration des pelouses sèches favorables au développement des espèces protégées, …).

Esquisse du maillage « vert » attendu sur l'ensemble du parc de Nivelles Nord

- Nous sommes actuellement approchés par des groupes de parc éolien qui recherchent des compensations à leur projet par la plantation de haies.

- Rachat des 84 ha de la Sablière de Mont-Saint-Guibert le 08/06/2021 afin de créer un PAE spécialisé dans la valorisation des matières/économie circulaire et l'autonomie énergétique. La révision de plan de secteur est en cours.
  - La zone de loisirs deviendra une zone naturelle sur 16 ha.
  - Une partie de la zone actuellement dédiée à l'extraction de sable deviendra une zone naturelle au terme de son exploitation dans une trentaine d'années (2051) sur 13,5 ha.

Parcelles vendues aux entreprises

Lors des cessions, il est prévu qu'au moins 20% de la superficie doit être verdurisée avec, si possible, des espèces locales. Nous recommandons la gestion différenciée. La société doit en effet effectuer un cautionnement équivalent à 5% du prix du terrain qui est libéré lorsque plusieurs conditions sont remplies, dont les plantations sur la parcelle privative, conformément aux plans présentés auprès de nos services et repris dans leur permis.

Gestion parcimonieuse du sol

Nous sommes très attentifs à la réhabilitation d'espace existants. Nous avons racheté plusieurs sites afin de les rénover et les remettre sur le marché (Peugeot à Nivelles, Monnet à Louvain-la-Neuve, etc.).

Animation économique

Des conférences relatives au développement durable sont régulièrement organisées. Le 30 mars 2023, in BW a présenté ses actions en faveur de la biodiversité dans le PAE de Nivelles Nord lors du colloque organisé par l'association « PALME » (www.palme-asso.eu). in BW participe au réseau « Entreprise Nature Admise » à Louvain-la-Neuve depuis plusieurs années. La prochaine conférence aura lieu chez ING sur le renforcement du maillage écologique.

- **Gestion du patrimoine immobilier**

Les espaces verts de nos centres d'entreprises sont entretenus en gestion différenciée. Une grande partie des pelouses du MIC (Monnet Innovation Center - site de 8.80 ha) est en fauchage tardif et le site accueille plusieurs ruches.

- **Projet « Sur le Champ »**

Nous avons racheté un bâtiment de ferme et les 67 ha attenants à Mont Saint Guibert afin d'en faire un lieu de développement d'activités en agriculture durable. Une campagne de plantation de haie a été réalisée en 2023 (plan « Yes we plant »).

- **La Sablière**

La zone naturelle et la présence d'espèces protégées d'orchidées sur les talus seront à intégrer au futur projet de développement du parc d'activité.

2. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Identification des Aspects Environnementaux Significatifs

Les principaux aspects significatifs liés à l'exploitation des ouvrages d'épuration sont les suivants.

Activité	Aspect environnemental significatif	Risque en cas de non-maîtrise	Actions planifiées dans le PS 2023-2025
MODE NORMAL			
Réseau de collecte des eaux usées	Pollution diffuse, sols et eaux de surface causée par une mauvaise étanchéité du réseau de collecte des eaux usées	Effet chronique sur de longues périodes si non détecté. Possibilité d'effet à moyen terme au niveau des zones concernées.	Objectif opérationnel 3.4. : Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques
Systèmes de relevage	Consommation électrique excessive engendrant des émissions indirectes de CO2	Parmi les premiers postes en termes de consommation électrique des équipements	Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique Exemples de mesures: Classement des équipements gros consommateurs à définir avec les audits énergétique monitorer les débits relevés/consommations des équipements améliorer la maintenance des équipements remplacer par des équipements performants et robustes (moteurs IE4, variateurs de vitesse...)
Dispositif d'aération des bassins	Consommation électrique excessive engendrant des émissions indirectes de CO2	Parmi les premiers postes en termes de consommation électrique des équipements	Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique Exemples de mesures: réaliser des audits énergétique des installations concernées nettoyage des diffuseurs, remplacement par des équipements performants et robustes
Clarification	Extraction de la biomasse épuratoire en excès Production de boues	Majeur 13kg MS (325kg MB) par EH traité et par an. La gestion des boues d'épuration est organisée à un niveau régional et les effets se mesurent sur une échelle pluriannuelle. Le stockage et la gestion des boues sont réglementés : activité/installation classe II pour le stockage, le regroupement, le prétraitement ; certificat d'utilisation pour valorisation agricole ; installations autorisées pour la valorisation énergétique. (incinération/coincinération de déchets non dangereux).	Objectif opérationnel 3.4. : Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques Amélioration le fonctionnement des clarificateurs

Activité	Aspect environnemental significatif	Risque en cas de non-maîtrise	Actions planifiées dans le PS 2023-2025
Installations de traitement de l'azote et du phosphore	Rejet d'eaux pas suffisamment épurées Abattement insuffisant de la charge en phosphore ou azote	Important Effet à long terme sur la qualité des masses d'eau Non-respect des conditions du permis d'environnement L'épuration des eaux résiduaires urbaines fait l'objet de la directive cadre sur l'eau et est une activité classée	Objectif opérationnel 3.4. : Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques Améliorer le % d'abattement en limitant la consommation de réactif
Stabilisation des boues	Consommation électrique engendrant des émissions indirectes de CO2	Consommation électrique du dispositif d'aération	Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique
Biométhanisation des boues	Production d'énergie verte		Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique
Valorisation des boues	Economie de matières premières	1400 TMS par an en valorisation agricole. Economie d'engrais, réintégration de la pollution des eaux dans les cycles biogéochimiques	Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique
Cogénération avec du biogaz	Production d'énergie verte	En considérant un PCI de 10 MJ/kgMS, représentent 1GWh. La chaleur utilisée pour sécher les boues est issue d'une cogénération à partir de gaz de biométhanisation de déchets organiques : bilan carbone est positif.	Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique
Fonctionnement de l'ensemble des installations des stations d'épuration	Consommation excessive d'énergie électrique	Important L'énergie est le "matière première" du processus d'épuration.	Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique Exemples de mesures : Installations de panneaux solaire Amélioration de la performance énergétique
MODE ANORMAL / TRANSITOIRE			
Cogénération	Panne/dysfonctionnement de la cogénération En cas de panne stockage du gaz qui sera finalement brûlé dans la torchère	Gaspillage énergétique, consommation des ressources en biogaz	Objectif opérationnel 2.2. : Tendre vers l'indépendance énergétique
MODE ACCIDENTEL			
Inondation	Pollution diffuse, sols et eaux de surface	Important En cas d'inondation, l'effet resterait limité à un niveau zonal. Notre réactivité est importante	Objectif opérationnel 3.4. : Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques

Activité	Aspect environnemental significatif	Risque en cas de non-maîtrise	Actions planifiées dans le PS 2023-2025
Contamination des réseaux d'eau de ville par les réseaux d'eau de service	Pollution des eaux potables du réseau publique	Important La contamination des eaux de villes pourrait engendrer des maladies et l'impossibilité d'avoir accès à l'eau potable pour les habitants sur le réseau	Objectif opérationnel 3.4. : Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques Mode de prévention et d'action : Mesurer les volumes d'eau en réutilisation sur les sites. Vérifier l'ensemble de nos installations, prendre les mesures d'urgence, réaliser un audit externe, créer un groupe de travail.

Evaluation des objectifs

éval 2022
PS 2020-2022

Au niveau des succès rencontrés en 2022, nous pouvons citer :

Mise en service de la nouvelle station d'épuration de Pinchart.
En 2022, un nouvel ouvrage de traitement par filtre planté de roseaux a été inauguré. Il se situe à Ottignies-Louvain-la-Neuve et est prévu pour traiter les eaux usées de 230 EH. Bien que connu, ce type de traitement est inédit en Brabant wallon. Ses principaux atouts sont sa faible consommation énergétique (entre 5 à 10 fois moins par rapport à une station d'épuration standard) et son intégration paysagère.

Nous avons mené de nombreux objectifs en lien avec l'amélioration du fonctionnement des ouvrages (et les opportunités de travaux d'amélioration), le développement des services aux communes et aux citoyens ou encore le suivi énergétique. La liste des principaux projets menés par le service peut être consultée dans le rapport annuel d'in BW.

L'évaluation des objectifs environnementaux fait partie intégrante de l'évaluation 2022 du Plan stratégique 2020-2022. Chaque action environnementale reprise du Plan stratégique et mise en œuvre au sein du département Assainissement comporte un indice de santé caractérisant son avancement (vert = bon déroulement, orange = risque, rouge = blocage).

PARTIE INVESTISSEMENT Actions planifiées dans le PS 2020-2022	Période				Avancement			
					Statut			Indice santé
	2020	2021	2022	PS 2023-2025	A initier	En cours	Finalisé	
OO 1.4 – « Rendre le Brabant wallon performant en matière de collecte et de traitement des eaux usées »								
ACT 1.4.1 - Mener les études et les réalisations des collecteurs et stations d'épuration (STEP) prévues dans le programme d'investissements et des travaux d'égouttage du PIC en partenariat avec les communes associées	x	x	x	x		x		☺
ACT 1.4.6 - Passer des CAI avec les entreprises rejetant des eaux usées industrielles	x	x				x	x	
ACT 1.4.7 - Établir les collaborations et actions nécessaires au déploiement de la GPAA Gestion Publique de l'Assainissement autonome	x	x	x				x	
ACT 1.4.8 - Sensibiliser la population aux enjeux de l'installation de SEI (en zones de prévention de captage et ailleurs)	x	x				x		
OO 1.7 – « Accompagner les communes dans l'exécution de leurs missions de service aux 'clients-citoyens' »								
ACT 1.7.6 - Réaliser un folder explicatif des différents types d'assainissement possibles pour un projet de construction ou de rénovation		x			x			
ACT 1.7.7 - Aider les communes dans le raccordement à l'égout des particuliers	x	x	x	x		x		☺
ACT 1.7.8 - Proposer au PASH des régimes d'assainissement définitifs dans les territoires où subsistent des régimes d'assainissement transitoires	x	x	x			x		☺
ACT 1.7.9 - Prospecter et lister les besoins de travaux d'assainissement de quartiers de très petite taille et les proposer au financement de la SPGE et des communes selon les modalités de la convention d'assainissement rural			x		x			
ACT 1.7.10 - Cadastrer les égouts communaux et mettre à disposition des communes les résultats via une application cartographique ou un service WEB	x	x	x	x		x		☺
ACT 1.7.11 - Inspecter les égouts communaux et élaborer pour les communes un rapport d'interprétation reprenant des recommandations d'entretiens ou de travaux	x	x		x		x		☺
OO 1.9 – « Intensifier la collaboration avec la Province du Brabant wallon pour le déploiement des missions de l'in BW sur son territoire »								
ACT 1.9.3 - Étudier et réaliser des ZIT/ZEC (cours d'eau cat. 2 & 3) Les avenants aux conventions de collaboration avec la Province ne sont à ce jour pas encore passées	x	x	x	x		x		☹
ACT 1.9.4 - Prospecter auprès de la Province et des communes les besoins en termes de délégation de maîtrise d'ouvrage visant la réalisation de projets de lutte contre les inondations		x	x				x	
OO 4.2 – « Inclure les composantes du développement durable dans les projets »								
ACT 4.2.7 - Rechercher et appliquer des solutions d'assainissement durables pour les eaux usées urbaines	x	x	x				x	
O 5.1 – « Être reconnu comme la référence en Brabant Wallon dans l'expertise et le savoir-faire de ses métiers »								
ACT 5.1.3 - Tirer le bilan de l'expérience d'accompagnement d'un projet d'écoquartier et de surveillance de chantier de voirie et d'égouttage qui se termine (Genappe / I-Dyle/ Matexi)	x						x	

PARTIE EXPLOITATION Actions planifiées dans le PS 2020-2022	Période				Avancement			
					Statut			Indice santé
	2020	2021	2022	PS 2023-2025	A initier	En cours	Finalisé	
OO 1.4 – « Rendre le Brabant wallon performant en matière de collecte et de traitement des eaux usées »								
ACT 1.4.5 - Rénover et/ou optimiser les installations techniques des STEP	x	x	x	X		x		☺
ACT 1.4.6 - Passer des CAI avec les entreprises rejetant des eaux usées industrielles	x	x					x	
OO 1.6 – « Maîtriser les coûts pour maintenir un prix juste aux 'clients-citoyens' et aux entreprises »								
ACT 1.6.1 - Poursuivre les analyses pour maîtriser le coût des ouvrages d'assainissement et leur impact sur le CVA	x	x	x				x	
OO 1.7 – « Accompagner les communes dans l'exécution de leurs missions de service aux 'clients-citoyens' »								
ACT 1.7.12 - Reprendre en exploitation des stations de pompage communaux	x	x	x	x		x		😐
ACT 1.7.13 - Gérer des chantiers de curage et de nettoyage de bassins d'orage à la demande des communes	x	x				x		Annulé suite à une demande d'une Partie prenante
ACT 1.7.14 - Réaliser une convention test pour la gestion de l'entretien et de l'exploitation d'un bassin d'orage communal	x	x					x	
ACT 1.7.15 - Etudier et réaliser un centre de regroupement/dépotage des produits de curage d'avaloir à la STEP de Basse-Wavre	x	x	x	x		x		☺
OO 4.2 – « Inclure les composantes du développement durable dans les projets »								
ACT 4.2.6 - Poursuivre l'étude d'optimisation énergétique de l'installation de biométhanisation de la Vallée de la Dyle et établir des conventions avec des producteurs de co-produits fermentescibles	x	x	x			x		
ACT 4.2.8 - Mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les STEP sélectionnées	x	x	x	x		x		☺
ACT 4.2.9 - Constituer des dossiers pour diminuer les eaux claires dans les ouvrages	x	x		x		x		☺

En 2022, le taux d'équipement du Brabant Wallon en stations d'épuration était de 98% (94% en Région Wallonne).

Les chantiers relatifs aux collecteurs ont permis la construction de plusieurs kilomètres supplémentaires et ainsi le passage à un taux de réalisation des collecteurs de 89%.

En matière d'égouttage, ce sont aussi 19 chantiers qui étaient en cours au sein de nos 27 communes pour atteindre un taux de collecte de 91%.

Le bureau d'études interne (BE) a étudié 14 dossiers d'égouttage/collecteurs (& voiries conjointes) en 2022.

En outre, en 2022, nous avons cartographié au moins 170 km de réseau d'égouttage communal. Le tableau suivant représente l'état d'avancement des connaissances en Brabant Wallon.

	Égouts cadastrés	Egouts à cadastrer	Total des égouts
2022	1422 km (55.9 %)	1156 km (43.5 %)	2578 km

Par ailleurs, depuis 2021, une application de visualisation de la cartographie des réseaux est offerte aux services communaux du Brabant Wallon.

Concernant les ouvrages de lutte contre les inondations, des conventions d'assistance (AMO) ou de délégation (DMO) de maîtrise d'ouvrage ont été établies avec la Province et les communes, 14 ouvrages ayant ainsi fait l'objet d'une étude. La zone d'immersion temporaire de Gaesbecq à Ittre a quant à elle fait l'objet d'une adjudication.

La transversalité des compétences et l'esprit d'équipe étant des valeurs de l'in BW , le service investissement vient en appui d'autres services de notre Intercommunale pour un total de 1500 heures.

❖ <u>Mise en œuvre du programme d'assainissement SPGE</u>

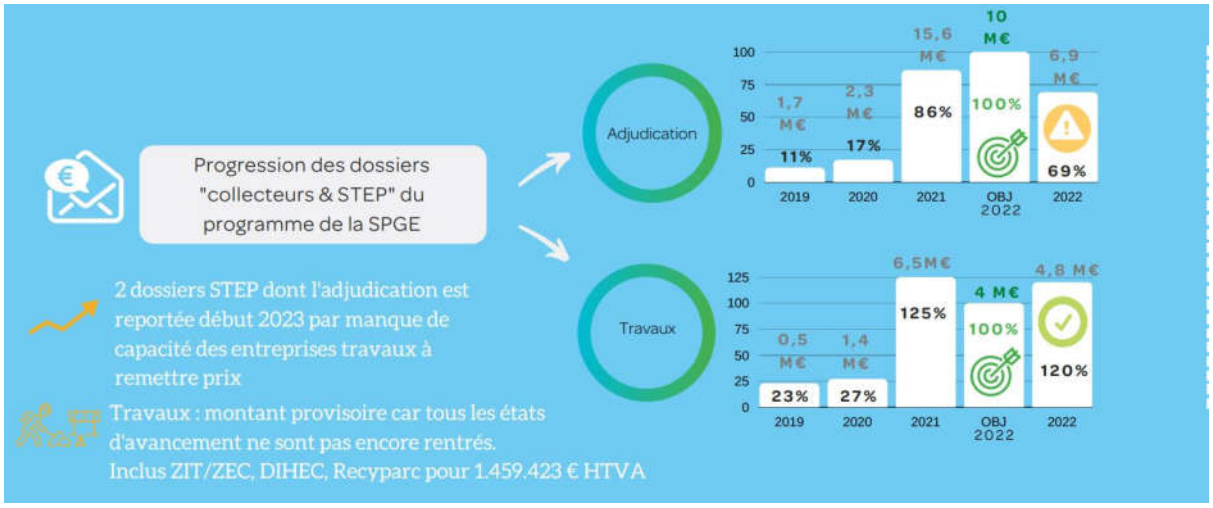

Le taux de mise en œuvre du programme d'assainissement de la SPGE est en-dessous de notre cible.

Le manque de responsables d'études et d'entreprises de travaux pouvant opérer sur stations d'épuration pose des problèmes dans l'attribution des dossiers. Afin d'améliorer la situation et de faire face au départ d'un collaborateur, le service a engagé deux gestionnaires d'étude et un dessinateur.

- **Progression des dossiers « égouts et voiries »**

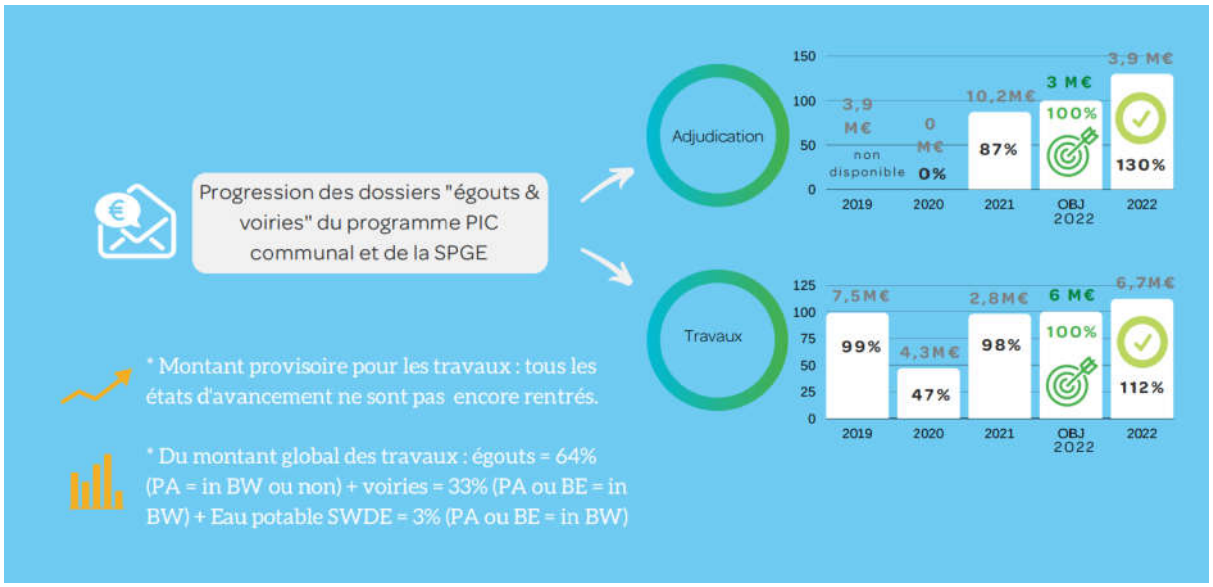

Le taux de mise en œuvre des dossiers « égouts et voiries » du programme PIC des communes et de la SPGE est au-dessus de nos objectifs en termes d'adjudication mais aussi de travaux.

Les engagements réalisés en 2022 on permis d'atteindre les objectifs proposés.

- **Cadastre des égouts communaux**

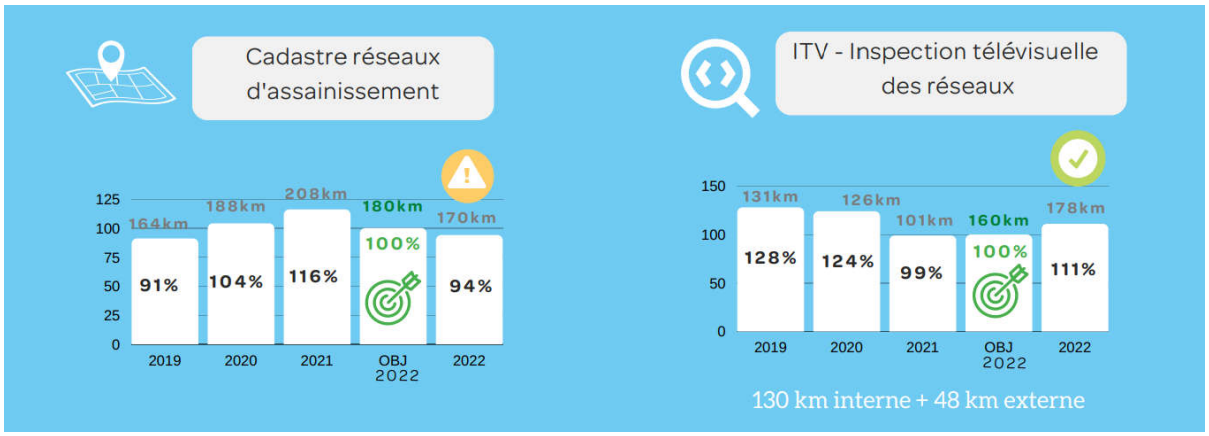

En 2022, nous avons atteint 94% de la cible. Les inspections télévisuelles des réseaux ont été privilégiées à la cartographie, ce qui a permis d'être à 111% de la cible dans le cadre de ce deuxième objectif.

Au sein du service Assainissement, la cellule « Emprises » a poursuivi en 2022 les négociations, authentifications et régularisations des emprises nécessaires aux ouvrages.

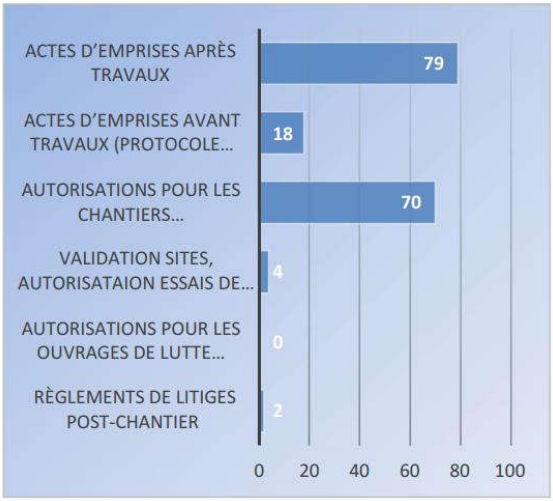

L'année 2022 a vu l'engagement au sein du Comité d'Acquisition d'un équivalent temps-plein en renfort, et ce depuis octobre 2022 et pour une durée d'une année. La rémunération de la personne étant prise en charge intégralement par la SPGE (et portée par l'in BW), ce renfort favorisera le traitement prioritaire des dossiers d'assainissement par le Comité d'Acquisition.

- <u>Quantité des eaux traitées</u>

En 2022, les quantités d'eaux traitées sont similaires. Cela s'explique par les conditions climatiques pluvieuses en 2022.

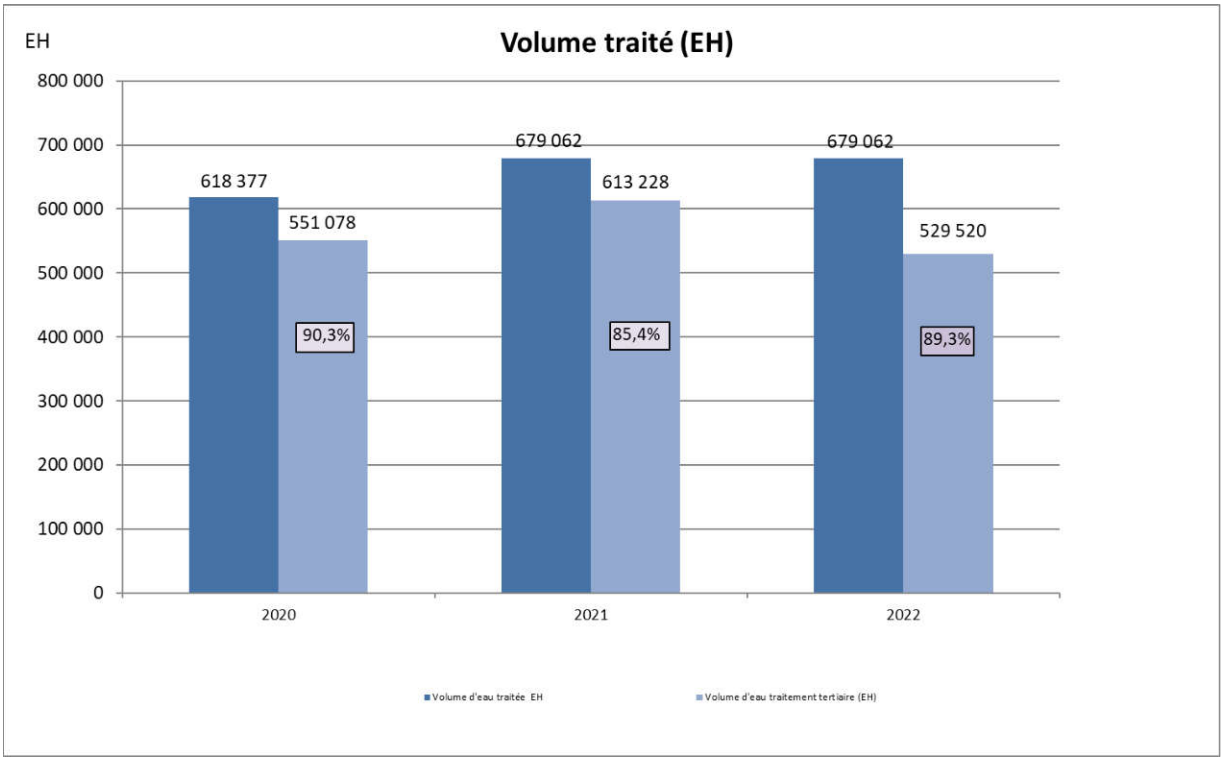

❖ Résultats épuratoires / Qualité des eaux traitées

L'activité de notre service étant directement liée à un thème environnemental, il est évident que nos résultats sont dès lors un point important de cette déclaration environnementale.

⌖ Taux de DBO et MES

L'ensemble de nos installations reprises dans le scope EMAS sont conformes.

En ce qui concerne la station d'épuration de Tubize-Mussain, nous constatons qu'elle est non-conforme. Elle n'est pas enregistrée dans le scope EMAS, mais nous mettons tout en œuvre pour la gérer en fonction de nos possibilités. Un projet d'une nouvelle installation de traitement des eaux est en cours d'étude.

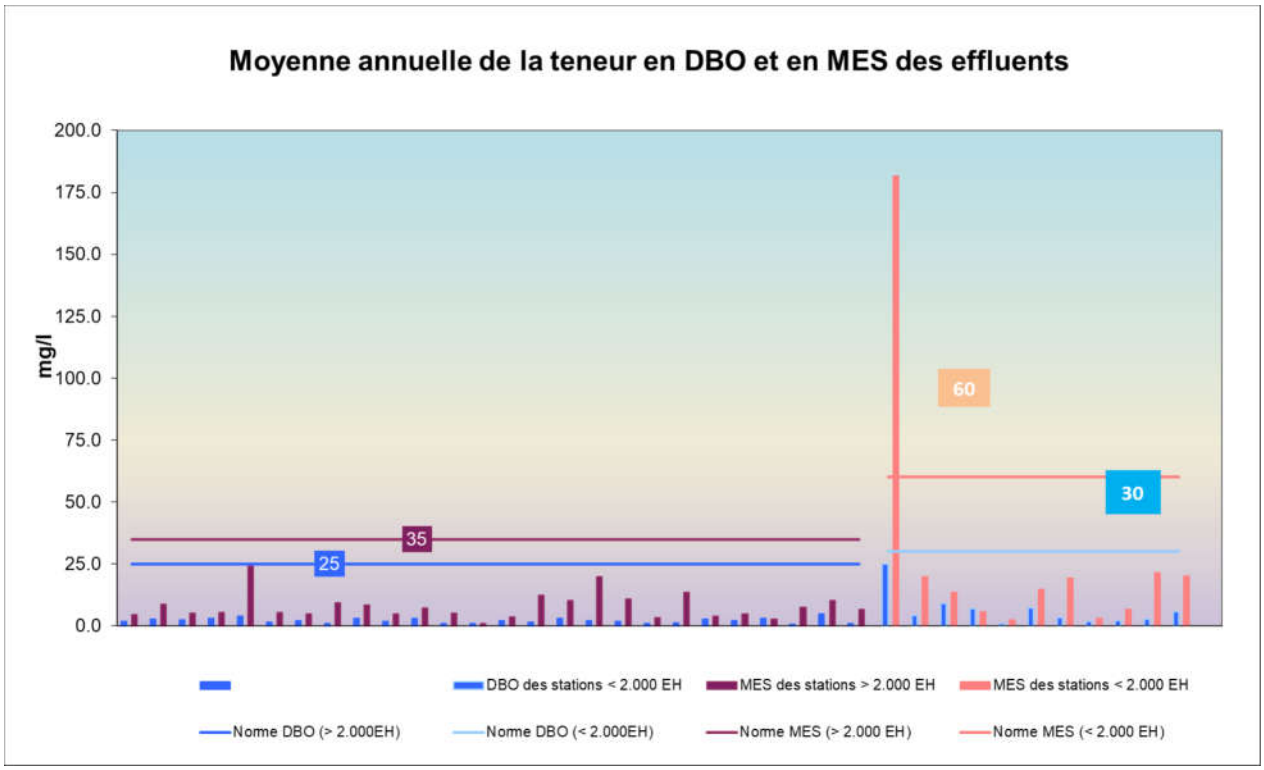

⌖ Taux de N et P

Au niveau des paramètres azote (N) et phosphore (P), les moyennes annuelles sont bonnes pour l'ensemble des stations d'épuration.

Seule la station d'épuration de Waterloo a eu un rejet supérieur à la norme journalière en azote (20mg/l). Celui-ci a été compensé par des résultats particulièrement bas le reste de l'année. Cela garantit donc une conformité de la moyenne annuelle de la norme de rejet pour le site.

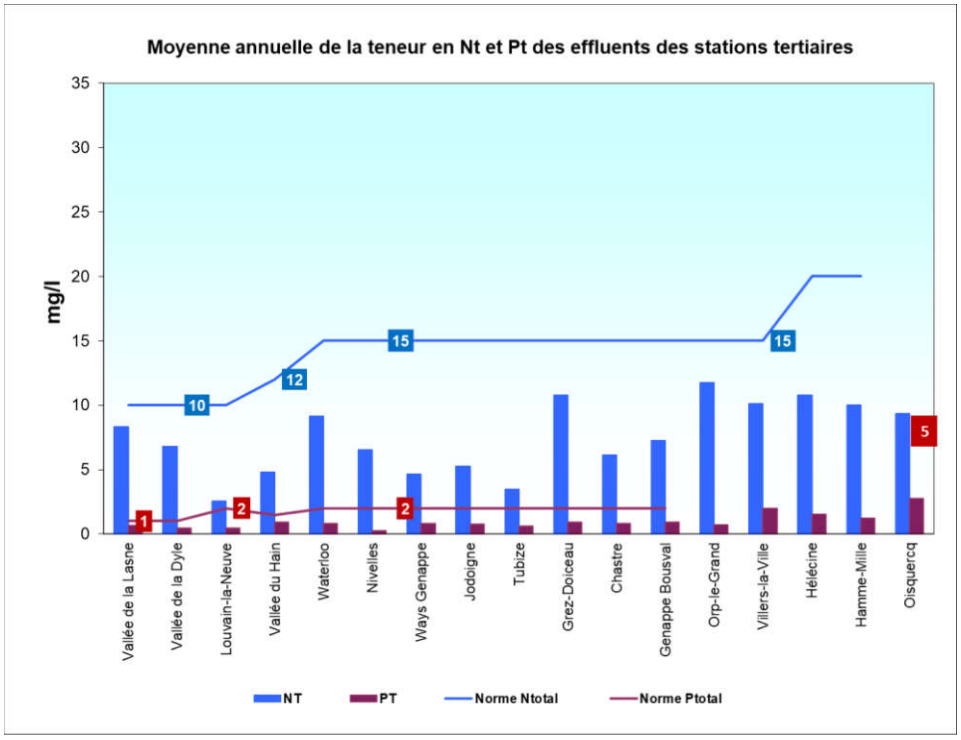

Taux de conformité et non-conformité

Sur l'ensemble des paramètres, nous avons une augmentation du nombre de paramètres de rejets et d'échantillons hors normes. Voici quelques explications qui rendent compte d'une partie de ces rejets hors normes :

Tout d'abord, les mauvais résultats de la station d'épuration de Mussain impactent les résultats globaux : si elle n'est pas enregistrée sous EMAS, les données relatives à ses rejets sont tout de même comptabilisées dans le système. Aussi, les non-conformités en DBO, DCO et MES sont presque toutes dues aux rejets de cette station.

De plus, nous avons eu un incident à Jodoigne avec la cuve de chlorure ferrique et, même si les mesures d'urgence ont été prises pour disposer rapidement d'un dosage temporaire, nous avons rencontré quelques difficultés ponctuelles.

Par ailleurs, la station d'épuration de la Vallée de la Lasne souffre de problème de dénitrification. Ses rejets en azote dépassent régulièrement sa norme de quelques dixièmes d'unités. Mais la moyenne annuelle du site est, elle, conforme. La cellule autosurveillance et le chef de zone travaillent sur le sujet afin d'améliorer la situation.

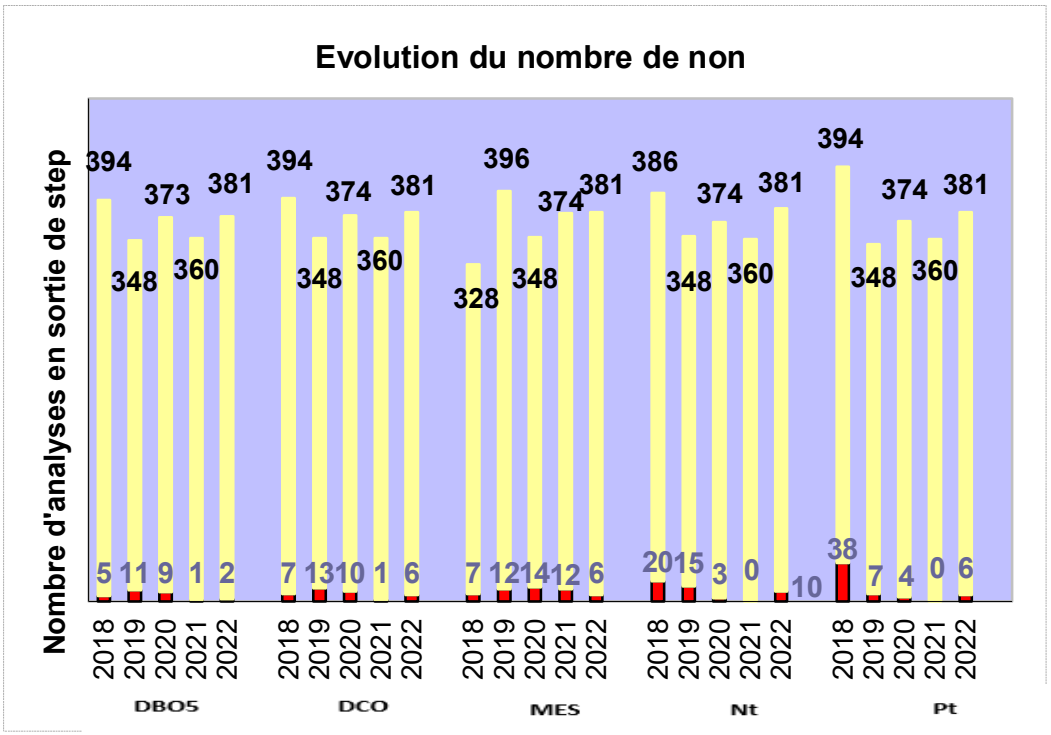

❖ <u>Consommation des ressources</u>

⌖ Indicateur Énergie

À la demande de la SPGE et suite à des réunions en interne du groupe de travail EMAS SPGE, il a été décidé d'harmoniser l'indicateur Énergie dans les OAA en proposant certaines règles d'application pour notre secteur.

Au niveau du numérateur [kWh], nous additionnons les différents approvisionnements en énergie : électricité, gaz naturel, mazout de chauffage et autres (énergies produites et autoconsommées).

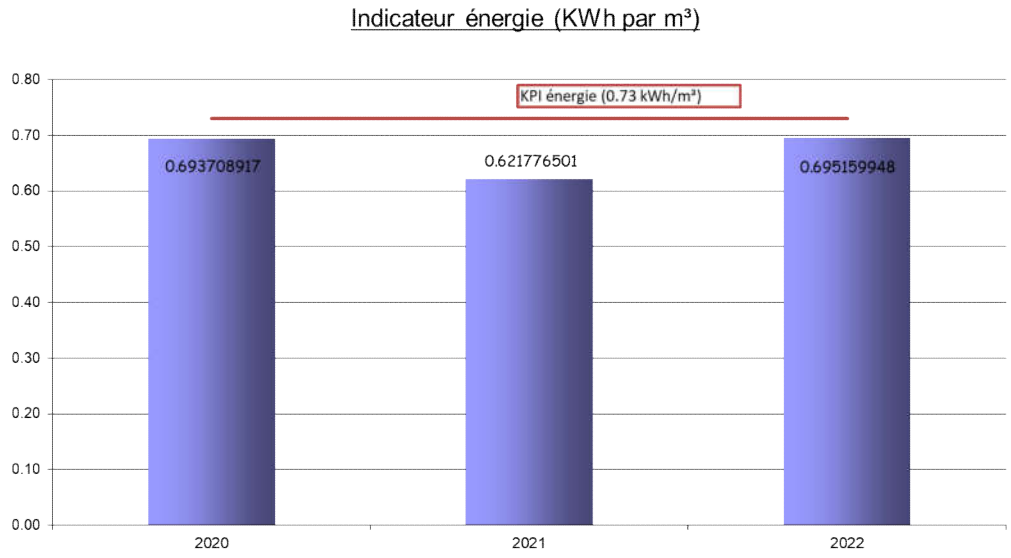

Données	2020	2021	2022
Quantité d'énergie consommée (kWh)	27.621.600	26.791.388	26.544.421
Volume d'eaux usées traitées (m^3)	39.817.277	43.724.821	38.184.623

Par convention internationale, il est proposé d'utiliser la valeur des combustibles en Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI). Toujours par convention, c'est la donnée relative à l'énergie finale qui est utilisée (quantité consommée par le consommateur final, soit le chiffre de consommation affiché au compteur), et non pas l'énergie primaire.

Coefficients de conversion des énergies :

- **Gaz naturel** en PCI (PCI vaut 90,3% du PCS pour le gaz naturel) :
  La valeur indiquée sur les factures est habituellement en [kWh pcs], autrement écrit [kWhs].
  [kWhs] → [kWhi] ; x 0,903
  Si la valeur disponible est uniquement en [Nm^3], le coefficient suivant est utilisé :
  [Nm^3] → [kWhi] ; x 10,4

- **Mazout** en PCI (chaleur de condensation non récupérée : PCI vaut 94% du PCS pour le mazout) :
  [litre] → [kWhi] ; x 10,153

- **Propane** en PCI :
  [litre] → [kWhi] ; 7,083

- **Biogaz** :
  [Nm^3] → [kWhi] ; PCI du gaz naturel (10,4) multiplié par la teneur en CH_4, à défaut de connaissance de la composition exacte.
  Sinon il est possible de calculer le PCI exact à partir d'un relevé de la proportion moyenne des différents composants du biogaz.

En 2022, nous restons en-dessous du KPI « énergie » fixé par la SPGE.

Afin de rester cohérents, nous souhaitons aussi présenter le deuxième indicateur énergie proposé par la SPGE : l'indicateur de traitement par EH entrant.

Après les erreurs de comptabilisation énergétique venant du GRD en 2021 (signalées dans la remise à niveau 2021), nous retrouvons nos consommations habituelles.

Remarque : la production de la cogénération a bien été sommée lors de la réalisation des indicateurs énergétiques.

Au niveau des actions, nous devons signaler le remplacement de deux chaudières, l'une à la Vallée de la Dyle et l'autre à la station d'épuration de Genappe-Ways.

Indicateur énergie (KWh par EH entrants)

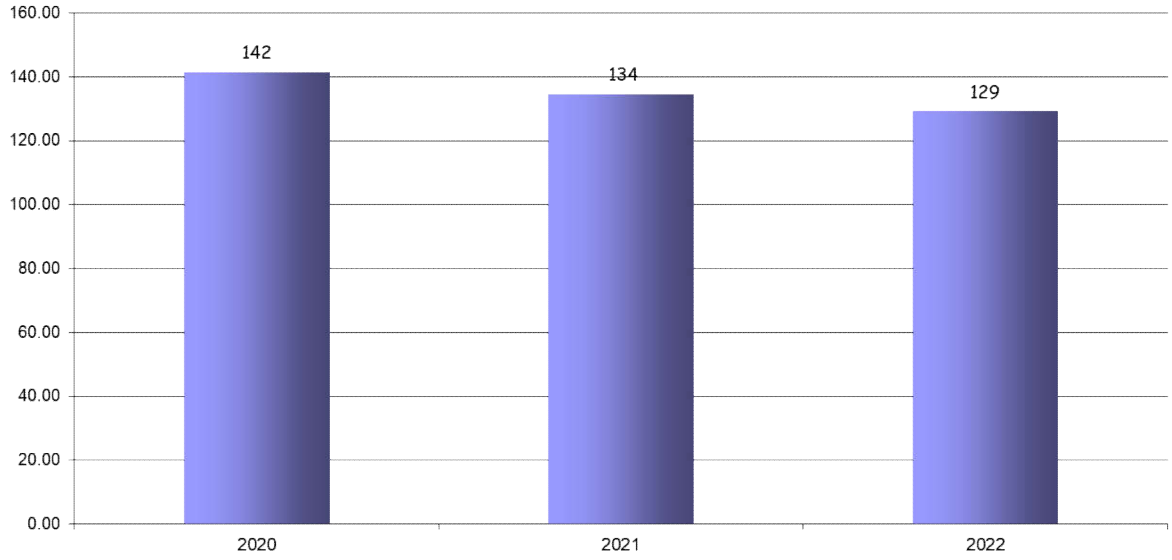

Données	2020	2021	2022
Quantité d'énergie consommée (kWh)	27.621.600	26.791.388	26.544.421
Nombre d'EH entrants (EH)	195.076	198 098	198 098

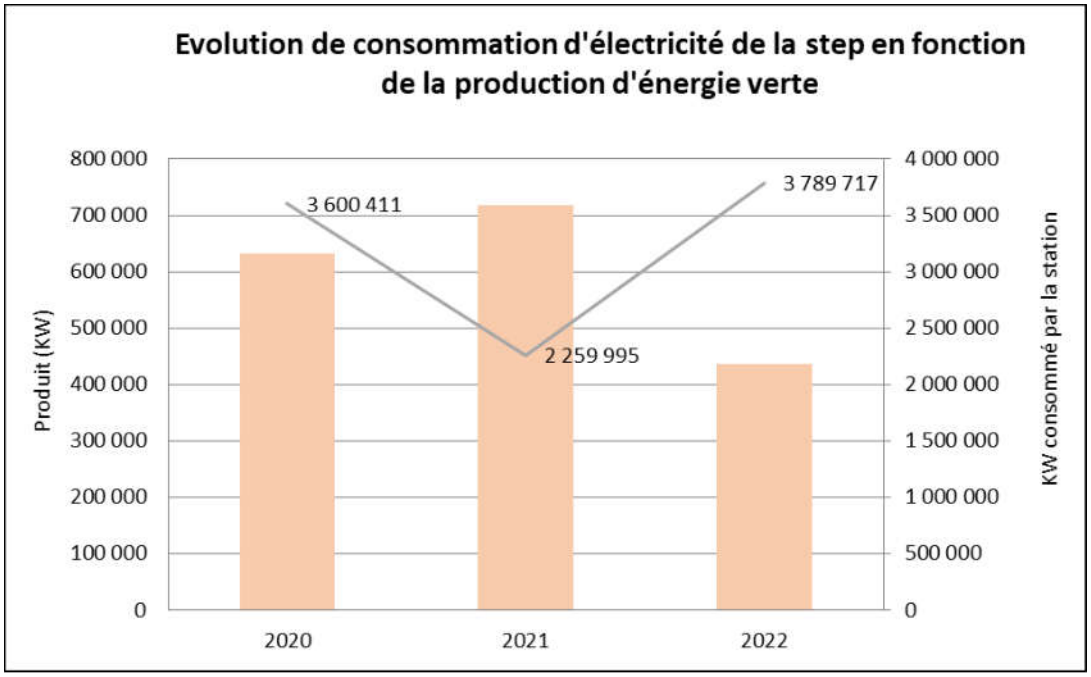

Données	2020	2021	2022
Quantité d'énergie consommée (kWh)	3.600.411	2.231.553	3 789 717
Quantité d'énergie renouvelable auto-consommée (kWh)	632.347	321 373	375 412

En 2022, différents problèmes ont engendré de nombreux jours d'arrêt de l'unité de cogénération, notamment pour causes mécaniques, de bouchage des digesteurs, ou encore de travaux d'entretien. Ceci a entrainé une diminution de la production d'énergie verte pour le service.

Consommation de matières/EH de DBO

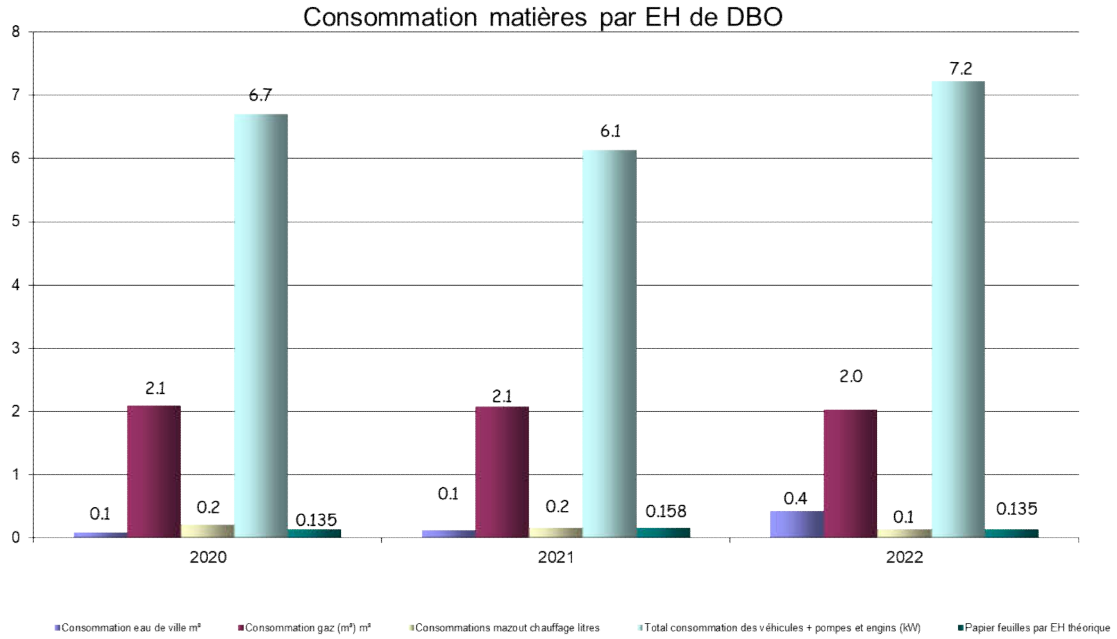

Données	2020	2021	2022
Eau de ville (m³)	16 230	23 260	83 765
Consommation de gaz de ville (m³)	407 850	412 251	402 690
Consommation de mazout de chauffage (litres)	40 850	30 929	26 740
Total consommation des véhicules + pompes et engins (kW)	1 758 139	1 456 581	1 432 468
Papier (rames)	85 000	100 000	85 000

La consommation en eau de ville a augmenté suite à la panne de l'hydrophore de la station d'épuration de Nivelles. Celui-ci ayant été placé en réparation, la station a dû utiliser plus d'eau de ville afin d'assurer l'ensemble de ses activités – dont la déshydratation des boues, grande consommatrice en eau de ville).

La station d'épuration de la Vallée de la Dyle a, elle aussi, enregistré une grande consommation d'eau de ville en 2022. La mise en place d'un compteur a permis de détecter ce problème, qui reste effectif en 2022 et qui contribue à cette hausse.

L'augmentation de la consommation de gaz de ville pour la deuxième année consécutive est due aux différents problèmes techniques liés au sécheur et à l'augmentation du nombre de ses redémarrages. Cela met en évidence l'importance du travail en continu sur l'installation de séchage des boues. Le sécheur ayant été à l'arrêt durant une grande période en 2022, la consommation de gaz pour faire fonctionner cet outil a néanmoins été moindre. L'arrêt de cet outil a été décidé en mars 2023.

La consommation de mazout de chauffage est stable depuis plusieurs années. Nous notons une diminution significative consécutive au passage du chauffage au gaz pour l'ensemble des bâtiments de la Vallée de la Dyle. En 2022, l'arrêt des aérothermes sur la Vallée de la Lasne a permis en outre une diminution de la consommation. D'autres sites ont par contre augmenté leurs consommations et feront l'objet d'un suivi.

La consommation des véhicules de service a diminué en 2022, mais nous avons dû retravailler cet indicateur afin de le transformer en unité unique. En effet, pour donner suite au verdissement de la flotte, nos consommations s'expriment en litres d'essence, en litres de diesel, en kg de CNG et en kWh électriques. Nous avons donc décidé d'appliquer le kWhi. La mise en place du télétravail structurel est sans doute à l'origine de la poursuite de cette diminution de consommation.

La consommation de papier a diminué par rapport à 2021. Le nombre de rames reste important, notamment en raison du nombre de permis demandés (dont renouvellements ou relatifs à l'installation de panneaux photovoltaïques). Cela implique de nombreuses copies et données complémentaires à transmettre. Cela étant, la dématérialisation se poursuit et participe à une légère baisse, même si elle est freinée par la disponibilité des moyens humains et par les obligations légales.

❖ Consommation de produits chimiques

⌖ Consommation de matières : polymère anionique

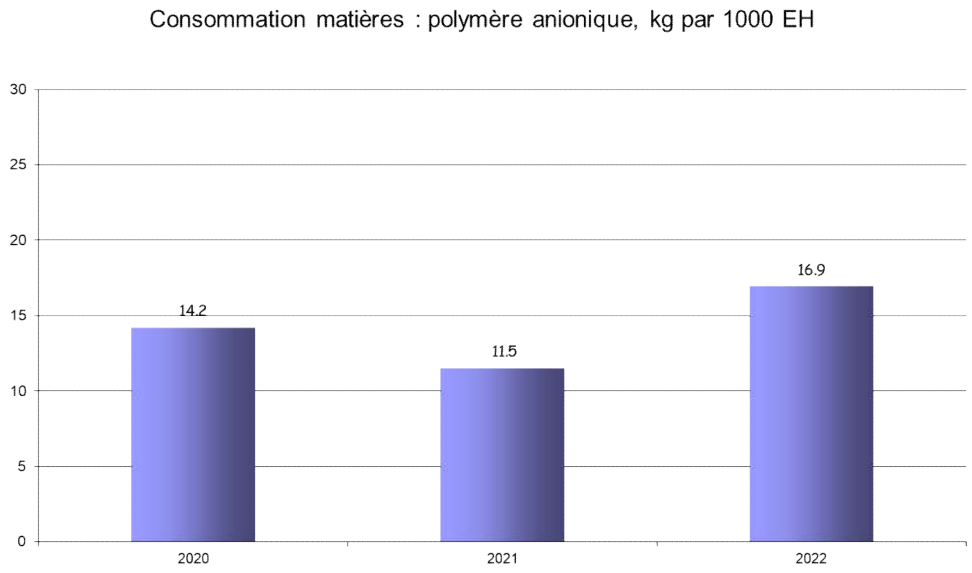

Données	2020	2021	2022
Polymère anionique (traitement de l'eau) Kg	8 800	7 830	11 506
Volume d'eau traitement tertiaire par EH de DBO (m^3)	551 078	613 228	529 520

L'augmentation de la consommation de polymère anionique est principalement imputable à la station d'épuration de la Vallée de la Dyle. Le fonctionnement en continu de son unité de décantation lamellaire a induit une consommation importante de ce polymère.

Consommation de produits

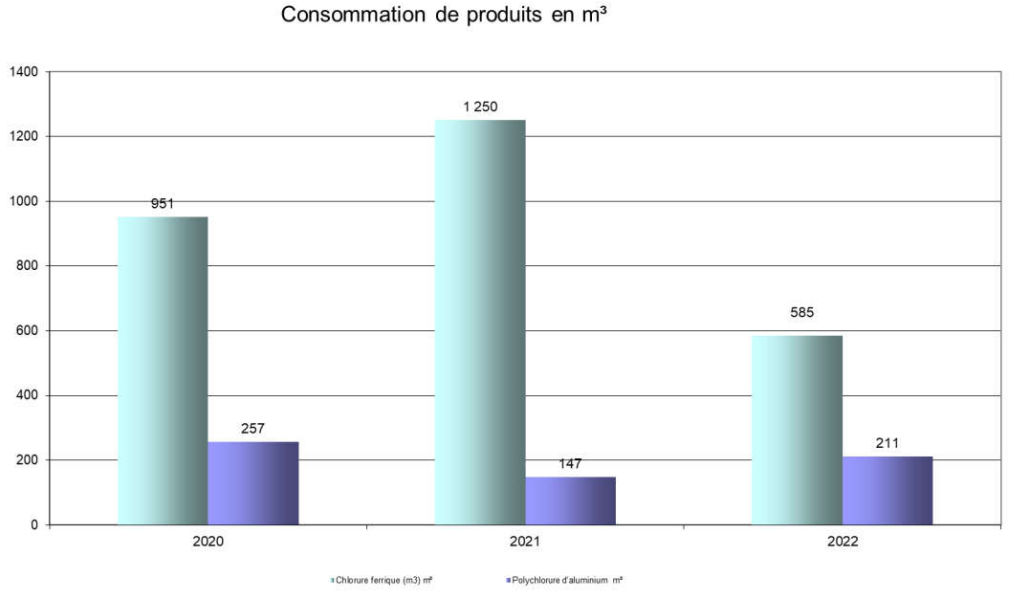

Données	2020	2021	2022
Consommation de produits – chlorure ferrique (m³)	951	1250	585
Consommation de produits – polychlorure d'aluminium (m³)	257	147	211
Eau traitée (EH de DBO)	195.076	198.098	198 098

En 2022, nos volumes de consommation globale ont diminué au niveau du chlorure ferrique mais ont augmenté au niveau du polychlorure d'aluminium. Certains sites utilisant du chlorure ferrique ont changé de produit de déphosphatation au profit du polychlorure d'aluminium à la suite de problèmes de process.

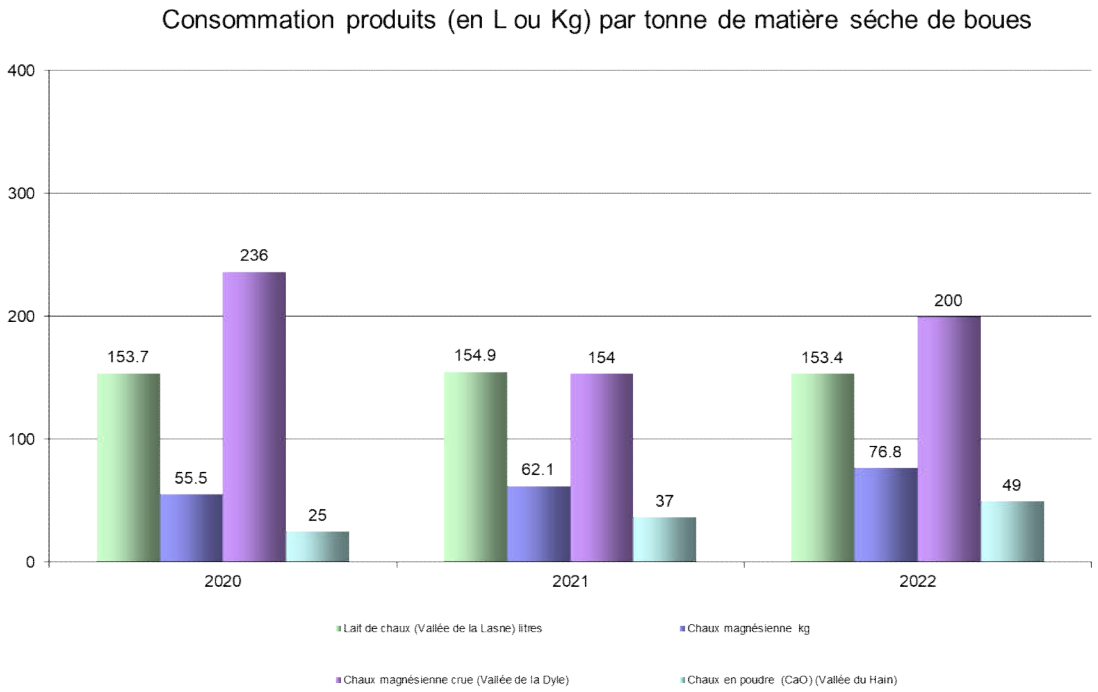

Données	2020	2021	2022
Consommation de produits – lait de chaux (litres)	1.576.000	1.668.000	1.608.000
Consommation de produits – chaux magnésienne (kg)	568 855	668 985	805 320
Consommation de produits – chaux magnésienne crue – Vallée de la Dyle (kg)	330 000	285 280	357 160
Consommation de produits – chaux en poudre – Vallée du Hain (kg)	254 162	394 450	518 030
Quantité de matières sèches (T de MS)	10.255	10.560	10.485

La première étape des travaux de rénovation de l'unité de déshydratation de la station d'épuration de Nivelles est désormais terminée. Des boues issues des inondations de juillet 2021 ont été stockées pour ensuite être traitées via une unité de déshydratation mobile.

En 2022, nous avons augmenté le taux de chaux utilisé par tonne de boues produites. Pour certains sites, cette augmentation vient d'un besoin de chauler plus intensément afin d'éviter les risques de non-conformité de la valeur neutralisante et de garantir un pH suffisant des boues avant épandages.

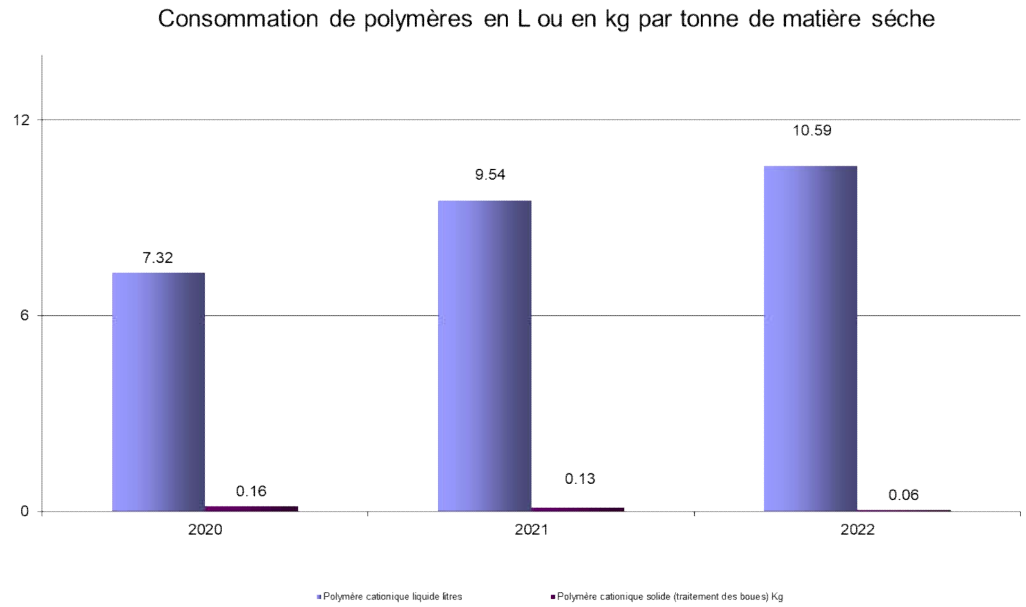

Données	2020	2021	2022
Consommation de produits – polymère cationique liquide (litres)	75.100	102.735	111 029
Consommation de produits – polymère cationique solide (kg)	1 675	1 375	600
Quantité de matières sèches (T de MS)	10.255	10.560	10.485

Nous avons utilisé une unité de déshydratation mobile pour faire face au traitement des boues de la station d'épuration de Hélécine et d'Orp-Le-Grand à la suite de leur curage post-inondations (juillet 2021). Cette installation de déshydratation est encore en cours d'utilisation sur la Vallée de la Dyle.

Certains sites ont eu recours à des centrifugeuses mobiles utilisant des polymères cationiques pour déshydrater les boues, alors que d'autres, tels que la station d'épuration de la Vallée de la Dyle, en ont eu une utilisation plus restreinte.

❖ <u>Demandes d'actions préventives / Plaintes / Accidents / Incidents</u>

En 2022, le nombre de plaintes/accidents et incidents environnementaux est redescendu au niveau de l'année 2020.

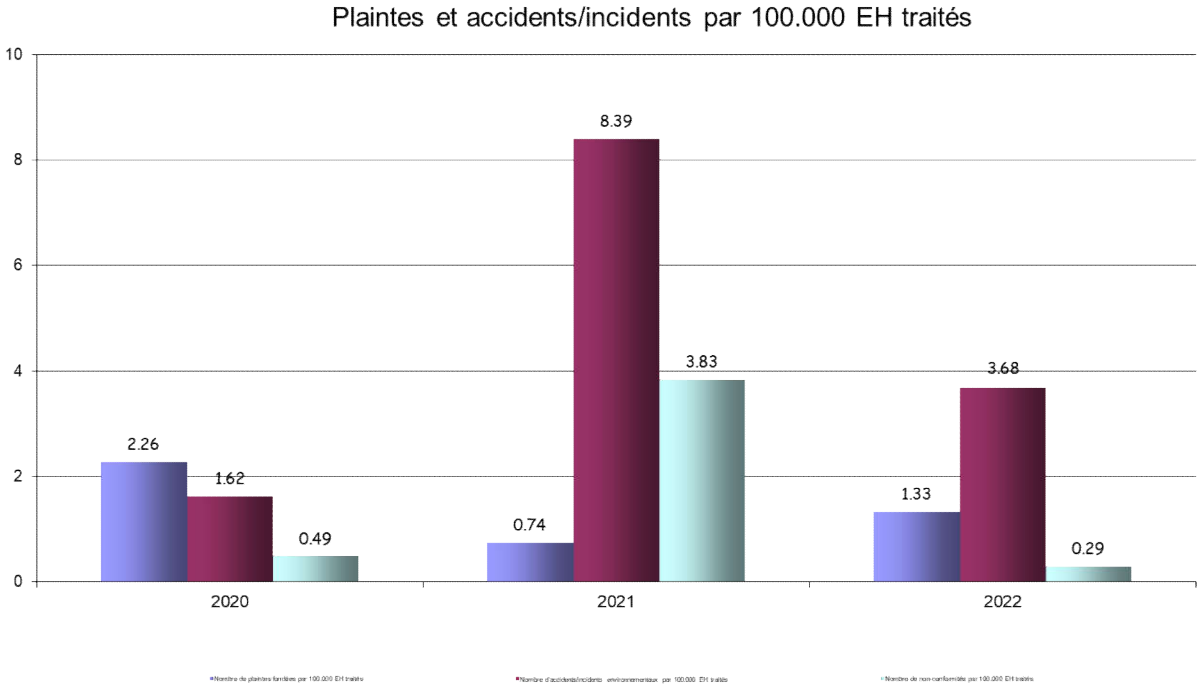

Plaintes

Nous avons reçu 9 plaintes concernant les stations d'épuration.

Nous avons répondu à l'ensemble des plaintes et mais aussi redirigé les plaignants pour lesquels nous n'étions pas le bon service ou la bonne société. Pour les plaintes nous concernant directement, nous avons pu apporter des solutions concrètes aux plaignants.

Si le type de plaintes réceptionnées est de plus en plus diversifié, il est à noter que le thème qui revient le plus régulièrement est le bruit.

Pollutions de l'influent

En 2022, nous avons répertorié 4 pollutions. Le nombre de pollutions répertoriées est particulièrement bas par rapport à notre expérience dans le domaine.

Comme chaque année, les principales pollutions sont celles aux hydrocarbures. Elles sont les plus nombreuses mais aussi celles pour lesquelles notre personnel a le plus d'expérience. C'est d'ailleurs ce qui a permis d'éviter la plupart des impacts possibles sur les installations.

Accidents/Incidents

Globalement, nous avons eu 25 enregistrements comprenant 2 non-conformités, et 23 incidents.

Cela comprend le suivi de dépotage de produits non-conformes, l'arrêt de parties de stations d'épuration mais aussi des vols ou des chutes d'arbres sur des propriété voisines.

Les impacts environnementaux possibles ont été réduits grâce à la réactivité et à la disponibilité des équipes et, à ce jour, aucun problème n'est resté sans solution.

- **Biodiversité**

Notre impact principal sur la biodiversité est dû à la nature de notre activité, c'est-à-dire le traitement des eaux usées. Par notre travail, nous améliorons la qualité des masses d'eau et donc la biodiversité aquatique au niveau local, mais aussi au niveau de l'ensemble de la masse d'eau du bassin hydrographique, et ce jusqu'à la Mer du Nord.

Nos autres actions (volontaires) pour favoriser la biodiversité ont quant à elles le mérite de protéger le maillage écologique et de créer un réseau de zones protégées des herbicides en fournissant des zones refuges pour la faune et la flore.

Affiche de sensibilisation à la gestion différenciée récemment mise en place sur les sites les plus visités

- Indicateur superficie

À côté de cela, seule la station d'épuration de Pinchart est venue légèrement augmenter les superficies que nous gérons. Cette station avec filtre planté de roseaux a une imperméabilisation limitée par son processus épuratoire.

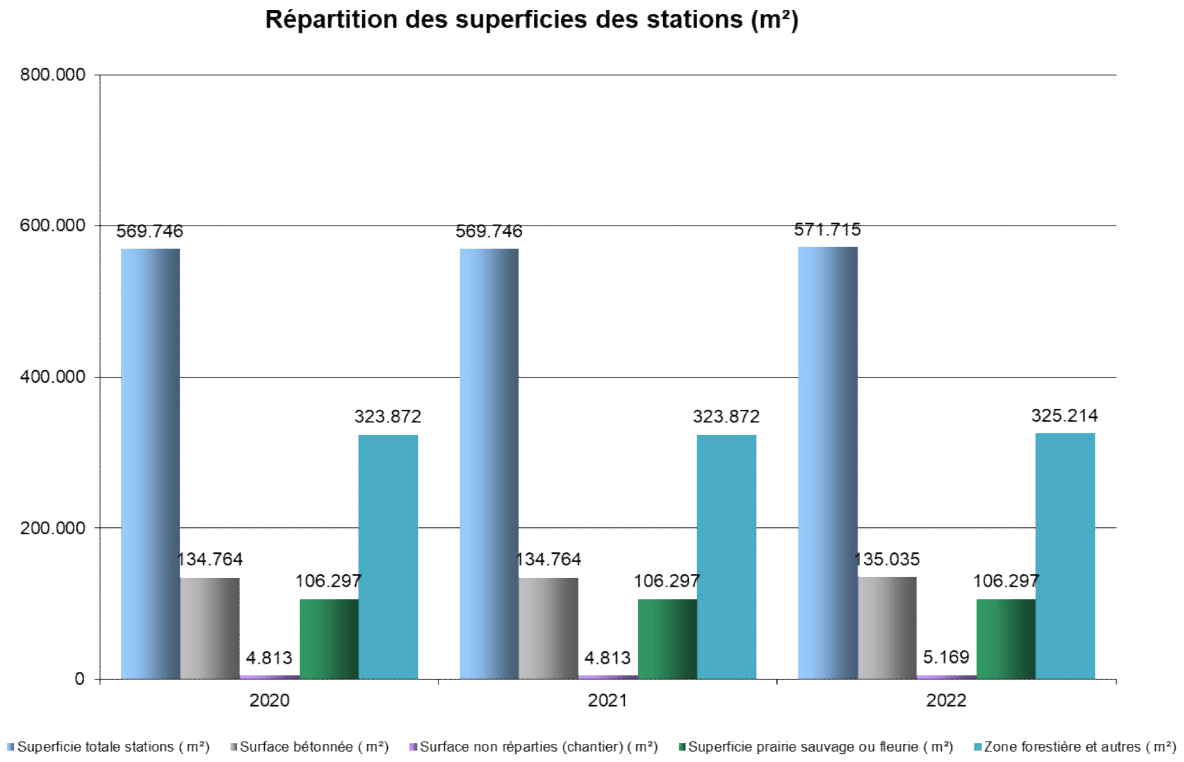
Répartition des superficies des stations (m²)
800.000
600.000
400.000
200.000
0
569.746
134.764
4.813
106.297
323.872
569.746
134.764
4.813
106.297
323.872
571.715
135.035
5.169
106.297
325.214
2020
2021
2022
Superficie totale stations (m²)
Surface bétonnée (m²)
Surface non réparties (chantier) (m²)
Superficie prairie sauvage ou fleurie (m²)
Zone forestière et autres (m²)

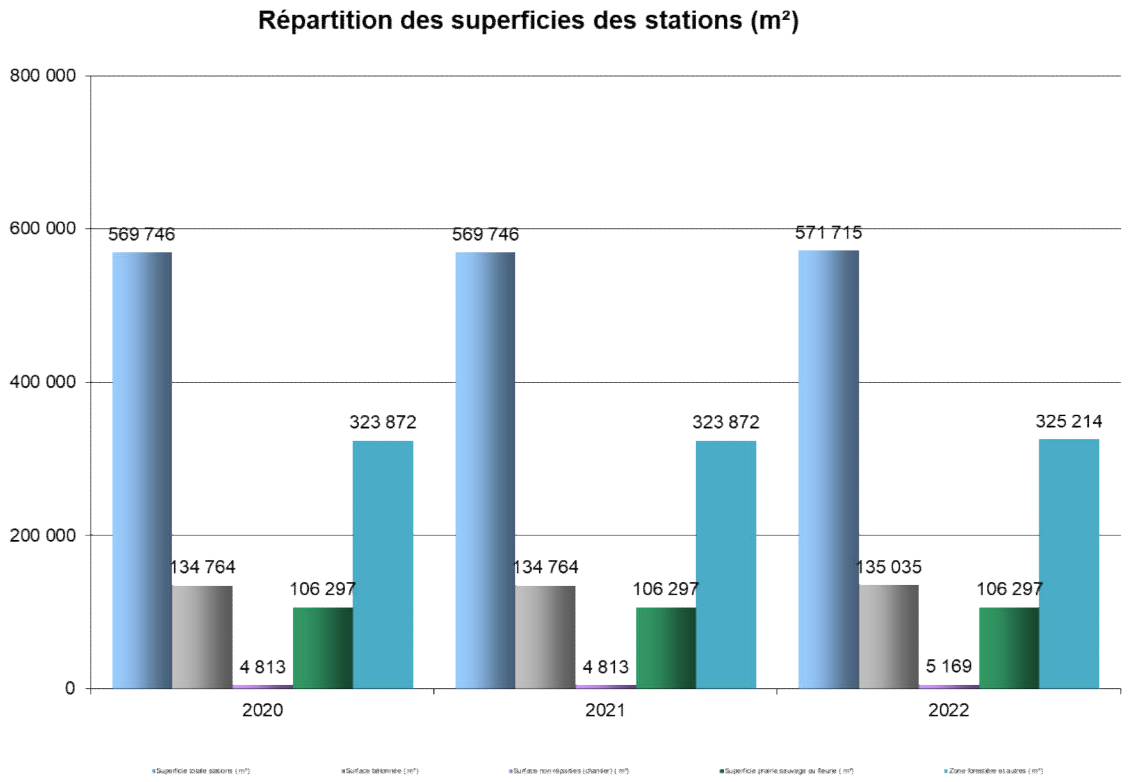
Répartition des superficies des stations (m²)
800 000
600 000
400 000
200 000
0
569 746
134 764
4 813
106 297
323 872
569 746
134 764
4 813
106 297
323 872
571 715
135 035
5 169
106 297
325 214
2020
2021
2022

Actions en termes de biodiversité

Plantation dans le cadre du projet 4000 km
Dans le cadre du projet 4000 km de haies, un cahier spécial des charges avait été publié par la SPGE et la société Euro Green est venue en février 2022 planter 5782 plants sur 10 de nos stations d'épuration. Dans ce cadre, la responsable des abords a communiqué sur différents supports (journaux télévisés, Internet, journaux, etc.) pour mettre en valeur les différentes actions menées par l'in BW tout au long de l'année afin de favoriser la biodiversité.

Eco-pâturage
Les moutons ont fait leur retour à la Vallée du Hain avec l'aide d'un éleveur local. Cette solution moins onéreuse et plus respectueuse des animaux semble mieux convenir au service. Dans ce même état d'esprit, une clôture doit être installée à la station d'épuration de Nivelles, afin de pouvoir là aussi y accueillir des moutons. Le sous-traitant a été notifié qu'il pouvait débuter les travaux en décembre 2022. Nous sommes aussi en attente du placement d'un abris à moutons. Compte tenu des difficultés mais aussi des succès rencontrés, il semble que la collaboration avec des éleveurs locaux soit la solution la plus adaptée à notre philosophie de travail.

Production de déchets

Les boues d'épuration sont le principal sous-produit issu du traitement des eaux. Le recyclage de ce sous-produit en agriculture s'inscrit parfaitement dans le politique de gestion durable de l'environnement.

Un suivi réglementaire très strict au niveau des boues et des terres agricoles existe au niveau fédéral et régional. Une déclaration annuelle auprès du SPW doit être réalisée pour le 31 mars de chaque année.

Valorisation de boues

Les quantités de boues valorisées en 2022 sont très stables par rapport à la production de 2021. Nous notons très peu de variations de la production en matières sèches.

Destination des boues (en tonnes et % de valorisation)

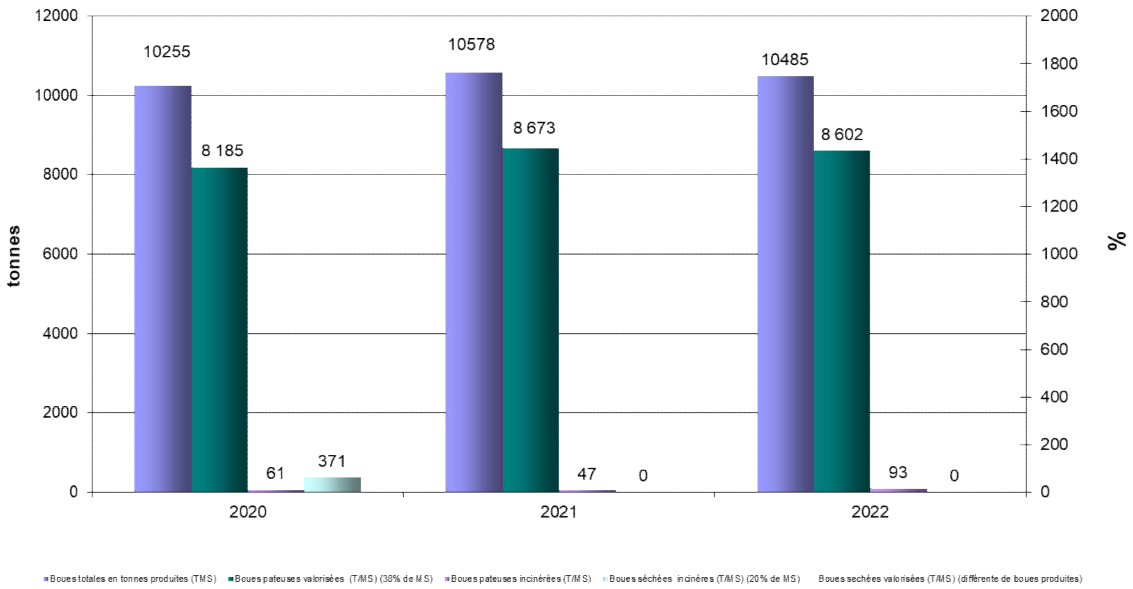

Destination des boues

Sur le plan environnemental, nous retiendrons que la quasi-totalité des boues est valorisée en agriculture, et ce conformément aux exigences réglementaires européennes et belges.

Hormis les pollutions ponctuelles, les boues non valorisées ont tendance à rester stables, car il ne reste que les stations de Louvain-la-Neuve (application du principe de précaution) et Sart-Messire-Guillaume (teneur limitée en valorisation thermique) dont les boues sont incinérées.

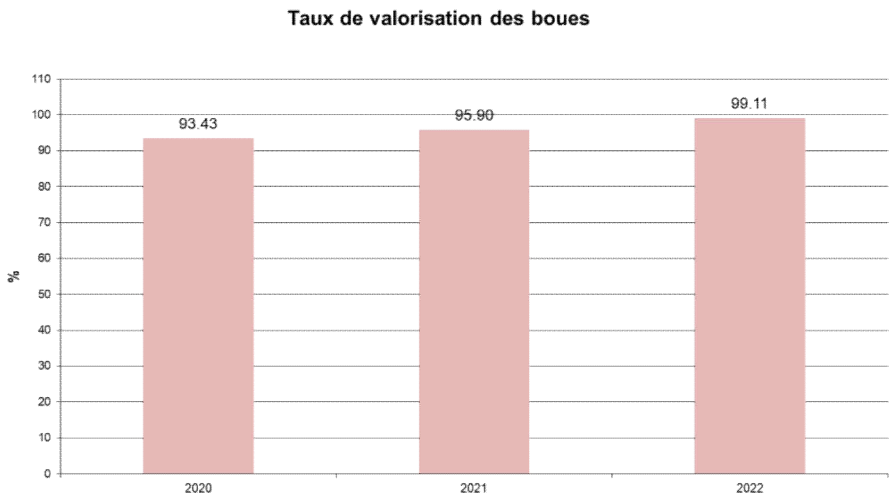

3. LA GESTION DES DECHETS

3.1 COLLECTES ET RECYCLAGES

Evaluation des objectifs

éval 2022
PS 2020-2022

L'évaluation des objectifs environnementaux fait partie intégrante de l'évaluation 2022 du Plan stratégique 2020-2022. Les actions environnementales reprises du Plan stratégique et mises en œuvre au sein du département Déchets – Collectes et Recyclages sont listées ci-dessous avec leur indice de santé caractérisant leur avancement (vert = bon déroulement, orange = risque, rouge = blocage).

Actions planifiées dans le PS 2020-2022	Période				Avancement			
					Statut			Indice santé
	2020	2021	2022	PS 2023-2025	A initier	En cours	Finalisé	
OO 1.5 – « Promouvoir une approche durable de la gestion des déchets dans le Brabant wallon »								
ACT 1.5.2 - Mettre en place les nouveaux modes de collecte des déchets et renforcer les équipes en fonction des besoins	x	x	x	x		x		
ACT 1.5.3 - Poursuivre le développement des collectes sélectives (nouvelles matières collectées)	x	x	x	x		x		
ACT 1.5.4 - Favoriser la réutilisation et le tri des déchets auprès des citoyens	x	x	x	x		x		
ACT 1.5.5 - Transformer physiquement le réseau de recyparcs : nouvelles constructions, déménagements, agrandissements, rénovations	x	x	x	x		x		
ACT 1.5.6 - Former les collaborateurs des recyparcs pour qu'ils deviennent des « intermédiaires du tri »	x	x	x	x		x		
ACT 1.5.7 - Développer les points d'apports volontaires (PAV) pour les PMC et Papiers-cartons	x	x	x			x		
OO 4.6 – « Impliquer les collaborateurs d'in BW au quotidien dans le développement et la mise en œuvre d'actions de promotion du développement durable en interne »								
ACT 4.6.1 - Réaliser un état des lieux des infrastructures de tri des déchets existantes sur les différents sites et adapter/compléter les infrastructures en fonction des besoins	x	x	x				x	
ACT 4.6.2 - Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation à la gestion des déchets (prévention, tri, ...) pour le personnel in BW, y compris pour les nouveaux engagés	x	x	x			x		
ACT 4.6.3 - Encourager les bonnes pratiques sur le lieu de travail et à domicile en favorisant les échanges entre collaborateurs		x	x				x	
OO 4.7 – « Renforcer la sensibilisation du public scolaire »								
ACT 4.7.3 - Poursuivre la collaboration avec divers partenaires (Fost Plus, BeWapp, ...) pour la sensibilisation du public scolaire à la prévention, à la propreté publique et au tri des déchets (animations, îlots de tri, ...)	x	x	x	x		x		
OO 5.5 – « Disposer d'outils innovants pour rendre nos installations et activités plus performantes »								
ACT 5.5.9 - Informatiser les recyparcs	x	x	x	x		x		

RA 2022
pp.40 - 51

❖ Collectes en porte-à-porte

En 2022, les quantités collectées en porte-à-porte ont diminuées par rapport à 2021.
On notera en particulier :

- La quantité de déchets résiduels a bien diminué cette année pour atteindre, sur l'ensemble des 28 communes, une moyenne de 117 kg/hab.an, soit -10% par rapport à 2021 (130,5 kg/hab.an). Celle des organiques a augmenté de 3% pour passer à 9,55 kg/hab.an.
- Au niveau des déchets d'emballages, la quantité de PMC (porte-à-porte + recyparcs) a augmenté de 23%, ce qui nous amène un peu en-dessous de l'objectif des 23 kg/hab.an (moyenne de 21,8 kg/hab.an).
- Les quantités de papiers-cartons et de verre ont, quant à elles, diminué respectivement de 4% et 1% (moyenne de 47,1 kg/hab.an pour les papiers-cartons et de 35,8 kg pour le verre).

Une attention particulière doit être apportée à la qualité des PMC déposés à la collecte et dans les recyparcs par les citoyens.

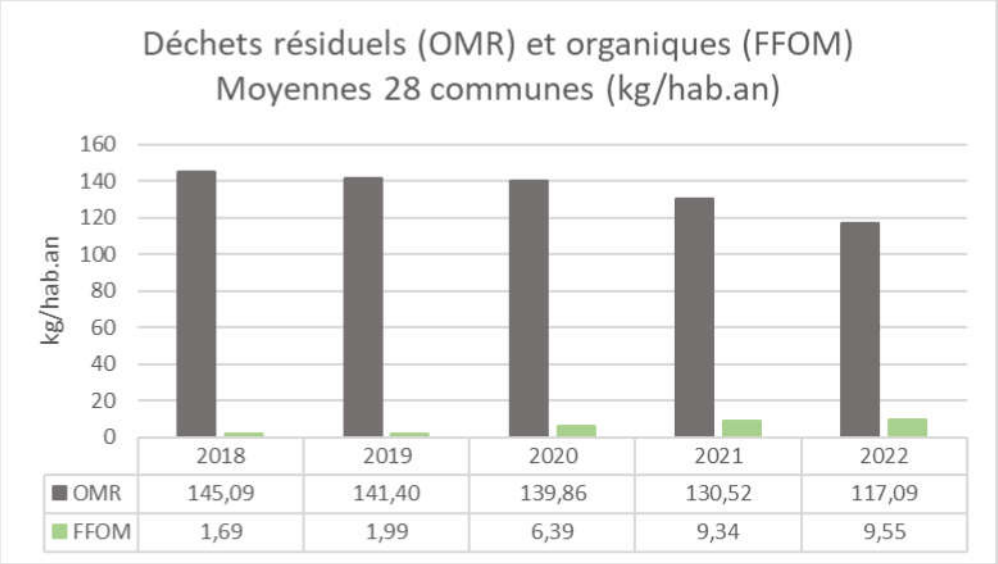

	2018	2019	2020	2021	2022
OMR	145,09	141,40	139,86	130,52	117,09
FFOM	1,69	1,99	6,39	9,34	9,55

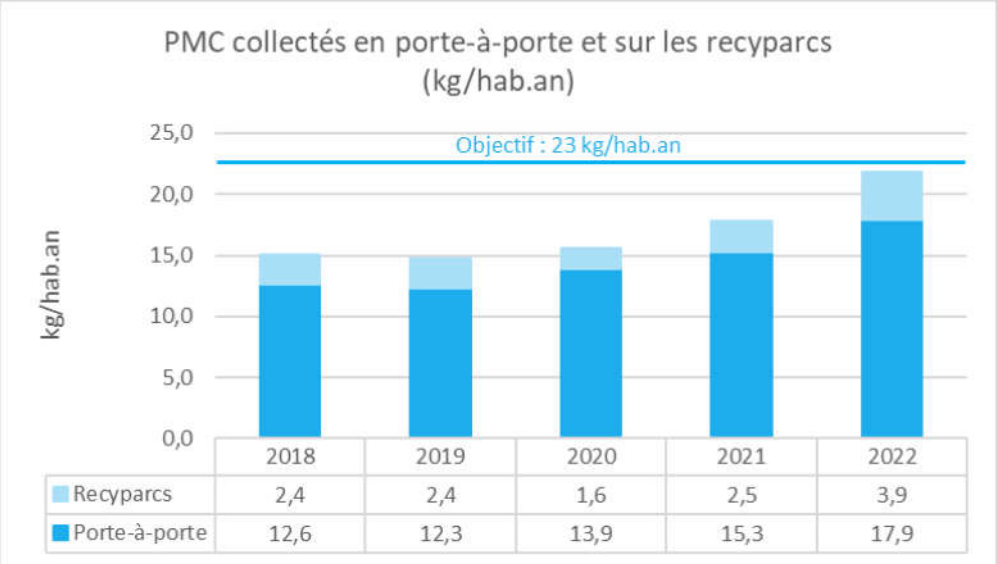

	2018	2019	2020	2021	2022
Recyparcs	2,4	2,4	1,6	2,5	3,9
Porte-à-porte	12,6	12,3	13,9	15,3	17,9

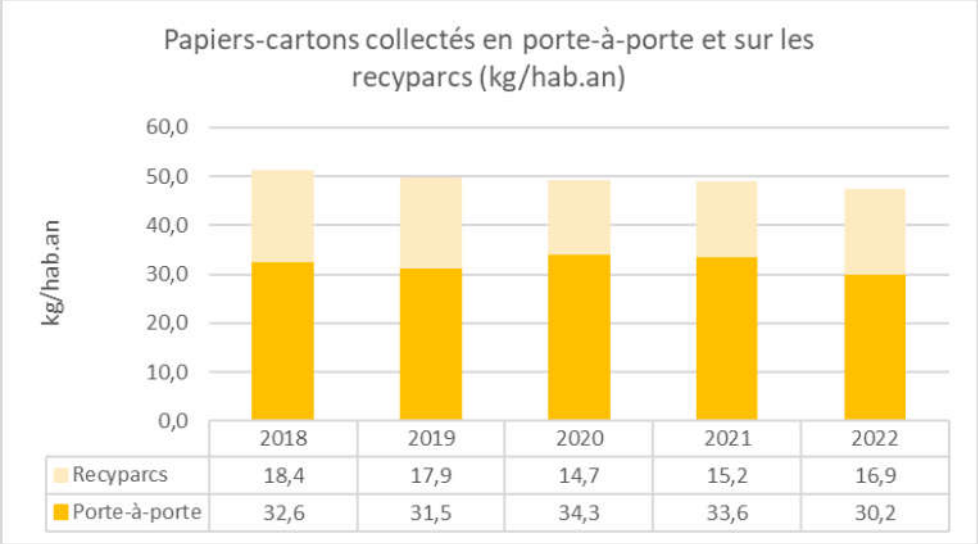

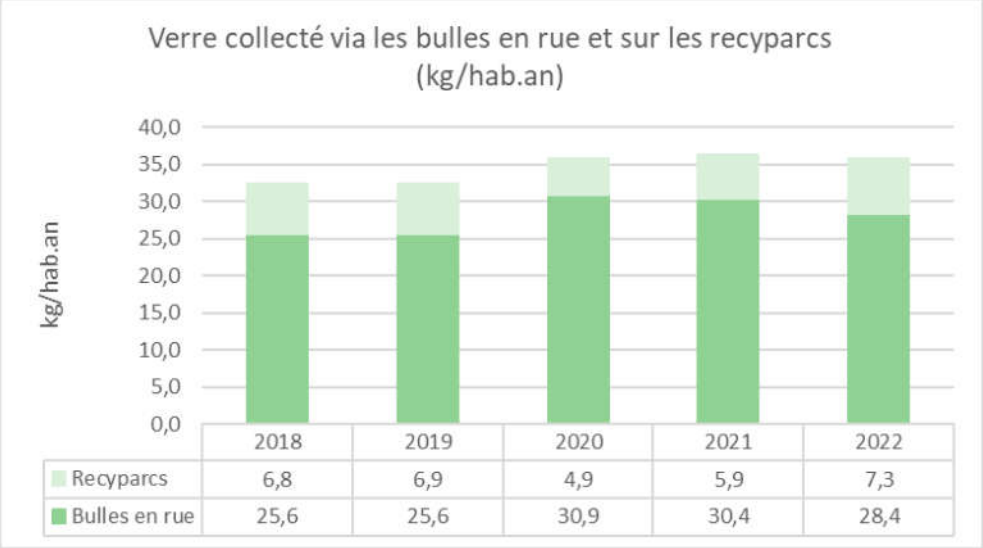

A elles seules, les communes proposant le système de collectes en conteneurs à puce atteignent déjà l'objectif des « 90/25 kg/hab.an » que nous nous sommes fixés pour les déchets résiduels et organiques. En effet, dans ces communes, la quantité de déchets résiduels est même passée sous le seuil des 70 kg/hab.an et celle des organiques reste autour des 30 kg/hab.an.

Les résultats des communes proposant le système de collectes sacs restent loin derrière, malgré de meilleurs résultats que l'an passé, avec respectivement, pour les déchets résiduels et organiques, 130 et 5 kg/hab.an collectés en moyenne.

En moyenne sur l'ensemble des communes, nous sommes à 117 et 10 kg/hab.an, et donc encore relativement loin du résultat attendu (90/25).

Afin de favoriser la participation des citoyens au tri des déchets organiques dans les communes collectant cette fraction en sacs, nous avons décidé de passer à un sac en matière plastique plutôt que compostable, ce qui augmentera le confort d'utilisation pour les citoyens, et d'adapter le volume du sac aux besoins (20 litres au lieu de 25). Le nouveau sac « vert » a été distribué dans les commerces en décembre.

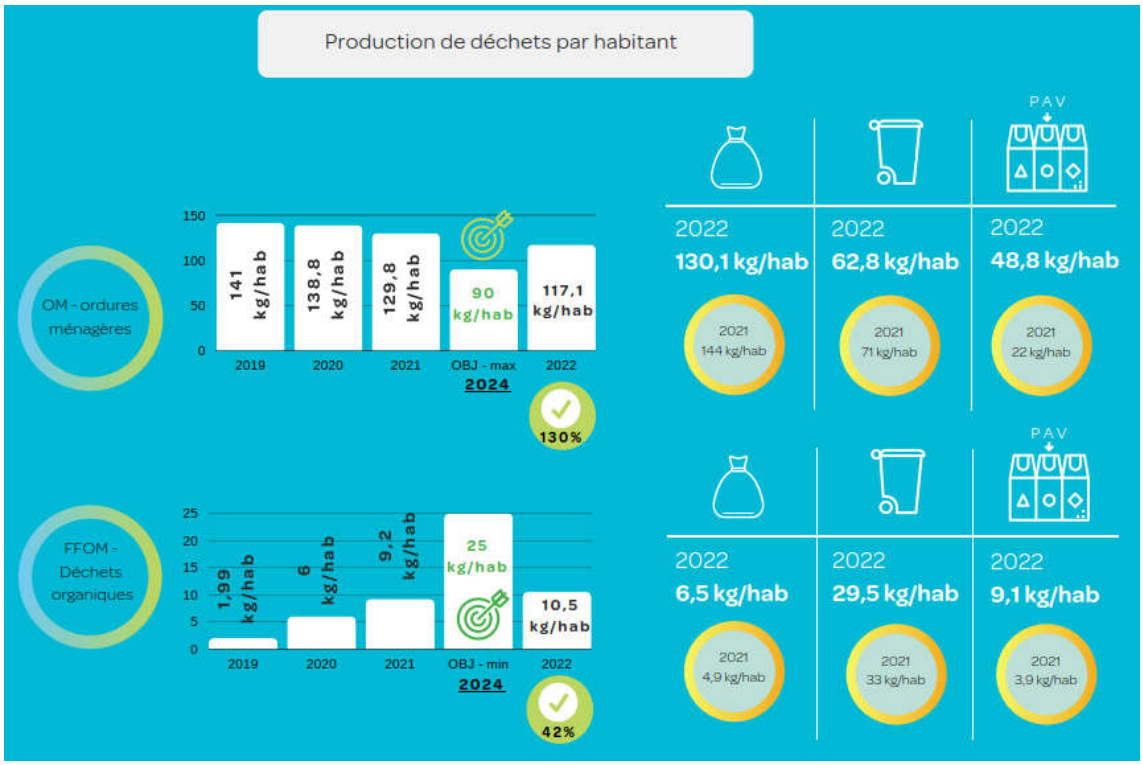

❖ <u>Vente de sacs</u>

Au total, nous avons distribué plus de 12,5 millions de sacs cette année, avec une diminution de la quantité de sacs pour les déchets résiduels (- 1.160.000 sacs, soit -15%) et une augmentation du nombre de sacs PMC distribués (+ 364.000 sacs, soit +8%) suivant, de manière logique, l'évolution des quantités collectées de ces déchets.

❖ <u>Collecte d'encombrants à domicile</u>

Notre service a assuré près de 2.700 enlèvements cette année, soit 29% de moins qu'en 2021 qui était une « année record » par rapport aux années précédentes. La tarification pour ce service a dû être revue cette année pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2023 ; les coûts réels du service n'étant plus couverts par les paiements des communes et des citoyens.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de Communes	24	24	25	26	26	26
Nombre d'enlèvements	2581	2780	2878	2827	3802	2700

❖ <u>Call Center 0800</u>

Cette année, nous avons enregistré 25.788 appels (près de 4.000 appels de moins que l'an dernier), ce qui reste un nombre très élevé par rapport à la situation d'avant Covid. Cela représente une moyenne de 100 appels par jour (plaintes en matière de collecte, questions sur le tri, prises de rendez-vous pour les enlèvements d'encombrants à domicile, …).

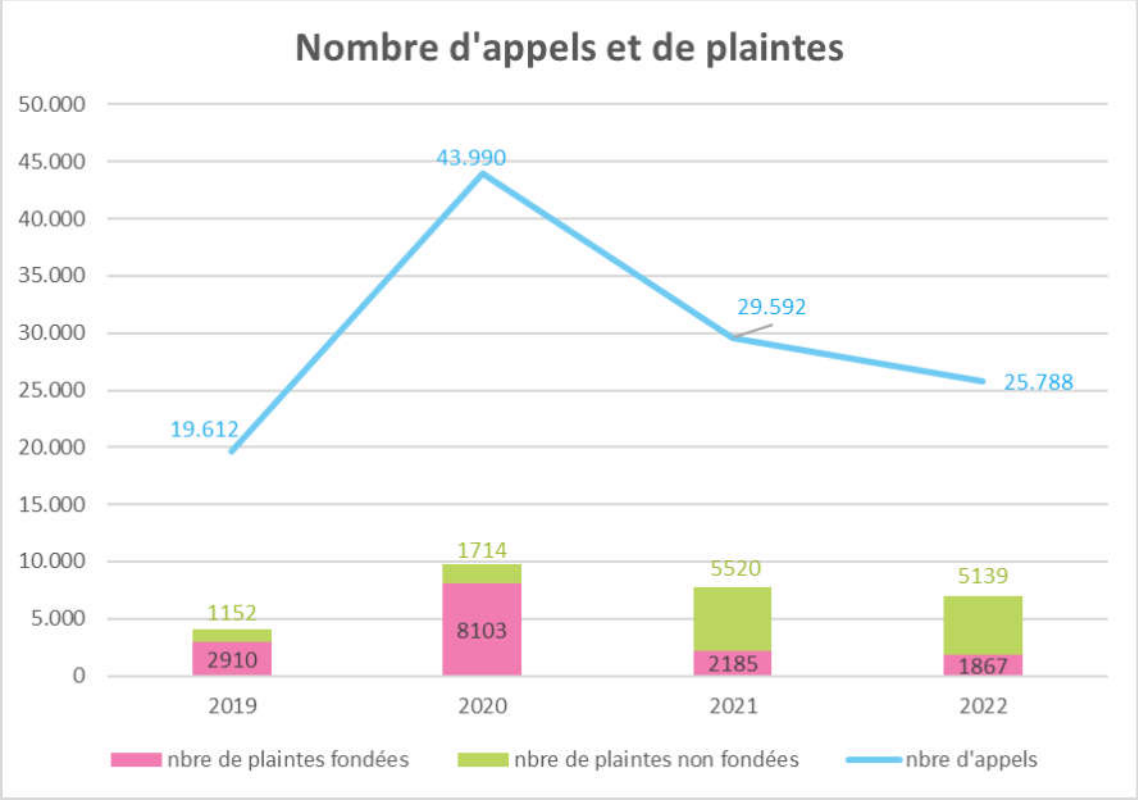

- **Les plaintes fondées**

En 2022, 1867 plaintes fondées ont été reçues et sont réparties de la manière suivante :

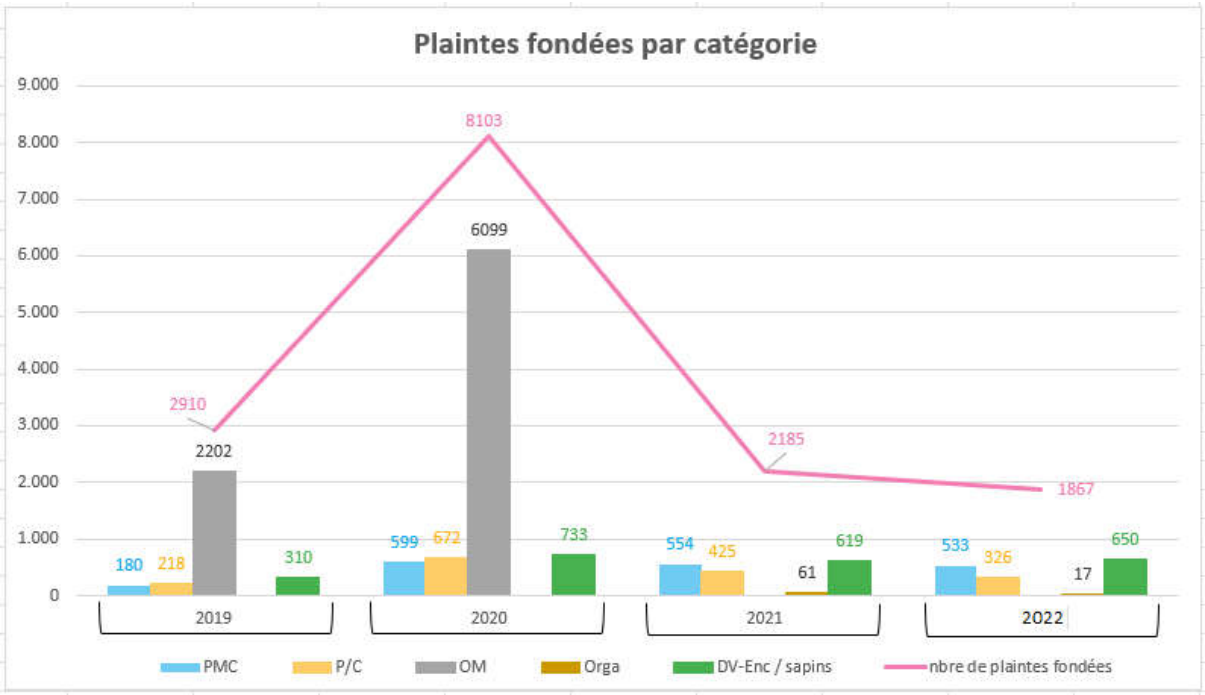

Ces chiffres comprennent également les plaintes par mail concernant les collectes sélectives en porte-à-porte : oubli de collectes, altercation avec le personnel de collecte ou vitesse excessive du camion, abandon de déchets sur la route, bac en plastique abîmé (dans lequel est placée la poubelle), dépôts sauvages, …

On observe une hausse du nombre de plaintes fondées sur l'ensemble des catégories collectées principalement dues à des manquements des collecteurs.

❖ <u>Les recyparcs</u>

En 2022, 17 recyparcs, tous alors certifiés ISO 14001 et EMAS, ont accueilli 97.547 tonnes de déchets.
Les principales matières en poids collectés et en termes de coûts de traitement sont les inertes, les déchets verts, le bois et les encombrants.

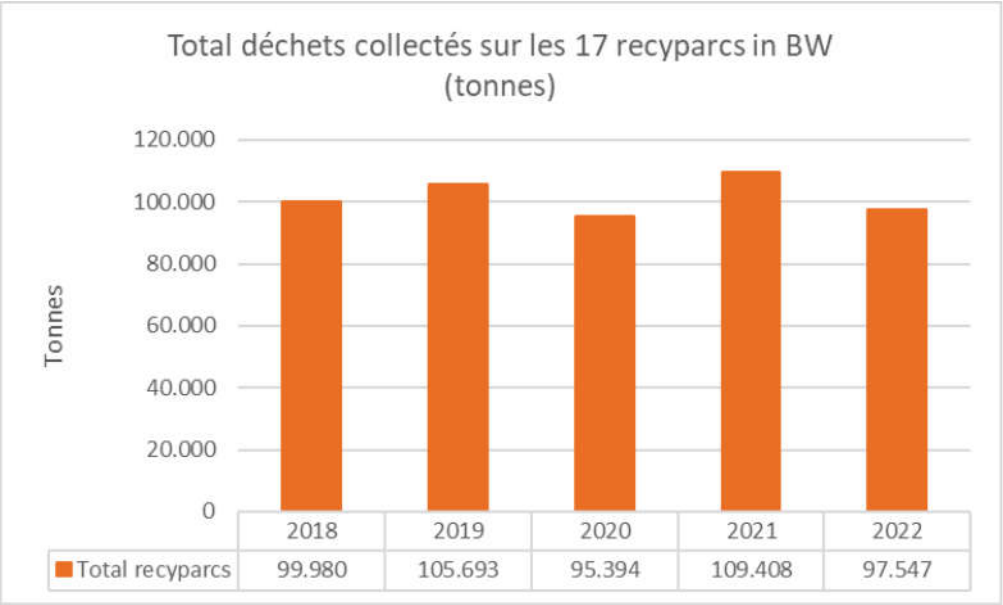

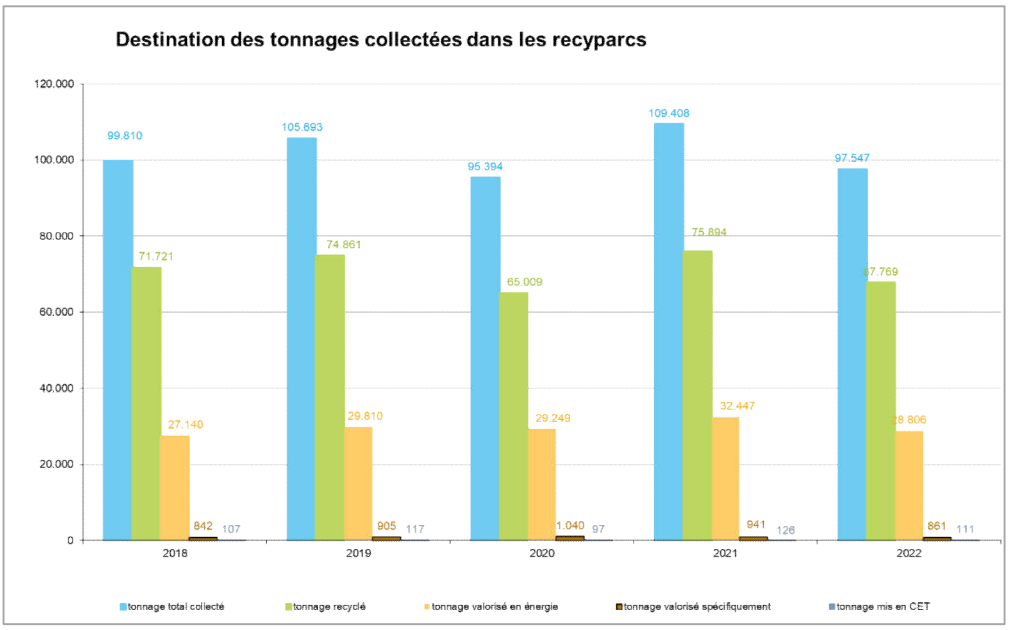

❖ <u>Les aménagements des recyparcs</u>

Après les travaux d'agrandissements de deux recyparcs de Ittre et Perwez en 2020 et 2021, ce sont ceux du recyparc de Tubize qui ont été réalisés en 2022, avec réouverture à la mi-juillet. Les avant-projets de réaménagements des recyparcs de Rebecq et Jodoigne ont été finalisés. Sous

réserve d'acceptation des demandes de permis, les travaux devraient pouvoir démarrer début 2023.

Concernant les déménagements, le nouveau recyparc de Nivelles sera inauguré début 2023. Pour Genappe, le dossier de demande de permis était en cours de préparation fin 2022 et un nouveau terrain a été retenu et est à l'étude pour le déménagement de celui de Rixensart.

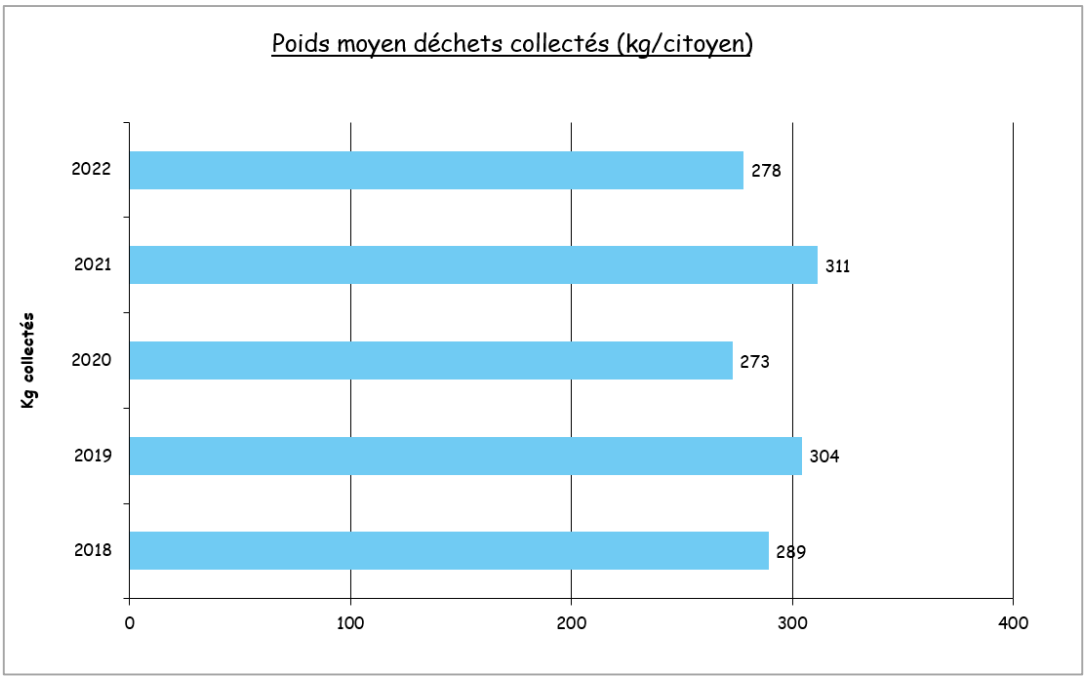

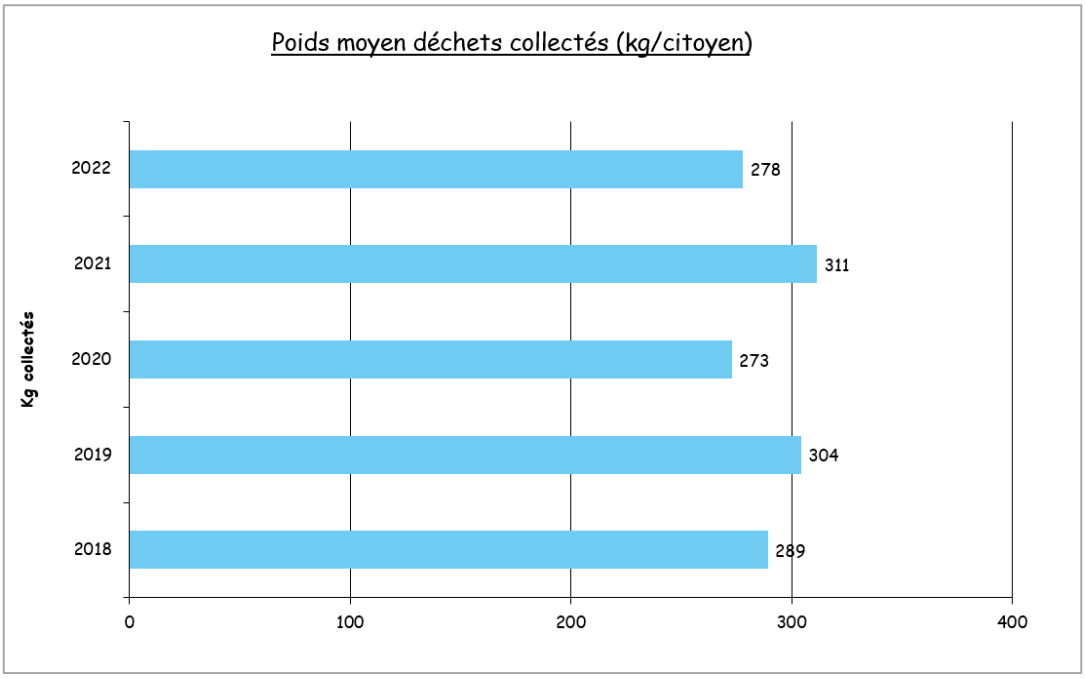

❖ <u>Les plaintes / incidents dans les recyparcs</u>

En 2022, on compte 42 plaintes d'ordre général concernant principalement le temps d'attente lors de manipulations de conteneurs, l'accueil par les agents, le comportement des agents, la vidange

des conteneurs, l'attente importante le samedi sur certains parcs, l'accueil des PME (distinction déchets ménagers et professionnels), l'accès des piétons, ...

À la suite du PV reçu du SPW relatif à un dépassement de bruit sur le parc de Court-Saint-Etienne, un mur anti-bruit a été construit en septembre 2022. Depuis, aucune plainte n'a été déposée.

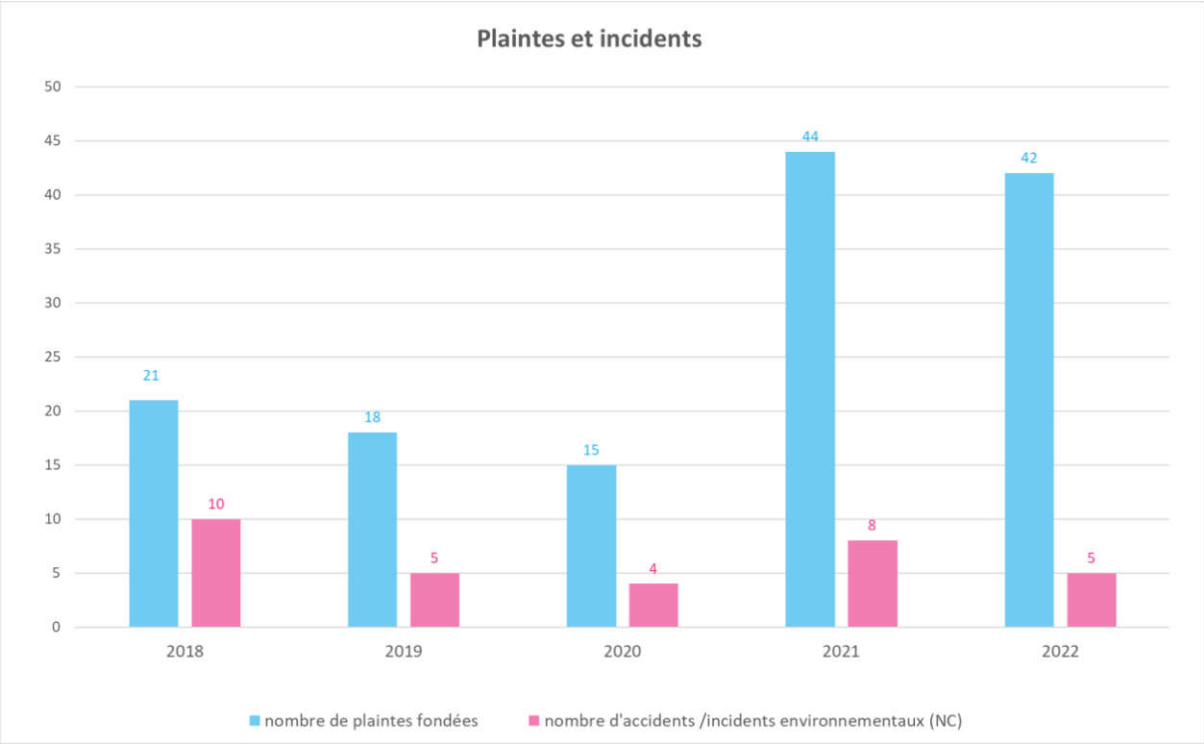

Depuis 2021, les caméras de surveillance et les alarmes anti-intrusion sont en place dans tous les recyparcs et elles remplissent leur rôle : moins de vols, aucune dégradation aux bâtiments n'a été observée. Les préposés ont suivi une formation sur la gestion du stress et des conflits. Il est également acquis que les caméras sont un bon moyen de lutte contre l'agressivité de certains usagers. Cela continue à porter ses fruits.

De manière générale, les recyparcs sont encore ponctuellement visités pour des petits vols de matériaux (déchets électroniques, batteries, textiles, métaux). Dans ces cas, le principal préjudice est la découpe des clôtures et le travail supplémentaire pour les préposés qui doivent ramasser le matin, à leur arrivée, les matières étalées au sol par les voleurs.

En 2022, nous n'avons enregistré aucun incident environnemental majeur.

Cependant, les préposés ont enregistré et traité 5 incidents environnementaux mineurs. Il s'agissait de quatre pertes d'huile hydraulique/moteur (petites gouttes) et d'un pot de peinture renversé. Le personnel a réagi en suivant la procédure, c-à-d mise de l'absorbant et élimination du déchet au même titre que les déchets spéciaux.

❖ <u>Les consommations</u>

Après une hausse de la consommation électrique de plus de 10% en 2019 à la suite de l'installation des systèmes de sécurisation (caméras, alarmes, ...) sur plus de 10 recyparcs, la consommation revient à un niveau équivalent à la période de 2016-2018. La diminution de 2020

s'explique en partie par la fermeture des recyparcs pendant environ 1 mois suite à la crise sanitaire. La hausse de 2021 se justifie par :

- La réouverture des recyparcs d'Ittre et de Perwez avec plus de luminaires LED sur ces recyparcs ;
- Le printemps et l'été ont été humides et froids => impact sur les panneaux photovoltaïques (moins de production) et sur le chauffage (consommation plus importante).

Une nouvelle hausse de 7% est apparue en 2022 : le programme de rénovation des recyparcs se poursuit avec les travaux sur le recyparc de Tubize et de Nivelles en 2022.

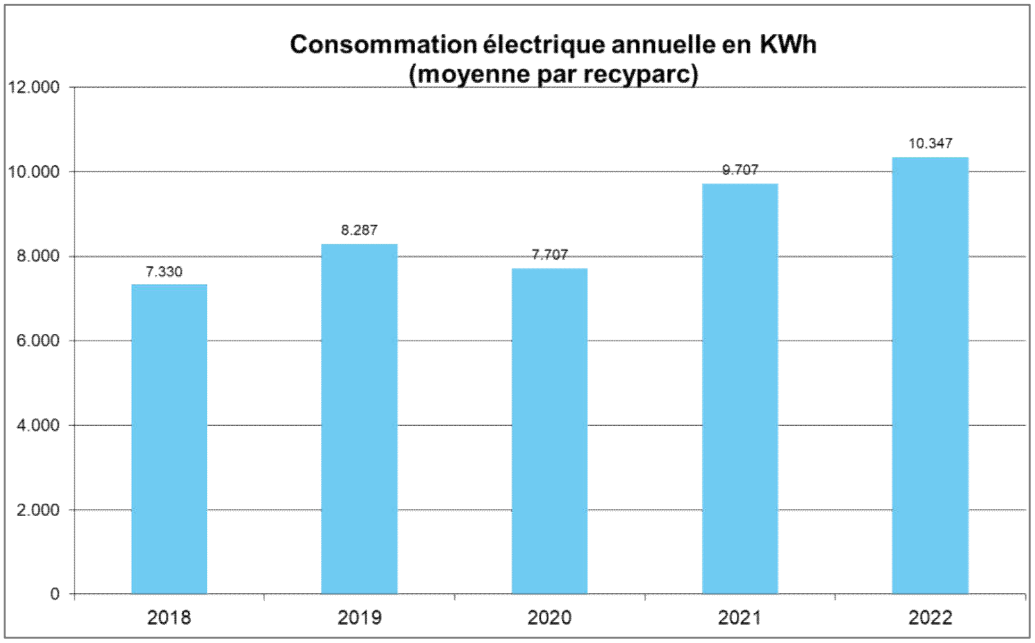

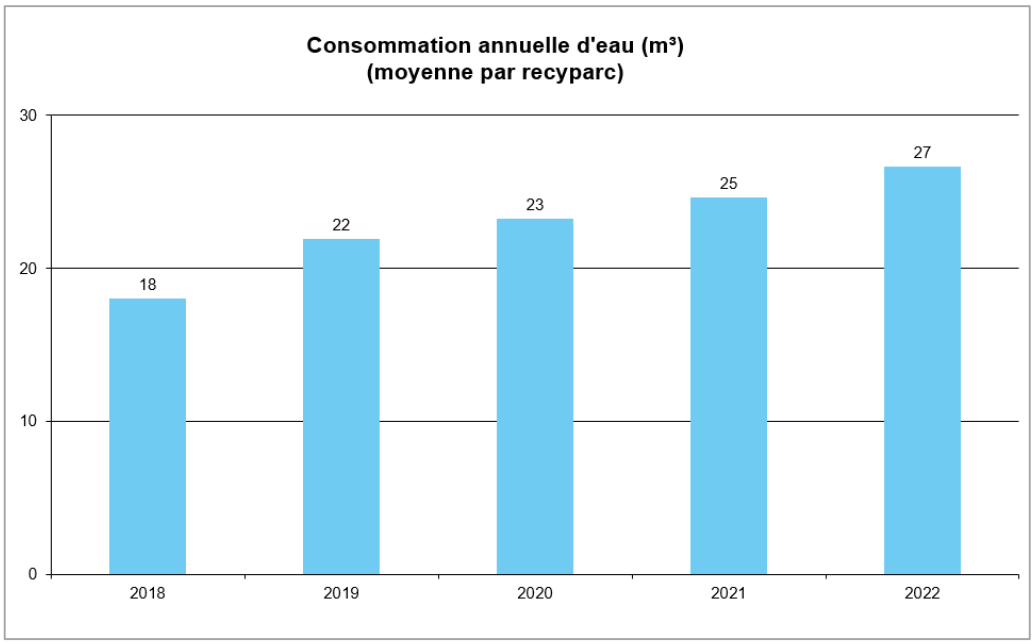

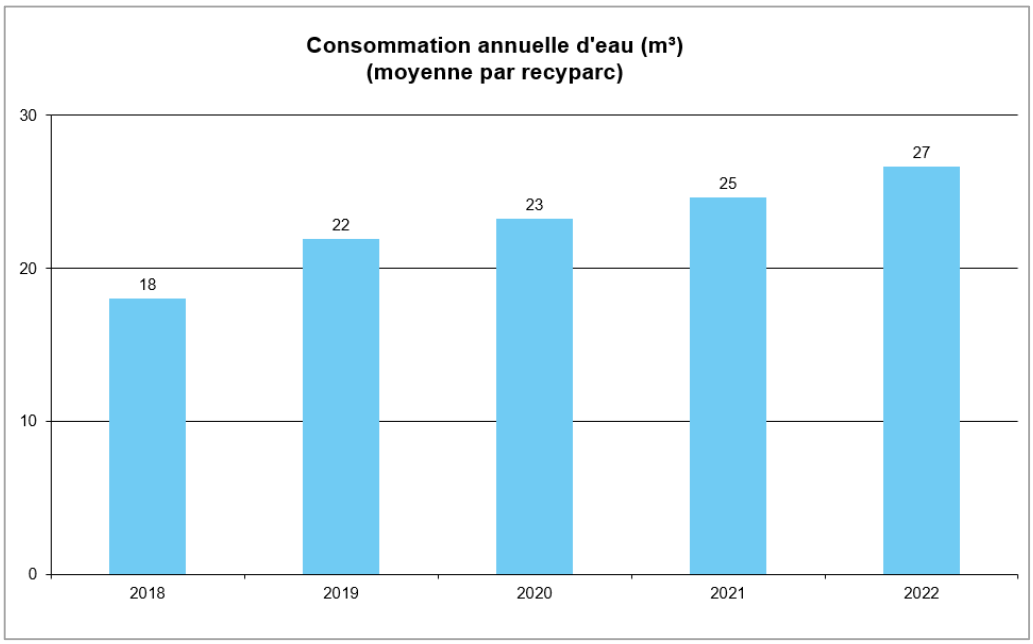

❖ Compost

Concernant notre activité de compostage des déchets verts, nous avons traité cette année un peu plus de 31.000 tonnes (12% de moins qu'en 2021) et avons produit près de 19.000 tonnes de compost sur nos deux dalles de Basse-Wavre et Virginal.

Une partie des déchets verts sont envoyés chez Parmentier, un opérateur privé plus proche des recyparcs de l'Est, et des déchets sont livrés directement chez un agriculteur à Orp-Jauche.

Quasi 19.000 tonnes de compost de qualité ont été produit et 2400 tonnes de biomasse (refus de tamisage et souches) ont été valorisées, soit comme combustible de substitution dans notre unité de valorisation énergétique de Virginal (substitut de fuel), soit vendu à des centrales de cogénération.

Aucune plainte n'a été enregistrée cette année au niveau des plateformes de compostage.

Données	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets verts traités sur les 2 dalles (tonnes)	33.312	32.194	35.433	29.365	35.414	31.087
Consommation en mazout pour traiter les déchets verts de la plateforme de Basse-Wavre (litres)*	27.469	26.866	21.970	23.549	25.849	24.329

*sur la dalle de Virginal, l'engin est partagé avec l'UVE (pas de données spécifique)

❖ Conteneurs enterrés

Nous poursuivons notre politique d'implantation de conteneurs enterrés.

Pour le verre, ces conteneurs sont plus esthétiques et mieux respectés par la population d'un point de vue des dépôts sauvages. Pour les OMR et la FFOM, ces conteneurs sont implantés principalement dans les zones d'habitats groupés, les écoquartiers, … 31 nouveaux conteneurs enterrés ont été installés en 2022 : 20 conteneurs à verre, 7 conteneurs pour OMR et 4 pour les

organiques, donnant au total de 188 répartis de la manière suivante : 125 conteneurs à verre, 35 CIPOM et 28 CIFFOM.

Pour l'avenir, une nouvelle approche se met en place. Non seulement ces points d'apports volontaires (enterrés ou hors sol) pourraient être le seul moyen de se débarrasser de certaines fractions de déchets, mais ils pourraient aussi être un moyen complémentaire accessible à tout instant à une collecte dont la fréquence ne serait pas compatible avec nos besoins.

Le développement de Points d'Apport Volontaire pour les PMC et les P/C reste problématique. Fost plus ne veut pas développer ce type de mode de collecte ailleurs que dans les zones côtières ou zones à haute densité d'habitat. Les coûts sont trop importants. La seule possibilité est donc de mettre des choses en place sans financement de Fost plus.

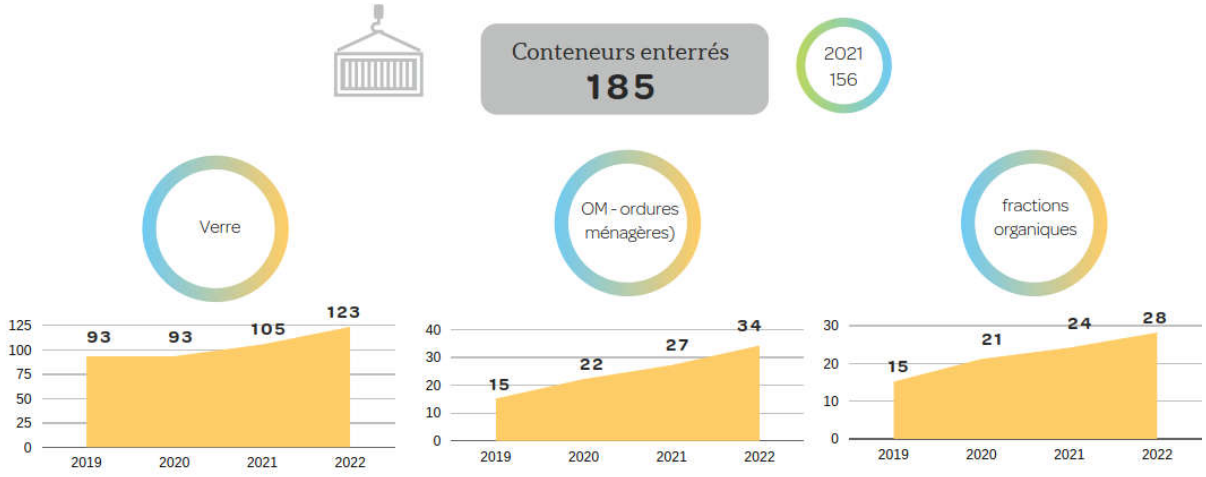

❖ <u>Collecte de bâches agricoles</u>

Les bâches agricoles se collectent sur le Brabant wallon au niveau des 4 sites permanents, dont 3 d'in BW. Les quantités remontent lentement pour arriver à 175,26 tonnes (contre environ 220 tonnes en 2021). Le prix de traitement des bâches a, cependant, fortement augmenté nous obligeant à adapter les prix réclamés aux agriculteurs, avec la possibilité pour les communes de prendre une partie ou l'entièreté de ces coûts à leur charge ; les subsides, un forfait par commune, ne suffisant plus au financement de l'opération.

❖ <u>Biodiversité</u>

Le Département Déchets contribue à la préservation de la biodiversité. Certaines actions mises en œuvre sont issues d'impositions des permis d'exploiter et d'autres viennent d'initiatives propres. Les résultats exposés ici concernent la totalité des services, soit la collecte via les recyparcs, le centre de tri et les dalles de compostage, ainsi que la valorisation des déchets (UVE de Virginal). S'agissant d'un premier bilan spécifique à la biodiversité pour le département déchets, les données sont antérieures à 2022 pour permettre une compréhension globale de la situation et une lecture cohérente des résultats futurs.

- **Centre de Tri de Mont-Saint-Guibert :**
  - Plantation d'une haie de 100 m en 2011 et quelques arbres également d'une bonne dizaine d'années.
  - 2250 m² de prairies sont pâturées par des moutons depuis 2018 (entre 4 et 10 individus, en fonction de l'année et de la hauteur des végétaux).

- Plantation fin 2022 de 22 arbres fruitiers (pommiers et poiriers). De nouvelles plantations de ce type font l'objet d'une réflexion en cours.
- À l'arrière de la nouvelle dalle béton, l'espace vert de 1.000 m² est laissé à la faune et à la flore (pas de fauchage) depuis la réception de celle-ci en septembre 2022.

UVE de Virginal

- Des haies et des prairies entourent le site et la dalle de compostage, dont un terrain de football entretenu par la commune.
- Étang et espaces verts : 5,82 ha dont 3 ha 16a 49 ca (31.649 m²) laissés à la biodiversité, un étang de 12 ares (1.200 m²) dans lequel évoluent diverses espèces de poissons : Koï, Ide, Carpe herbivore, Tanche verte, Koï Ogon, etc.
- Plantation en 2015 de 60 m de haies de 240 charmes de 80-100 cm de haut.
- Plantation en 2017 de 600 plants indigènes (chêne, érable champêtre, charme, cornouiller sanguin, troène commun, sorbier, aulne glutineux, noisetier, prunellier, tilleul et fusain d'Europe) couvrant une surface totale de 662 m².

Recyparcs

- De nombreuses haies constituées d'essences indigènes entourent nos recyparcs afin d'assurer la fonction de brise-vue (imposition permis).
- Le fauchage tardif est compliqué à mettre en place car l'entretien périodique des abords enherbés est vivement conseillé afin de faciliter le nettoyage en cas d'envol de déchets (présentation soignée pour les usagers).
- Demande et paiement d'une étude préalable de Natagora pour la réalisation du recyparc de Chaumont-Gistoux en 2014 : les essences/plantations préconisées dans l'étude ont été plantées sur le terrain.

- **Dalles de compostage de Basse-Wavre :**
  - Haie entourant le site
  - Fauchage des platebandes de bordures réalisé avant que les végétaux ne viennent en semences afin d'éviter la prolifération de graines indésirables et la contamination du compost, hypothéquant dès lors la conformité des résultats d'analyses nécessaire à la valorisation.
  - Plantation d'une dizaine de saules têtards en bordures et taille annuelle.
  - La dalle de compostage est située sur la parcelle occupée également par la station d'épuration de la Dyle, où de nombreuses initiatives en matière de biodiversité y sont instaurées.

Dans les années à venir, le Département poursuivra à mettre à place des initiatives telles que :

- L'installation de nichoirs et/ ou d'hôtels à insectes
- L'ensemencement de prairies fleuries
- La délimitation de zone en fauchage tardif
- La plantation d'arbres, arbustes indigènes et arbres fruitiers, …

Une roadmap détaillée des différentes actions sera présentée dans la déclaration environnementale 2024 – résultats 2023.

3.2 VALORISATION

.

Evaluation des objectifs

éval 2022
PS 2020-2022

L'évaluation des objectifs environnementaux fait partie intégrante de l'évaluation 2021 du Plan stratégique 2020-2022. Les actions environnementales reprises du Plan stratégique et mises en œuvre au sein du département Déchets - Valorisation sont listées ci-dessous avec leur indice de santé caractérisant leur avancement (vert = bon déroulement, orange = risque, rouge = blocage).

Actions planifiées dans le PS 2020-2022	Période				Avancement			
					Statut			Indice santé
	2020	2021	2022	PS 2023-2025	A initier	En cours	Finalisé	
OO 1.5 – « Promouvoir une approche durable de la gestion des déchets dans le Brabant wallon »								
ACT 1.5.8 - Décider des installations de l'UVE à rénover et les rénover Renovation ligne 1 finalisé, ligne 2 pour 2023 (en cours juin 2023)	x	x	x	x		x		☺
ACT 1.5.9 - Optimiser l'utilisation des réactifs de traitement des fumées de l'UVE	x	x	x	x		x		☺
ACT 1.5.10 - Diminuer la consommation d'eau de distribution de l'UVE		x	x		x		x	☺
OO 4.2 – « Inclure les composantes du développement durable dans les projets »								
ACT 4.2.5 - Réaliser les audits énergétiques des sites retenus	x	x	x	x		x		☺
OO 4.4 – « Être un soutien aux initiatives extérieures en matière de développement durable »								

Actions planifiées dans le PS 2020-2022	Période				Avancement			
					Statut			Indice santé
	2020	2021	2022	PS 2023-2025	A initier	En cours	Finalisé	
ACT 4.4.2 - Mettre en place une cogénération et un réseau de chaleur pour le Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve et les chaudières de l'UCLouvain (si le projet est retenu)	x	x		x		x		☺
ACT 4.4.3 - Etudier la possibilité de développer une unité de biométhanisation avec un financement de la BEI	x	x		x		x		😐

Résultats 2022

❖ Centre de transfert « CDT »

La quantité de déchets transitant par notre centre de transfert a diminuée par rapport aux années records 2021 et 2020. En effet, on observe un retour à des quantités « normales » d'encombrants après l'augmentation liée aux inondations et à la crise Covid.

Pour rappel, les quantités records de 2021 et 2020 résultaient de l'accroissement de près de 20 % (+2800 tonnes) de la quantité d'encombrants traités par rapport à 2019. Une bonne partie de ceux-ci (2000 tonnes) était directement liée au surcroit de déchets collectés à la suite des inondations.

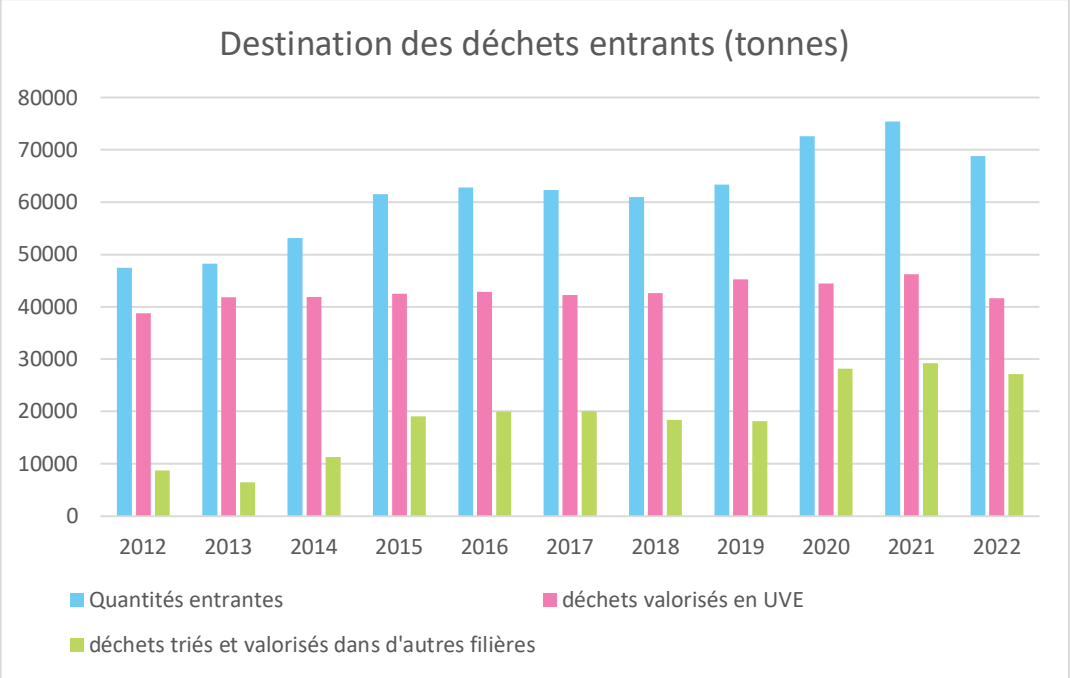

Vu la diminution des quantités broyées, la consommation totale a logiquement suivi cette tendance. L'installation de plus de 1300 panneaux photovoltaïques en juin 2021 a permis de multiplier par plus de 40 la quantité d'énergie verte produite par rapport aux années antérieures à 2020, de diminuer nos achats d'électricité et d'en injecter sur le réseau pour la première fois

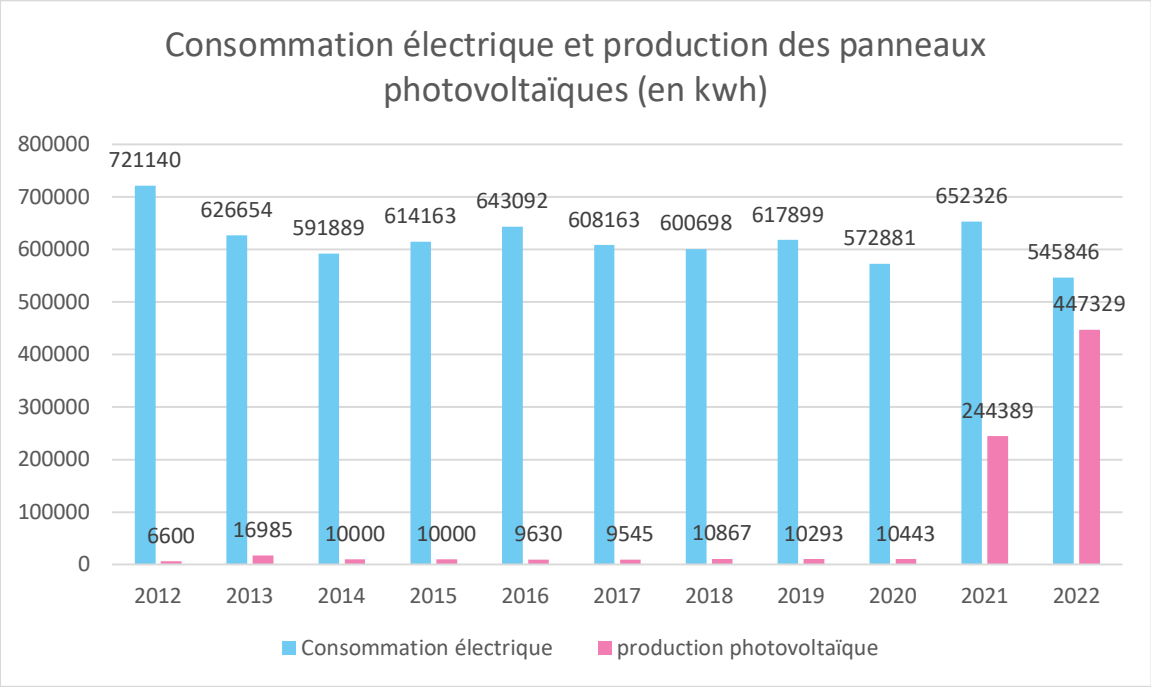

❖ <u>Unité de valorisation énergétique</u>

La forte diminution du tonnage traité est due à la rénovation de la ligne 1 (3,,5 mois d'arrêt).

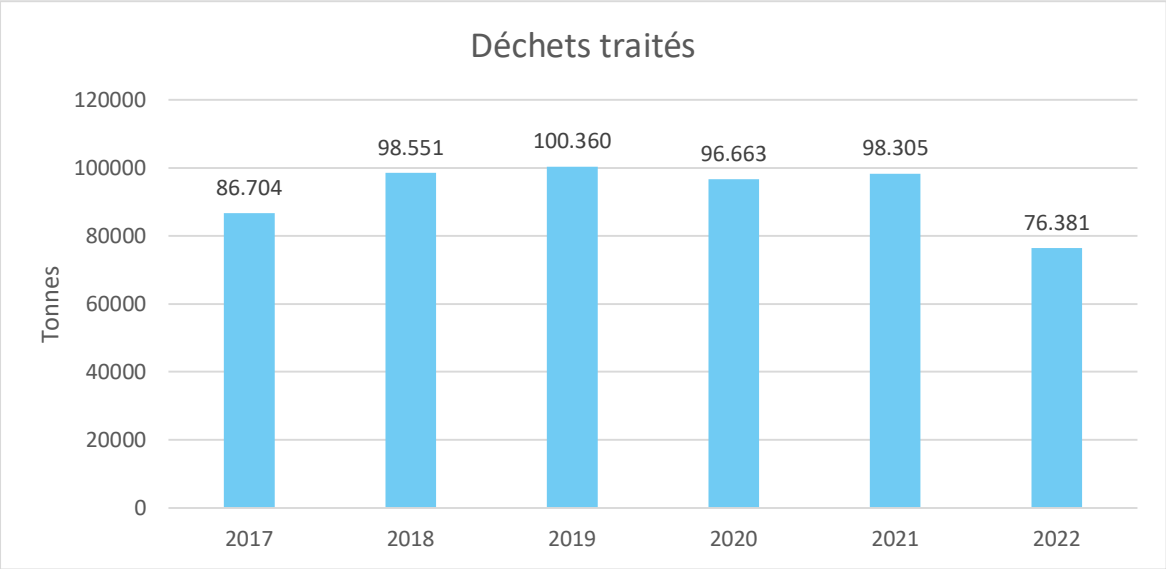

La stabilisation globale du nombre d'arrêts et la création de la dalle de stockage supplémentaire à mont-St-Guibert a permis pour la 5ème année consécutive et malgré l'arrêt de la ligne 1 de ne pas devoir transférer de déchets vers d'autres UVE ou CET au départ de l'UVE et de limiter à 643,3 tonnes le transfert au départ de Mont-st-Guibert.

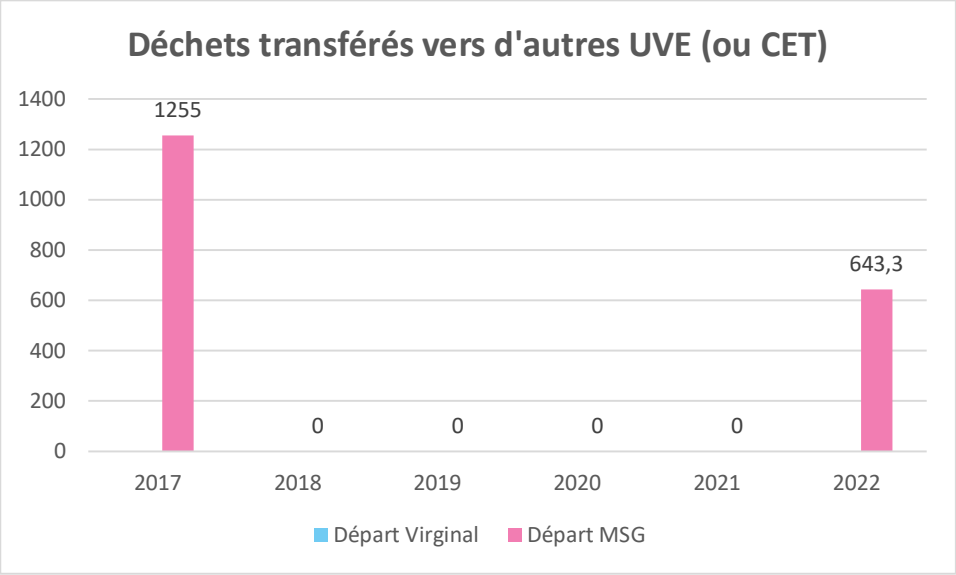

La production d'électricité a été fortement impactée par l'arrêt de la ligne 1.

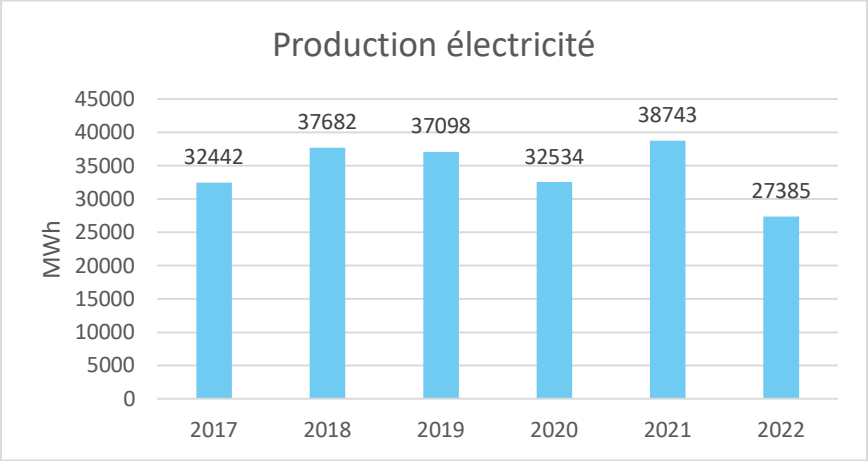

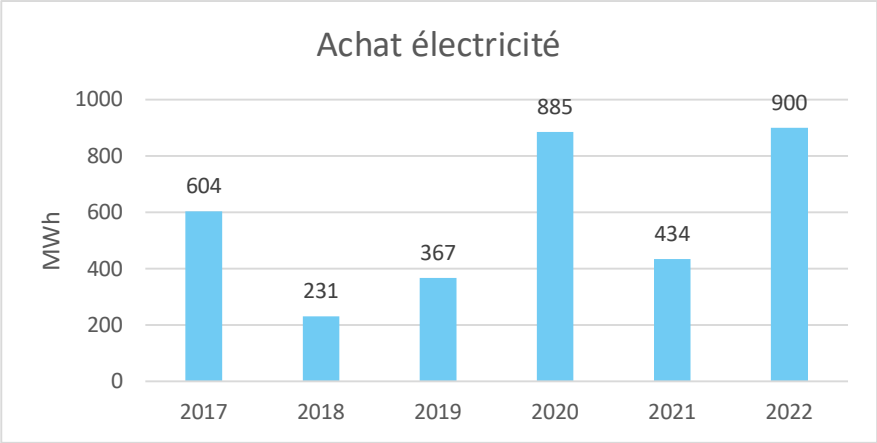

❖ Consommation ressources CDT

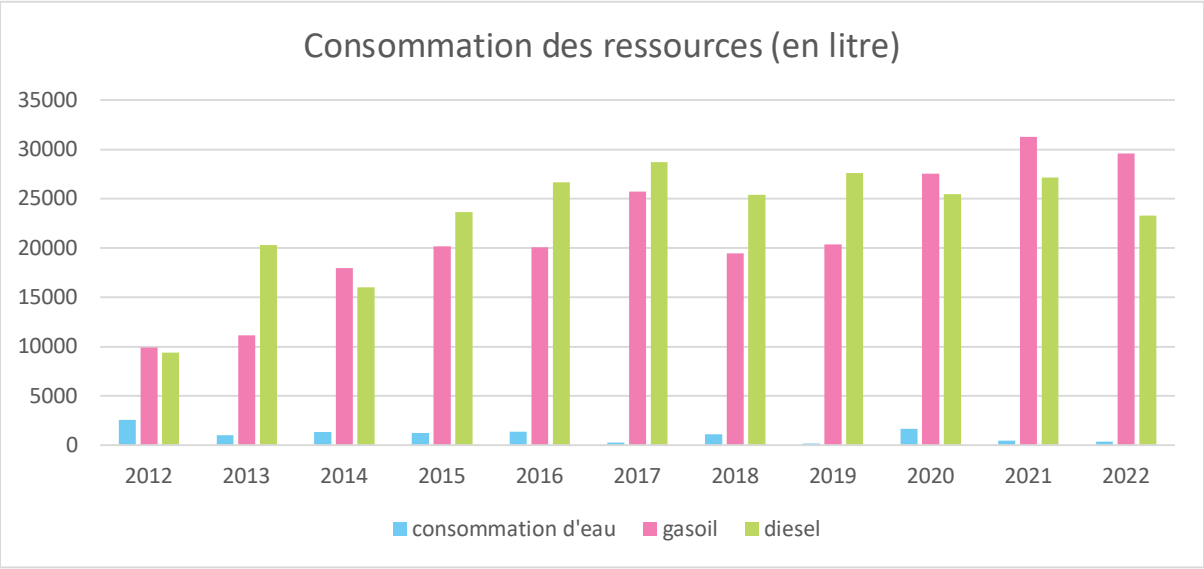

❖ Fuel UVE

Le fuel est consommé soit lors des arrêts/démarrage des fours soit pour maintenir la température minimum légale des gaz de combustion (850° pendant deux secondes). La consommation est très importante mais est en grande partie due au séchage et mise en œuvre des nouveaux réfractaires de la ligne 1 et à la mise en service du nouveau système « automatique » de la gestion de la combustion.

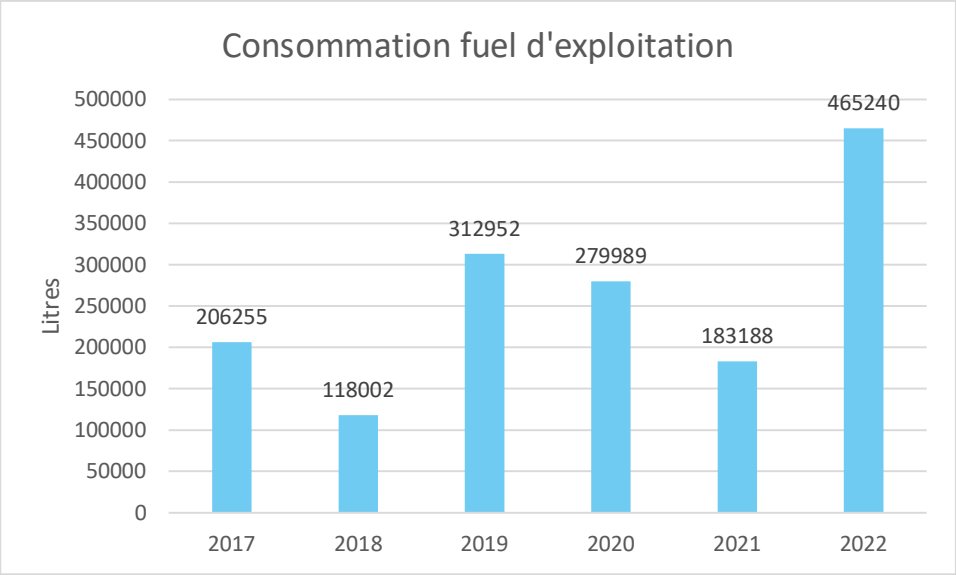

❖ <u>Eau UVE</u>

La consommation d'eau de distribution est en diminution depuis 2018 et le plan d'action mis en place suite aux plaintes de riverains liées à la perte de pression sur le réseau continue de porter ses fruits et a permis d'établir un nouveau record historique.

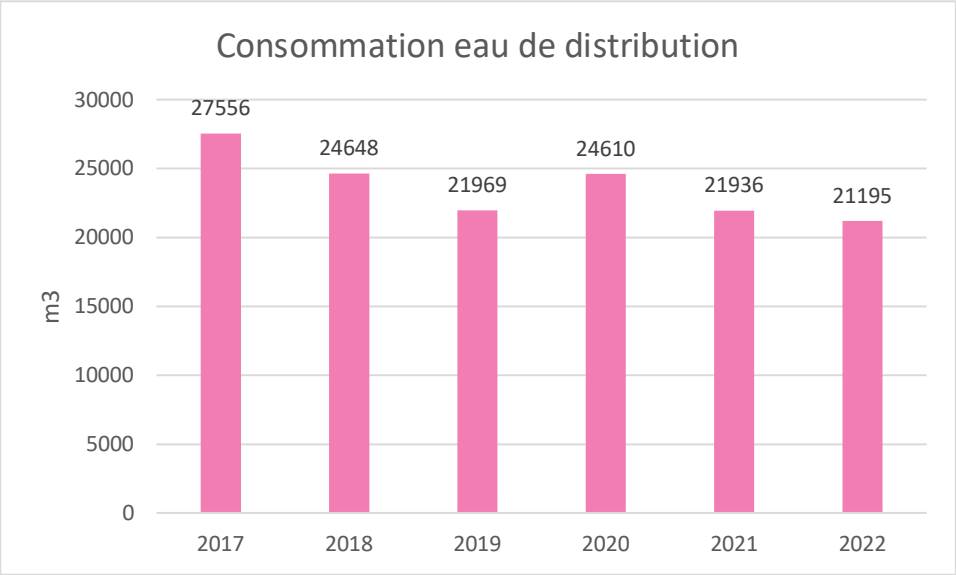

❖ <u>Réactifs traitement des fumées UVE</u>

Malheureusement, le bilan n'est toujours pas bon en ce qui concerne la consommation de réactifs utilisés dans le traitement de fumées de l'UVE. Pour un même niveau de rejets, la consommation de chaux vive reste élevée. Les travaux de rénovation de notre traitement de fumées devraient améliorer ces consommations.

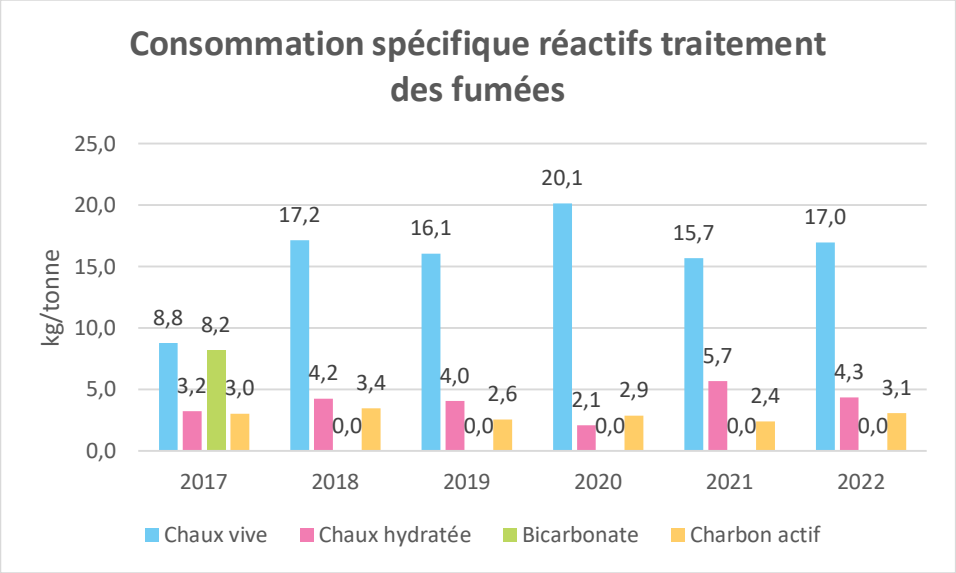

La production de « Refioms » (résidus d'épuration des fumées issus de l'incinération d'ordures ménagères, versés, après traitement, en CET) est toujours trop importante. Elle suit la tendance observée pour la consommation de réactifs.

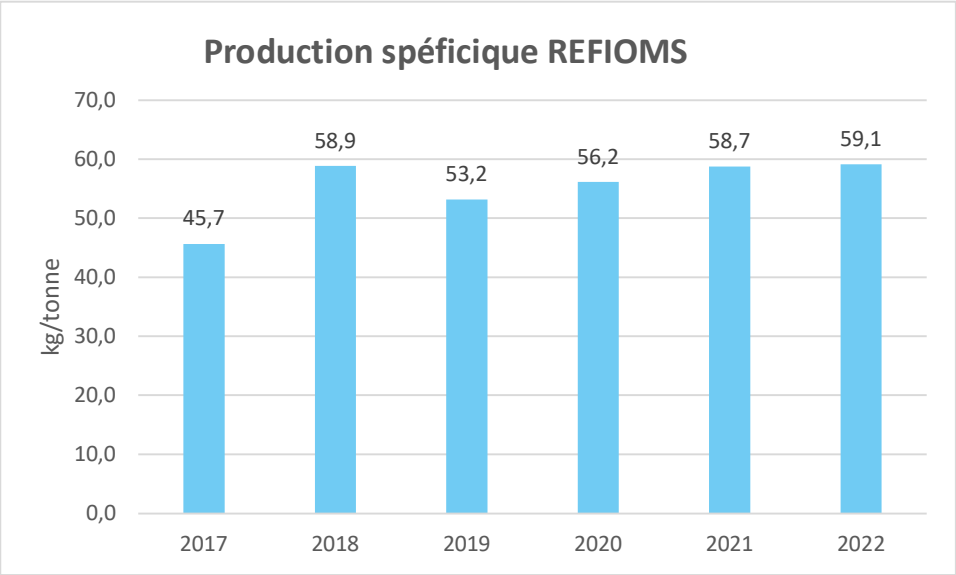

La consommation d'ammoniaque utilisée par notre installation d'abattement d'oxyde d'azote est correcte.

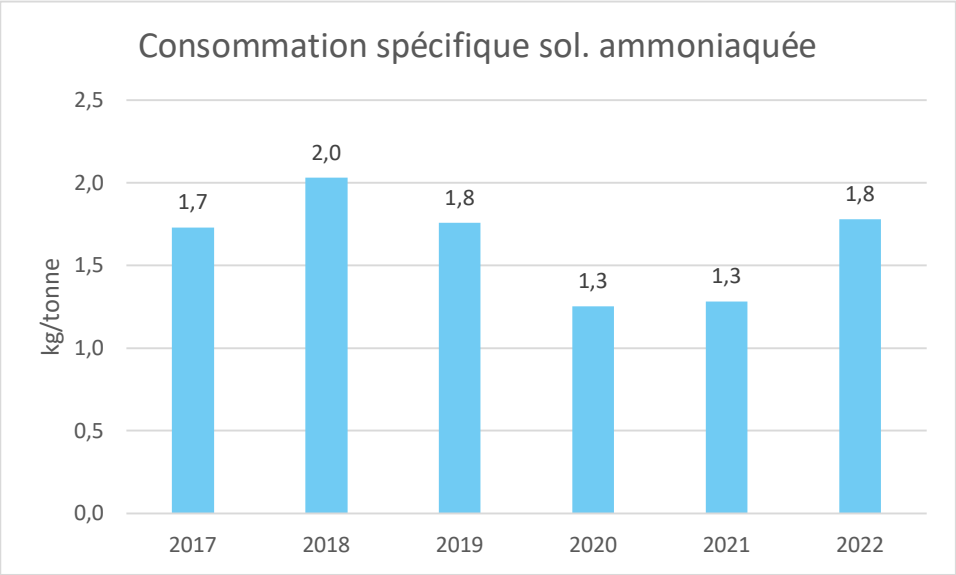

❖ **HCl et NaOH à l'UVE**

Nos chaudières sont alimentées en eau déminéralisée. La production de celle-ci nécessite l'utilisation d'acide chlorhydrique et de soude. La légère augmentation est due au chantier ligne1 (séchage chasses vapeurs effectuées).

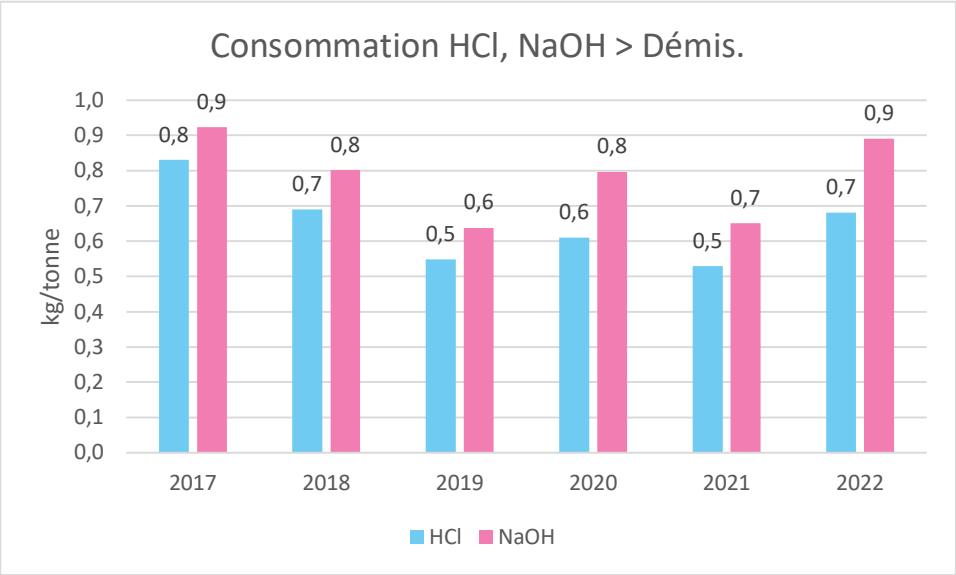

VALORISATION DES MATIERES

❖ **Mâchefers UVE**

Les mâchefers (cendres) produits par l'incinération sont valorisés, après un premier déferraillage à l'UVE et un traitement dans un centre spécialisé, en génie civil. Les quantités produites dépendent principalement du type de déchets traités.

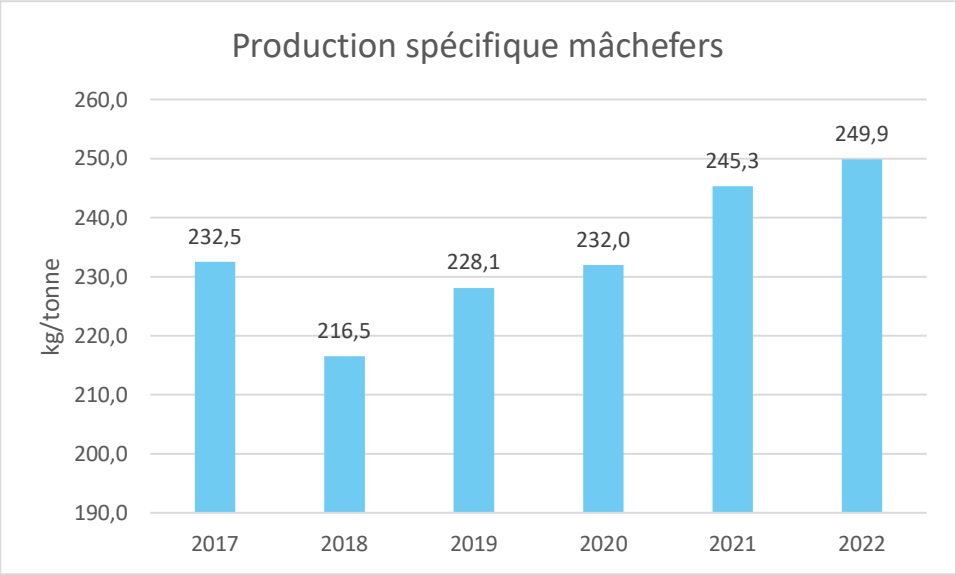

❖ **Métaux ferreux UVE et CDT**

A la suite d'un problème technique au CDT, le système de récupération a été mis hors service. L'UVE n'en a récupéré qu'une partie. La diminution de la quantité de DIB traitée à l'UVE a aussi contribué à la diminution des quantités récupérées.

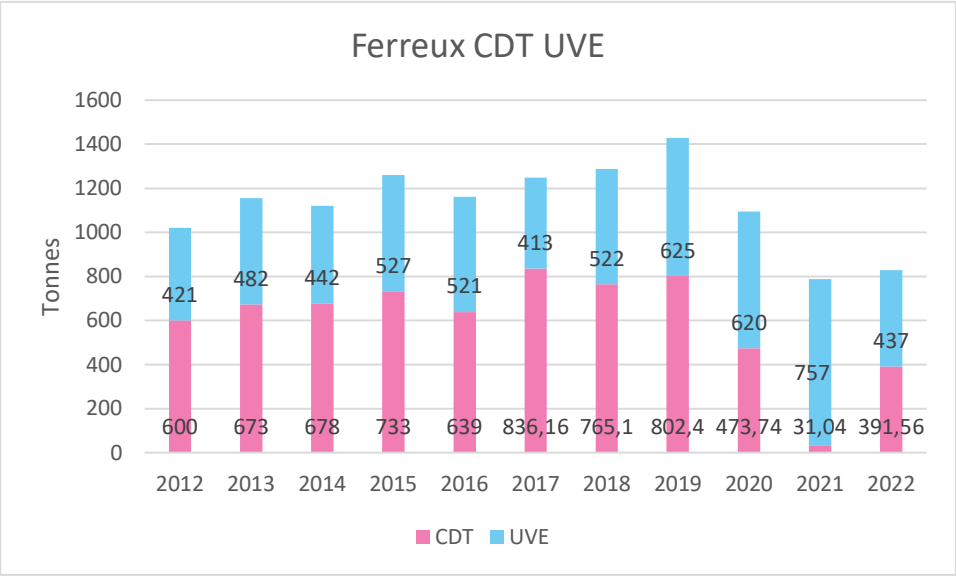

CONTROLES ENVIRONNEMENTAUX UVE

A l'UVE, les différentes concentrations moyennes analysées en continu sur nos fumées sont restées en dessous des normes d'émission dans l'air.

	Normes	% par rapport à la norme.					
	mg/Nm³	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SO2	50	38%	38%	57%	60%	55%	52%
HCl	10	44%	43%	47%	34%	18%	17%
NOx	100	80%	84%	89%	87%	88%	87%
Poussières	10	13%	8%	9%	11%	19%	18%
CO	50	21%	18%	18%	20%	21%	24%
COT	10	12%	10%	10%	8%	11%	12%

Les différents contrôles légaux :

- Mesures des retombées atmosphériques (particules sédimentables – Jauge OWEN - ISSEP).
- Mesures des particules en suspension dans l'air ambiant (« amont/aval » usine – ISSEP).
- Les analyses de sols.

- Les analyses d'eau.
- Mesures des rejets atmosphériques (EN1948).

Ces mesures ont été réalisées et n'ont pas révélé d'impacts significatifs de l'UVE, les différents paramètres contrôlés restant toujours dans les normes.

PLAINTES

A l'UVE, une plainte a été enregistrée.

- 05/05/22 : Odeurs de plastiques brûlés (riverain)

Il n'y a pas eu de plainte enregistrée au Centre de Transfert.

Récapitulatif : valeurs absolues et ramenées à la tonne de déchets traités.

Unité de valorisation énergétique										
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Valorisés	tonnes	92798	97483	97459	86704	98551	100360	96663	98305	76381
Electricité achetée	MWh	973	400	1030	604	231	367	885	434	900
Electricité produite	MWh	31166	36414	26898	32442	37682	37098	32534	38743	27385
Electricité injectée	MWh	21167	25460	16652	22454	26708	25935	22148	27612	17684
Mâchefers	tonnes	20843	22638	20925	20161	21337	22893	22423	24112	19087
Fuel	litres	302971	238098	159136	206255	118002	312952	279989	183188	465240
Chaux vive	tonnes	1004	919	1281	761	1691	1612	1945	1544	1296
Chaux hydratée	tonnes	586	514	416	281	418	406	201	559	332
Bicarbonate	tonnes	0	316	0	709	0	0	0	0	
Charbon actif	tonnes	251	218	275	263	340	256	277	237	234
Sol. Ammoniaquée	tonnes	231	151	199	150	200	176	121	126	136
Refioms	tonnes	4199	4326	4487	3959	5800	5337	5428	5774	4517
Métaux ferreux UVE	tonnes	442	527	521	413	522	625	620	757	437
HCl	tonnes	61	63	68	72	68	55	59	52	52
Soude	tonnes	66	72	78	80	79	64	77	64	68
Eau Distribution	m³	39449	34049	25087	27556	24648	21969	24610	21936	21195

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Electricité achetée	kwh/tonne	10,5	4,1	10,6	7,0	2,3	3,7	9,2	4,4	11,8
Electricité produite	kwh/tonne	335,8	373,5	276,0	374,2	382,4	369,6	336,6	394,1	358,5
Electricité injectée	kWh/tonne	228,1	261,2	170,9	259,0	271,0	258,4	229,1	280,9	231,5
Mâchefers valorisés	kg/tonne	224,6	232,2	214,7	232,5	216,5	228,1	232,0	245,3	249,9
Fuel	l/tonne	3,3	2,4	1,6	2,4	1,2	3,1	2,9	1,9	6,1
Chaux vive	kg/tonne	10,8	9,4	13,1	8,8	17,2	16,1	20,1	15,7	17,0
Chaux hydratée	kg/tonne	6,3	5,3	4,3	3,2	4,2	4,0	2,1	5,7	4,3
Bicarbonate	kg/tonne	0,0	3,2	0,0	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charbon actif	kg/tonne	2,7	2,2	2,8	3,0	3,4	2,6	2,9	2,4	3,1
Sol. Ammoniaquée	kg/tonne	2,5	1,5	2,0	1,7	2,0	1,8	1,3	1,3	1,8
Refioms	kg/tonne	45,2	44,4	46,0	45,7	58,9	53,2	56,2	58,7	59,1
Métaux ferreux	kg/tonne	4,8	5,4	5,3	4,8	5,3	6,2	6,4	7,7	5,7
HCl	kg/tonne	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,5	0,7
NaOH	kg/tonne	0,7	0,7	0,8	0,9	0,8	0,6	0,8	0,7	0,9
Eau Distribution	l/tonne	425,1	349,3	257,4	317,8	250,1	218,9	254,6	223,1	277,5

CENTRE DE TRANSFERT										
		2014	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
OM	Tonnes	29286	29179	28713	28411	28345	30421	29582	28547	26919
Encombrants	Tonnes	12615	13285	14139	13851	14255	14795	14870	17679	14693
Bois	Tonnes	3646	4256	7257	6945	5682	5337	5036	4570	4428
verre plat	Tonnes	295	183	0	0	0	0	0	0	0
bâches agricoles	Tonnes	18	16	26	32	23	114	78	103	94
pot de fleur	Tonnes	44	54	66	0	0	0	0	0	0
plastique dur	Tonnes				359	26	0	0	0	0
PMC	Tonnes	6065	2068	0	0	0	0	0	0	0
PC	Tonnes	1201	12488	12444	12171	12093	11986	20838	20960	19031
Organique	Tonnes			189	536	563	697	2245	3582	3601
Total		**53170**	**61529**	**62834**	**62305**	**60987**	**63351**	**72649**	**75441**	**68766**
Quantité vers autre UVE	Tonnes	720	1349	991	1255,42*	0	0	0	0	643
métaux	Tonnes	678	733	639	836	765	802	474	31	392
Consommation électrique	MWh	592	614	643	608	601	618	573	652	546
production photovoltaïque	MWh	10	10	10	10	11	10	10	244	447
injection électricité	MWh								59	221
consommation d'eau	m³	1324	1234	1363	243	1084	165	1635	440	372
gasoil	litres	17958	20155	20073	25736	19456	20347	27535	31285	29608
diesel	litres	15995	23663	26660	28728	25384	27603	25467	27126	23298
graisse	kg	60	114	29	20	10	9	12	17,5	24,4
huile	litres	500	580	756	465	744	360	843	1161,4	1076
Fonctionnement cumulé bro	heures	5500	7600	9824	11828	13862	15792	17868	20180	env 22000
Fonctionnement broyeur	heures	1558	2100	2224	2004	2034	1930	2076	2312	2000
bordereau de pesée	nombre	16556	18529	18050	18505	19122	20322	24502	26741	25542

Résultats 2022

❖ Consommations en eau – gaz – électricité

En 2022, on observe une baisse de la consommation globale en eau de l'ordre de 15 %. La consommation globale en électricité est en légère hausse après une stabilisation entre 2017 et 2021. La consommation globale en gaz marque une baisse de l'ordre de 40% après le pic de 2021. Une analyse plus fine des consommations en électricité et en gaz pourra être faite prochainement grâce à l'analyse des conclusions du cadastre énergétique au niveau du site et au projet de monitoring des consommations (par télérelève), ce qui permettra un meilleur suivi et de meilleures comparaisons d'année en année.

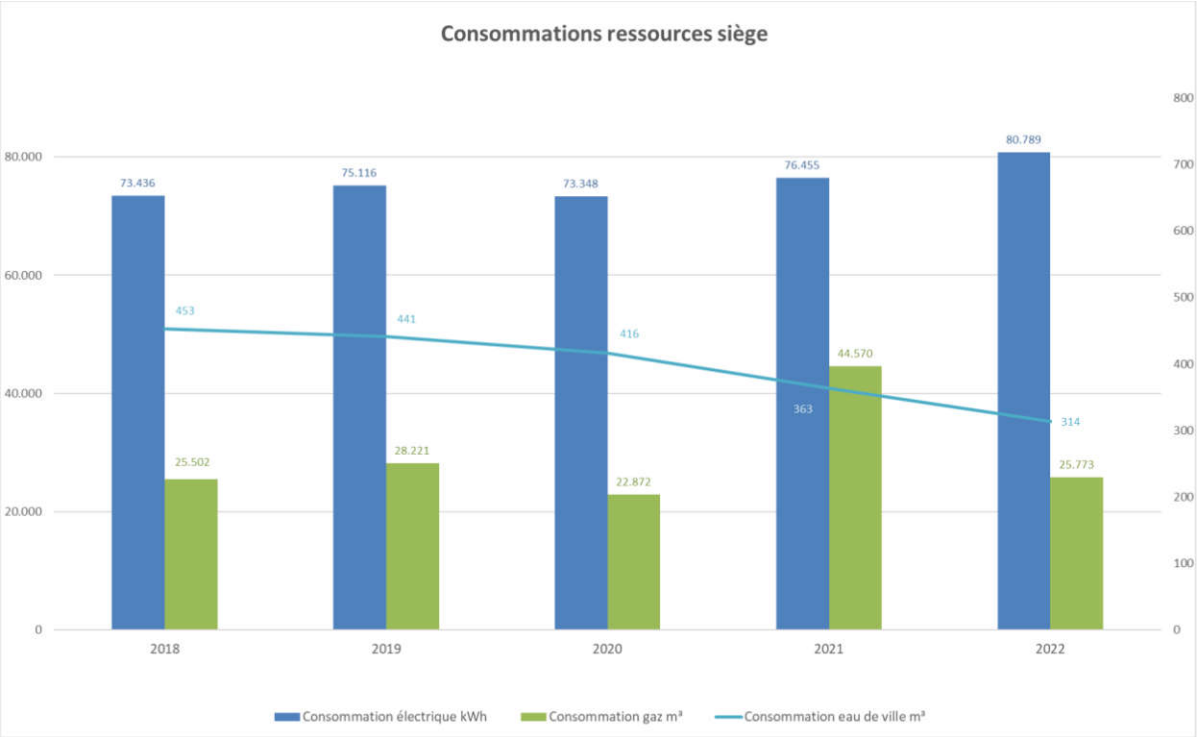

Les 3 graphiques suivants reprennent également à titre indicatif la répartition des consommations de ressources par bâtiment. Cette répartition suit logiquement la répartition du personnel dans les bâtiments.

Le bâtiment B5 est un bâtiment en cours de rénovation : il sera occupé à partir de 2023.

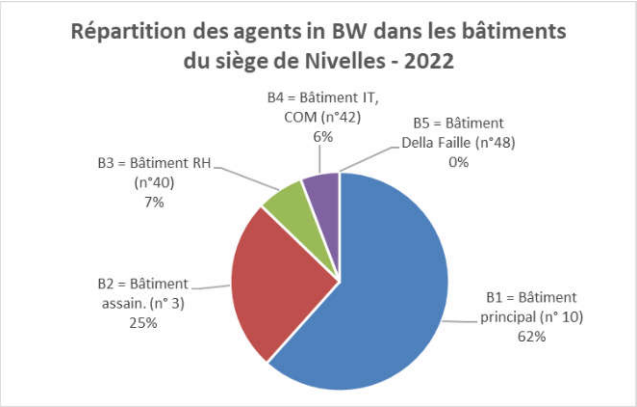

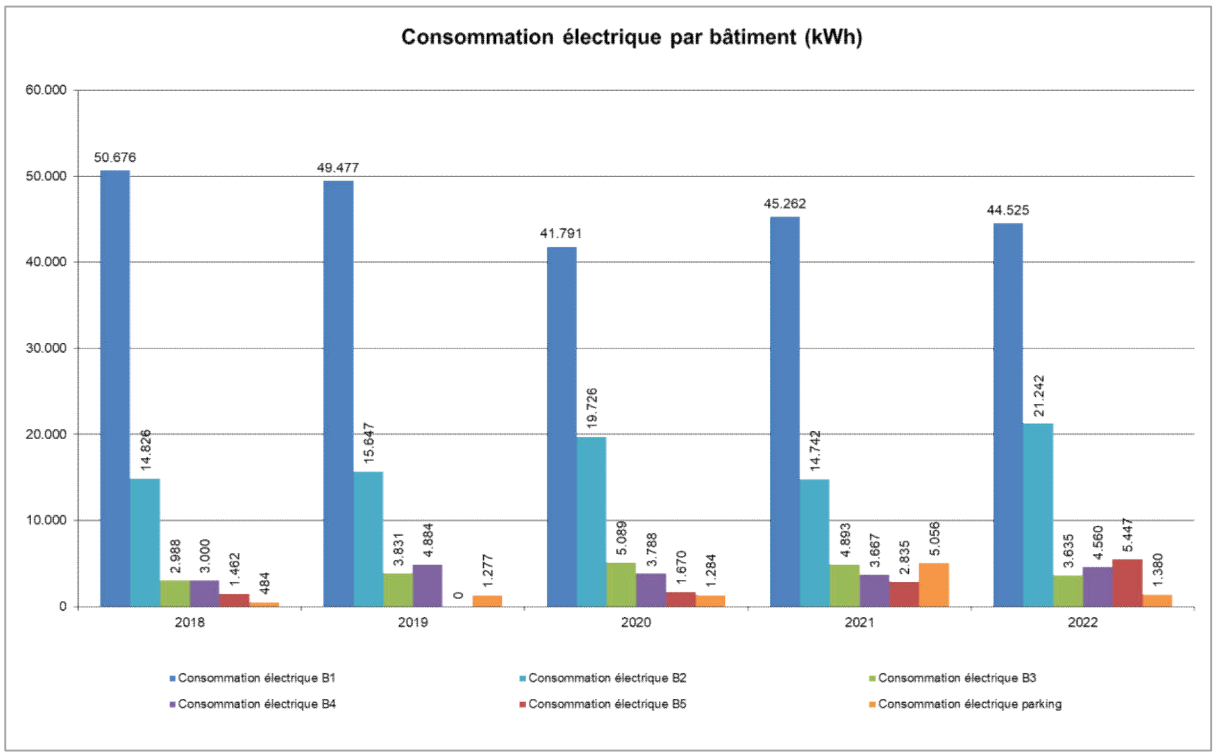

En 2022, on observe une forte augmentation de la consommation en électricité au niveau du bâtiment B5 qui est en cours de rénovation (et dans sa phase finale). La consommation électrique au niveau du parking est à la baisse en 2022 à la suite de l'inaccessibilité du parking pendant les travaux de rénovation du bâtiment B5 : cette baisse succède à une hausse en 2021 à la suite de l'arrivée dans la flotte de véhicules in BW de plusieurs véhicules hybrides dont les utilisateurs sont localisés sur le site de Nivelles : la recharge de ces véhicules se fait donc au niveau du parking via 8 points de charge (simples prises) en attendant les bornes.

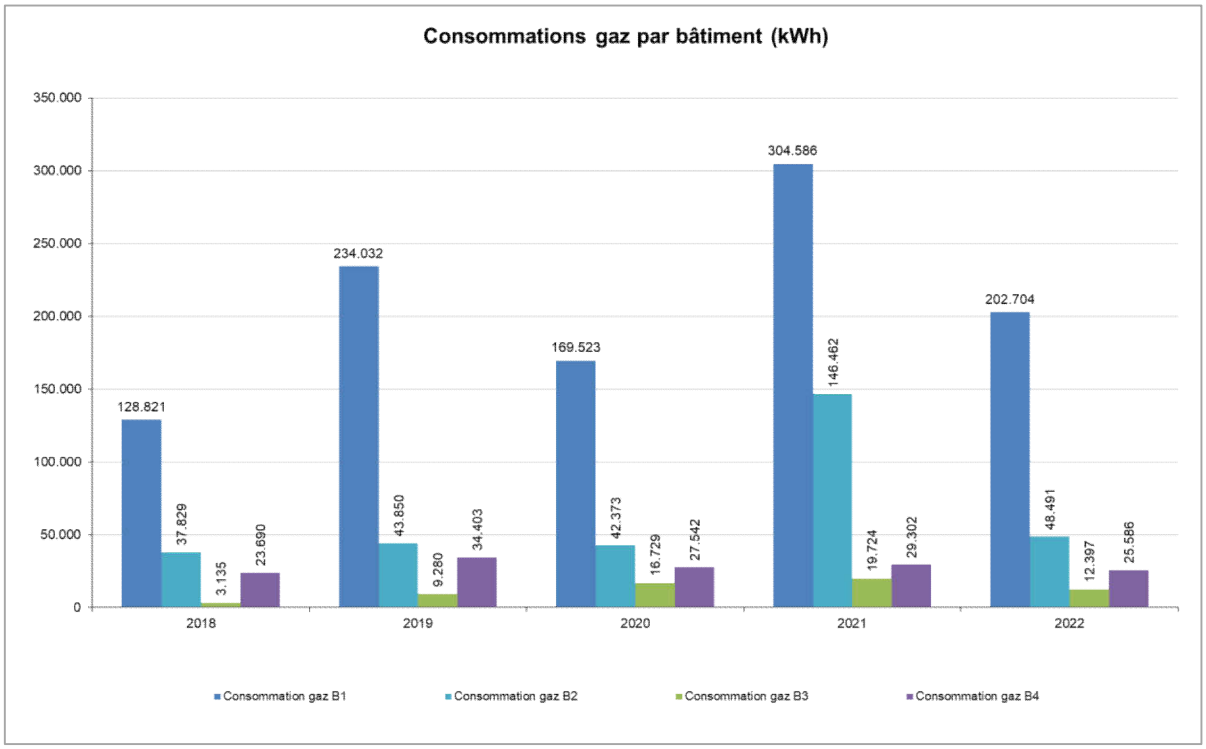

Données	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation gaz B1 (m³)	17.554	20.896	15.109	27.147	18.066
Consommation gaz B2 (m³)	4.401	3.424	3.777	13.054	4.322
Consommation gaz B3 (m³)	1.427	829	1.491	1.758	1.105
Consommation gaz B4 (m³)	2.119	3.072	2.455	2.612	2.280
Consommation gaz normalisée* B1 (m³)	19.317	23.161	18.621	27.385	21.629
Consommation gaz normalisée* B2 (m³)	4.843	3.795	4.654	13.168	5.174
Consommation gaz normalisée* B3 (m³)	1.570	919	1.838	1.773	1.323
Consommation gaz normalisée* B4 (m³)	2.332	3.405	3.025	2.634	2.730
Superficie B1 (m²)	1.234	1.234	1.234	1.234	1.234
Superficie B2 (m²)	498	498	498	498	498
Superficie B3 (m²)	273	273	273	273	273
Superficie B4 (m²)	131	131	131	131	131

*(*) Normalisation avec les degrés-jours 16,5° équivalent selon la formule : Consommation normalisée = Consommation réelle (m³) * DJ normaux/DJ année correspondante*

On notera du graphique qui précède une baisse marquée de 35% de la consommation en gaz au niveau du bâtiment B1 occupant plus de 60% du personnel du siège et d'environ 70% au niveau du bâtiment B2 occupant environ 25% du personnel du siège. Ceci s'explique entre autres par le télétravail structurel en place ainsi que par les gestes d'économie liés à la crise énergétique. Une analyse complémentaire est en cours pour comprendre l'origine des autres facteurs expliquant cette hausse.

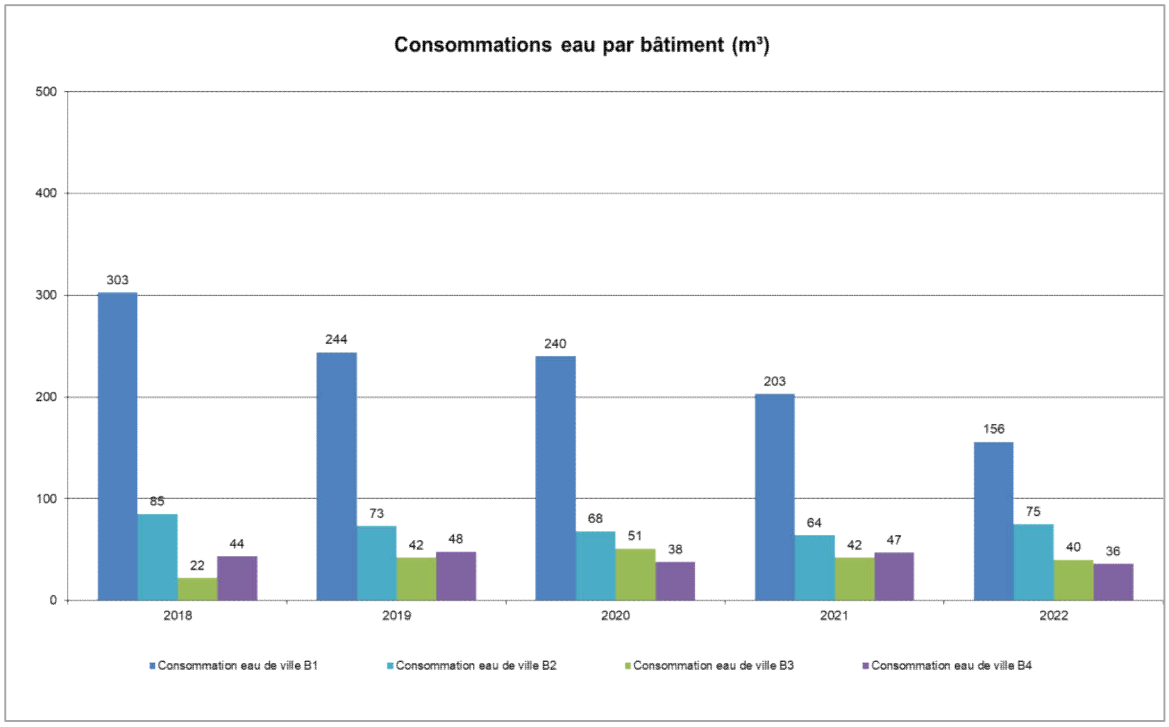

En 2017, une collecte de données plus formelle a débuté pour établir un cadastre des consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments d'in BW occupés par du personnel de l'intercommunale (ce cadastre ne tiendra pas compte dans un premier temps des bâtiments mis en location). Les bâtiments prioritaires ont été identifiés. Les données de 2017 et de 2018 ont permis d'établir un plan d'actions qui a consisté dans un premier temps à la décision d'acquérir un logiciel de comptabilité énergétique afin de présenter les données traitées de manière homogène et cohérente et de faciliter les analyses pour dégager les actions d'amélioration.

RA 2022
pp. 48

En 2020, des audits énergétiques ont été finalisés au niveau de 3 STEPs. Le programme d'audits de 2020 incluait également le Monnet Innovation Center, le 2 siège social et le siège du département eau potable, les installations d'un cycle de production d'eau potable et le crématorium : ils sont également finalisés, excepté au niveau Monnet Innovation Center pour lequel la méthode d'audit a été revue. Les rapports des sites techniques ont été finalisés mais les rapports des sièges sont toujours attendus prochainement. Un audit indépendant va également être réalisé au niveau de l'unité de valorisation énergétique.

❖ <u>Consommation en autres combustibles</u>

En matière d'énergie, le mazout est livré dans le cadre d'un marché groupé (tout site confondu). Il sert à alimenter des process, à chauffer des bâtiments ou encore en très petite quantité au roulage. Le marché groupé a été relancé en 2019 et le fournisseur a changé par rapport à 2018. Les données de 2018 n'ont pas pu être récupérées auprès de l'ancien fournisseur.

En 2022, les quantités s'élevaient à 594.645 litres (pour 250.649 litres en 2021), tenant compte du fait qu'il manque actuellement au décompte les quantités des mois d'octobre et de novembre et 2021 et du 1e trimestre 2022. En effet, le prestataire a changé au dernier trimestre de l'année 2021 et les données ne sont pas faciles à récupérer.

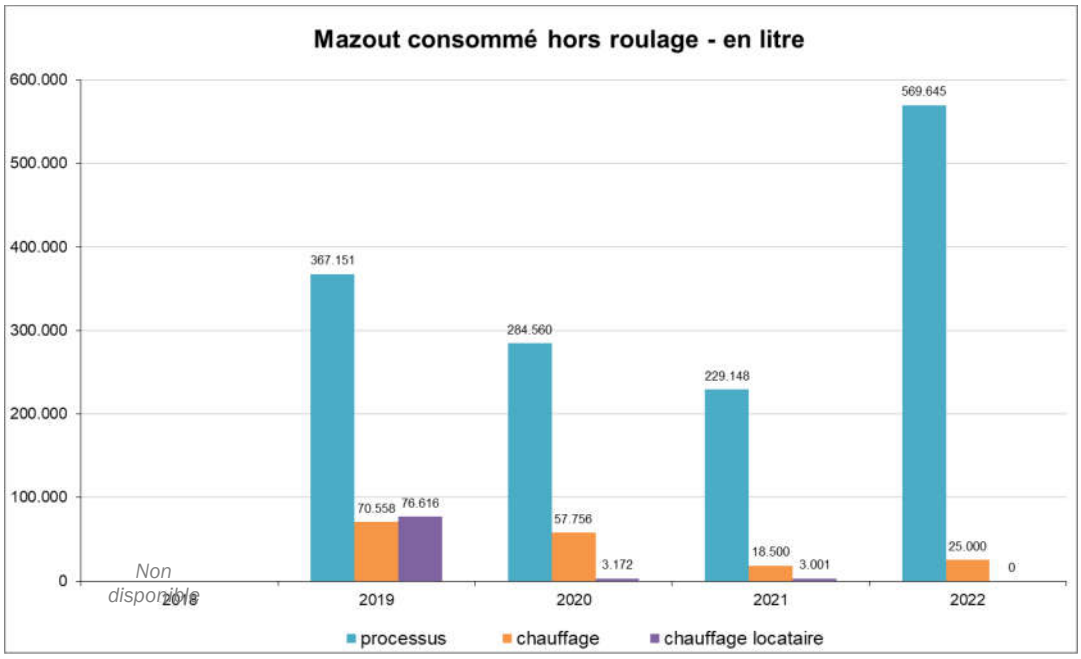

Par processus, on entend le mazout servant dans les installations industrielles (Virginal, STEP, dalles de compostage ou centre de transfert). L'augmentation importante de la consommation de mazout en 2022 est la conséquence de rénovations de lignes à l'UVE.

Il faut enfin distinguer le carburant utilisé pour les déplacements des véhicules : c'est l'usage des cartes carburant qui s'est généralisé depuis 2017. L'évolution de la consommation en carburant est relativement stable en 2022, le volume total tend cependant à augmenter légèrement depuis 2021. La première raison est la sortie de la crise sanitaire et la fin du télétravail généralisé. Ensuite, on voit apparaître depuis 2019 un changement dans le rapport entre les véhicules diesel et essence à la suite du contexte plus favorable depuis ces dernières années aux véhicules essence. Il est admis que les motorisations à essence consomment davantage que celles alimentées au diesel. La nouvelle Car Policy d'in BW est entrée en vigueur en 2021, favorisant principalement les

véhicules hybrides, même s'il y a une légère inflexion et 100% électriques. Les résultats de cette orientation seront évalués en 2024.

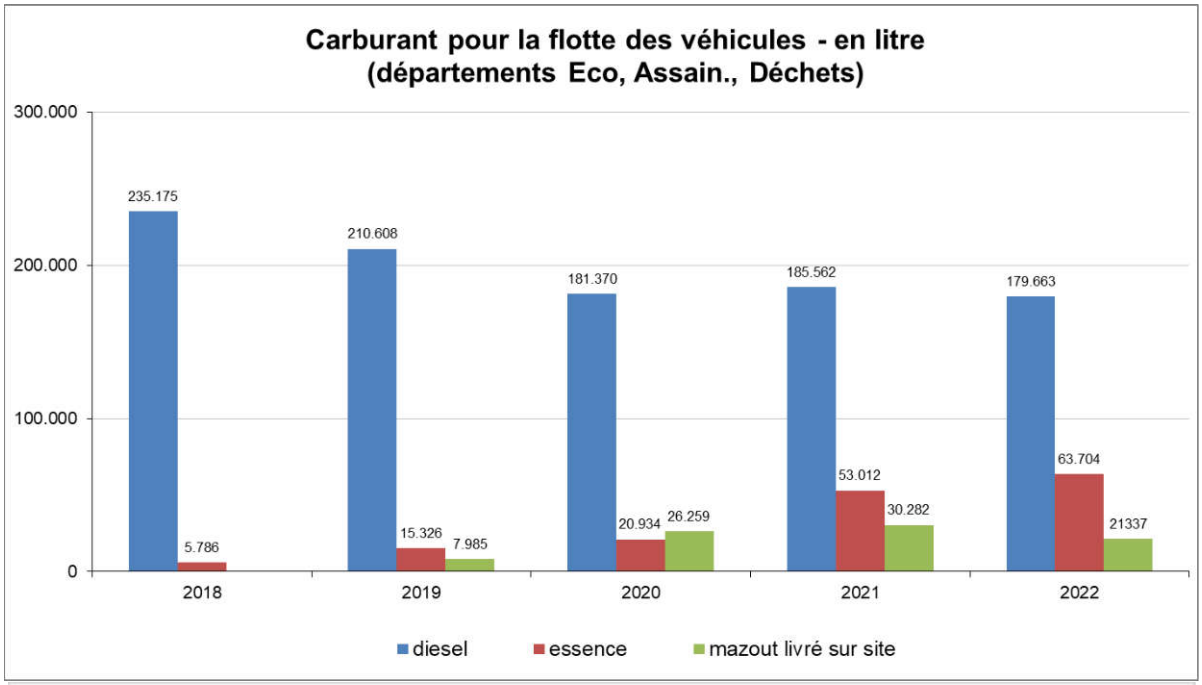

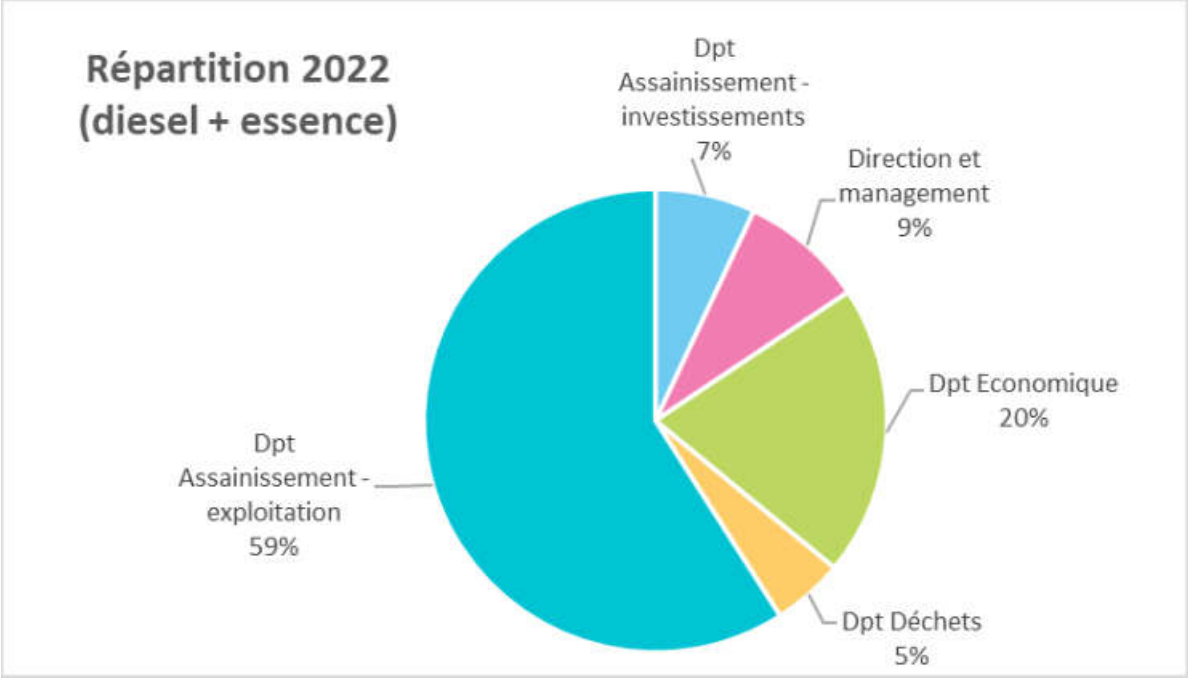

❖ <u>Véhicules hybrides et électriques</u>

Au vu de l'évolution du parc automobile d'in BW vers des motorisations hybrides et 100% électriques depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Car Policy, il est important de mesurer la consommation d'électricité dédiée à la recharge de ces véhicules. Sur base des informations centralisées sur la plate-forme NEXXTMOVE en 2022, 44319 kWh ont été prélevés par les collaborateurs in BW, dont 28.773 à domicile.

A cela, il faut ajouter la recharge sur les prises classiques au siège de Nivelles et au parking situé rue des Juifs (6 prises au total). Les bornes situées au siège n'ont été installées et mises en service que courant 2023. Sachant le taux d'occupation de ces 6 prises, la consommation estimée pour 2022 est de l'ordre de 12.000 kWh.

La consommation totale d'électricité pour les véhicules professionnels s'élève à 56.319 kWh. Il est actuellement compliqué d'évaluer les émissions de CO_2 de cette consommation, à cause de la difficulté de définir les sources de production d'électricité pour les charges en dehors d'in BW. Une étude plus précise est en cours en 2023.

❖ <u>Emissions en CO_2</u>

Comme expliqué ci-avant, un cadastre énergétique détaillé est en cours de finalisation et il est prévu de calculer un bilan carbone global pour les activités d'in BW endéans 2022, comme mentionné dans notre plan stratégique 2020-2022.

La production de CO_2 renseignée ci-dessous se limite dans un premier temps à celle issue de la combustion du gaz dans les chaudières de ses bâtiments administratifs à Nivelles et sur les autres sites administratifs (hors centre d'affaires en location), à la consommation électrique des bâtiments hors process et au déplacement des agents dans le cadre professionnel (exclus trajet domicile – lieu de travail), ceci pour les activités d'in BW couvert par l'enregistrement « EMAS ».

Concernant les paramètres CH_4, N_2O, HFC, PFC, SO_2, NO_x et PM, une analyse sera réalisée ultérieurement pour envisager une comptabilisation là où cela est pertinent. En fonction des résultats, le bilan carbone sera complété.

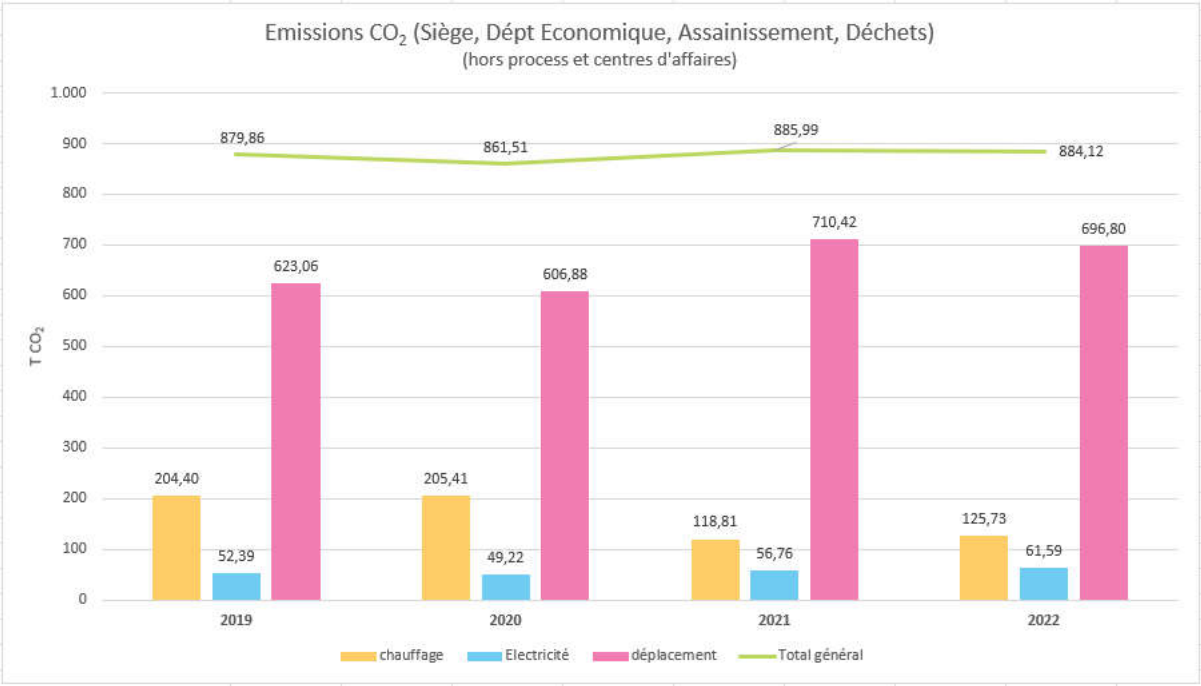

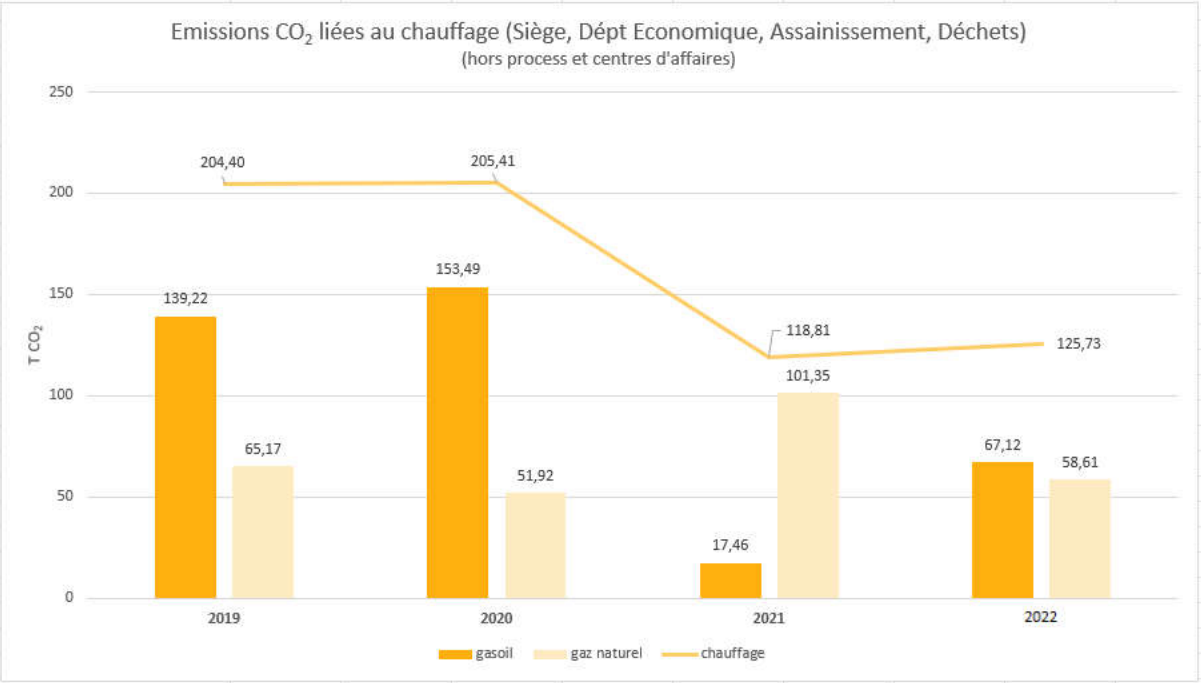

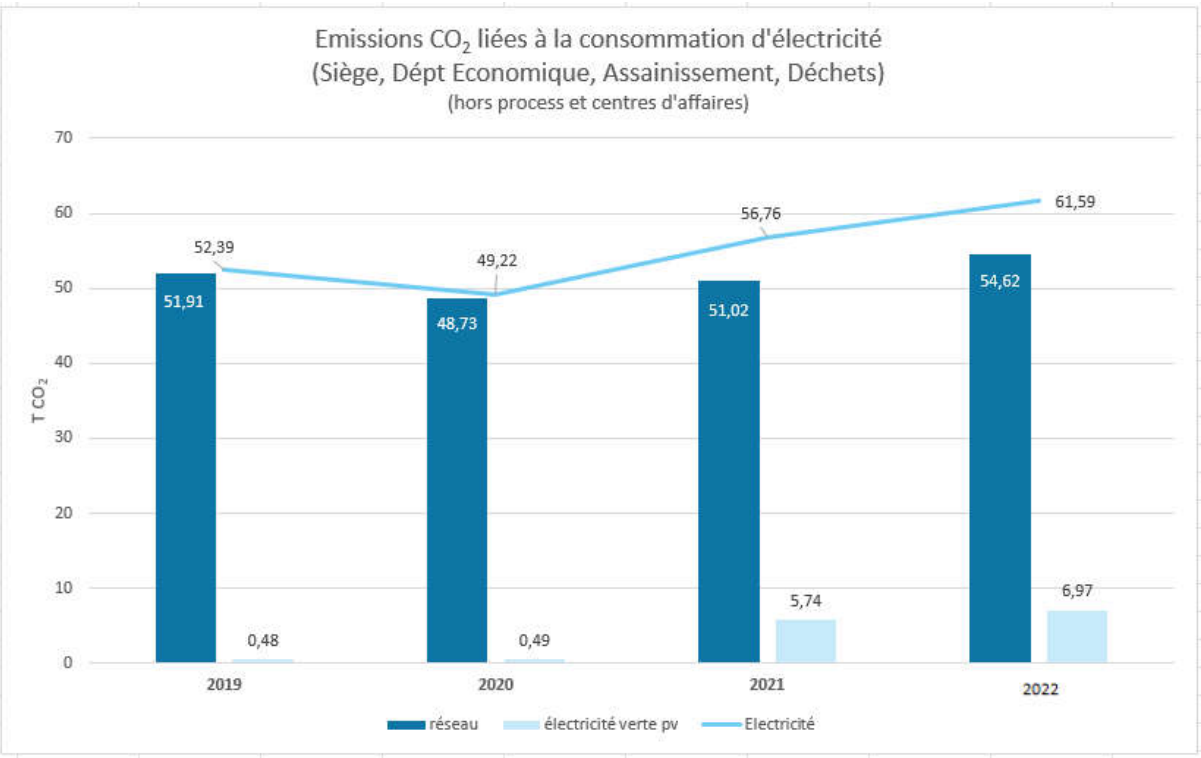

L'autoconsommation de l'électricité produite par les installations de panneaux photovoltaïques situées sur certains recyparcs et au centre de transfert de Mont-Saint Guibert a permis une réduction nette des émissions de CO_2 d'environ 54t54t en 2022 contre 45 tt en 2021 et 3,8 tt entre 2018 et 2020. Cette réduction plus importante est due à la mise en service d'une nouvelle installation de plus de 1300 panneaux photovoltaïques sur le toit du Centre de transfert.

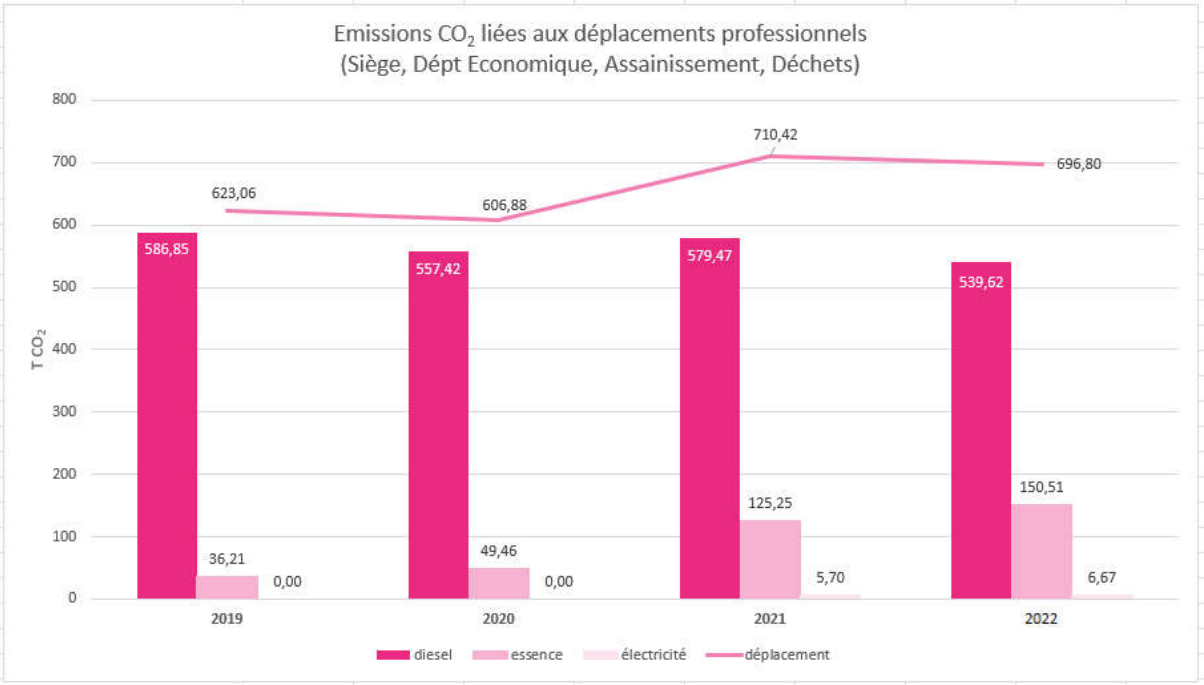

❖ <u>Consommation de papier</u>

La mise en place d'un suivi des consommations de papier au niveau du siège social de Nivelles a débuté en 2019. Les données doivent encore être affinées : en effet, le comptage se base sur les dates de commande et non sur les réelles dates de consommation. L'inventaire des stocks de papier prévu en 2021 et 2022 n'a pas pu être réalisé par manque de ressource :

Le pic de consommation observé en 2018 peut être liée à la fusion opérée au 1e janvier 2018, opération qui a généré la consommation d'une certaine quantité de papier et qui a amené le passage d'un plus grand nombre d'agents au siège de Nivelles. En 2019, on observe logiquement une baisse de la consommation sans pour autant revenir au tonnage commandé en 2017. En 2020, la crise sanitaire a contraint beaucoup d'agents administratifs à faire du télétravail et ainsi à favoriser les outils de travail numérique, ce qui a un impact direct sur la consommation de papier.

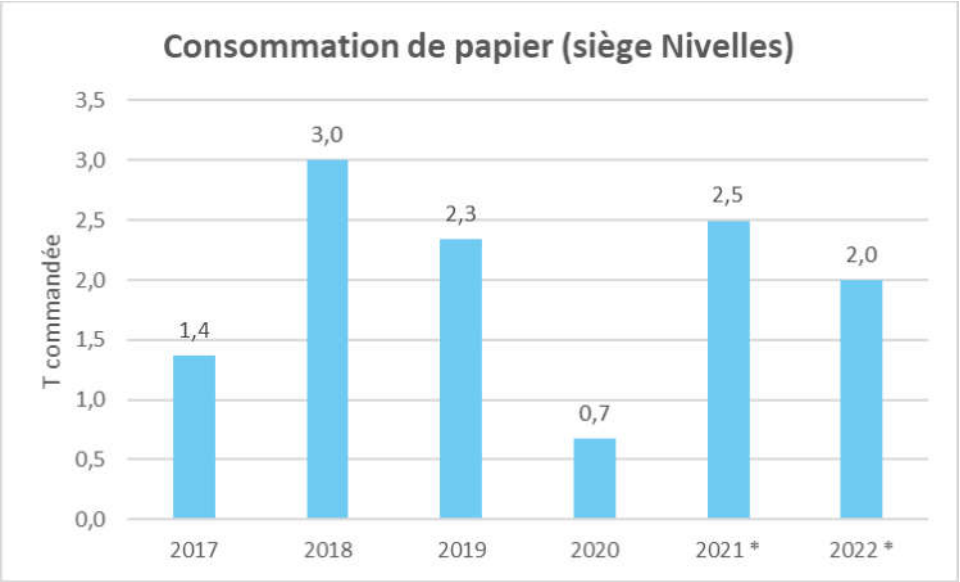

On observe une réduction de la consommation après la hausse « attendue » des consommations en 2021. Les valeurs de 2021 et 2022 sont des estimations car elles ne reprennent que la consommation de papier A4 alors que, les années précédentes, le décompte reprenait à la fois le papier A4 et A3. A titre d'information, en 2019, 4% du papier consommé était en format A3.

VIII. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL ET OBJECTIFS 2023-2025

in BW a fait le choix depuis de nombreuses années de s'appuyer sur ses systèmes de management (environnement / qualité / sécurité) pour disposer d'un outil de gouvernance moderne veillant à assurer la mise en œuvre de sa politique et de ses objectifs, à renforcer son efficacité et son efficience, à être à l'écoute et au service de ses partenaires et de ses usagers.

Un système de management se veut être un véritable outil de pilotage et, à ce titre, in BW poursuit l'intégration de ses systèmes de management dans son mode de fonctionnement.

Un des axes de travail a été d'amener de la cohérence dans la construction du plan stratégique de l'intercommunale en tenant compte des apports des systèmes de management : orientation en fonction de notre environnement, de notre contexte, de nos enjeux, de nos choix stratégiques, prise en compte des opportunités et des menaces, écoute des attentes et besoins de nos partenaires, maîtrise de nos risques pour les rendre acceptables. La philosophie du plan stratégique repose sur une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et à prioriser les politiques en intégrant un processus d'évaluation.

Le plan stratégique 2023-2025 est un plan ambitieux et intégré, dans lequel les métiers d'in BW s'expriment de manière transversale au travers de 3 objectifs stratégiques.

Ce plan stratégique reprend, sans s'y limiter, le programme environnemental EMAS d'in BW, avec ses différents objectifs et actions ainsi que les indicateurs de suivi.

Le plan complet est disponible sur le site internet d'in BW :

https://www.inbw.be/plan-strategique-2023-2025

Les objectifs opérationnels identifiés pour atteindre les objectifs stratégiques sont listés ci-dessous. La liste des actions associées à chaque objectif opérationnel est détaillée dans le Plan stratégique complet.

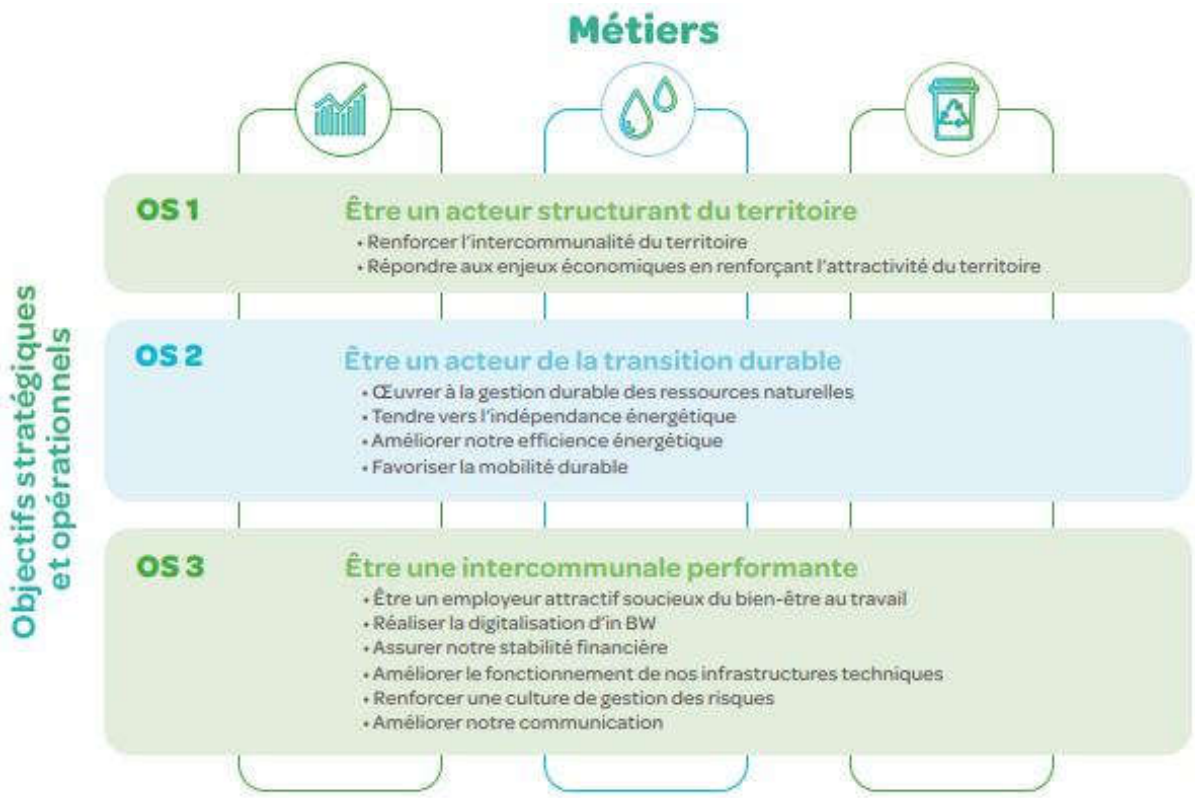

IX. ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES[1]

Siège social in BW

B1 : 10, rue de la Religion, 1400 Nivelles
B2 : 3, rue de la Religion, 1400 Nivelles
B3 : 42, rue de Charleroi, 1400 Nivelles

Tél. : +32 (0)67.21.71.11
Fax : +32 (0)67.21.69.28
mail : direction@inbw.be
Site internet : www.inbw.be

Numéro vert collecte p-à-p : 0800/49057

Code NACE : 84119

Activités :
Administratif
Economique
Assainissement et investissements
Déchets collectes et recyclage

UVE de Virginal — **Code NACE : 3821**
16, rue de Tubize à 1460 Ittre

Plate-forme de compostage de Basse-Wavre — **Code NACE : 3700**
Chaussée de Longchamp n° 2 à 1300 Wavre

Centre de transfert à Mont-Saint-Guibert — **Code NACE : 3832**
rue de la petite Sibérie à 1435 Mont-Saint-Guibert

Crématorium du Champ de Court à Court-Saint-Etienne (ISO 14001 uniquement) — **Code NACE : 9603**
Drève Goblet d'Alviella 1 à 1490 Court-Saint-Etienne

Monnet Innovation Center
Avenue Jean Monnet, 1 à 1348 Louvain-la-Neuve

Stations d'épuration — **Code NACE : 3700**

Site	Adresse			EH
BASSE WAVRE (Dyle)	Chaussée de Longchamps, 2	1300	Wavre	201 000
ROSIERES (Lasne)	Rue de Tombeek, 30	1331	Rixensart	100 000
BRAINE-LE-CHATEAU (Hain)	Rue Nicolas Baudine	1440	Braine-le-Château	92 000
NIVELLES	Chemin du Fourneau, 44	1400	Nivelles	44 450
TUBIZE	Rue Pont Demeur, 31	1480	Tubize	25 000
GREZ-DOICEAU	Rue du Florival	1390	Grez-Doiceau	20 000
WATERLOO	Drève du Brocard, 5	1410	Waterloo	20 000
JODOIGNE	Rue des Brouks	1370	Jodoigne	20 000
LOUVAIN-LA-NEUVE	Rue de Profondval	1435	Mont-St-Guibert	13 000
CHASTRE	Rue du Nil	1435	Mont-St-Guibert	10 500
GENAPPE	Rue du Bois	1474	Genappe	9 800
VILLERS-LA-VILLE	Rue du Goddiarche	1495	Villers-la-Ville	8 000
HAMME-MILLE	Rue de Hamme-Mille	1390	Grez-Doiceau	7 000
ORP-LE-GRAND	Rue de Libertange	1350	Orp-Jauche	6 300
HELECINE	Rue d'Aardevoor	1357	Hélécine	6 000
ITTRE	Rue de Samme	1460	Ittre	5 600
REBECQ	Avenue Behault	1430	Rebecq	5 400
BOUSVAL	Avenue des Combattants	1470	Bousval	4 000
RAMILLIES BOMAL	Rue de l'Ourchet	1367	Ramillies	3 700

[1] Hors département eau potable et Business Center

SART-MESSIRE-GUILLAUME	Rue Faux	1490	Court-St-Etienne	3 600
PERWEZ	Rue de Seumay	1360	Perwez	3 500
QUENAST	Chemin de Ripain	1430	Quenast	3 000
OISQUERCQ	Rue de Oisquercq	1460	Ittre	3 000
SART-DAMES-AVELINES	Rue du Marais	1495	Sart-Dames-Avelines	2 900
VILLEROUX	Rue de la Houssière	1435	Mont-Saint-Guibert	2 400
LA BRUYÈRE	Rue de Wahenge	1320	Beauvechain	2 000
SAINTES	Rue des frères Verkleren	1480	Tubize	2 000
BIERGHES	Rue du Bois du Pont	1430	Rebecq	1 600
PLANCENOIT	Rue du Bois Impérial	1380	Lasne	1 500
HOUTAIN-LE-VAL	Rue de la Tourterelle	1476	Genappe	1 000
LA PETITE BILANDE	Chaussée de la Lasne	1300	Wavre	1 000
LONGUEVILLE	Rue du Try	1325	Chaumont-Gistoux	800
CEROUX-MOUSTY	Rue de Pallandt	1341	Ottignies-L.L.N	550
LOTISSEMENT 1815	Avenue des Dauphins	1495	Villers-la-Ville	500
SAINTE-WIVINNE	Rue Sainte-Wivinne	1315	Incourt	150
BOIS DES NONNES	Rue Brancart	1460	Ittre	150
PINCHART	Rue des Prairies 21	1340	Ottignies-LLN	230
TOTAL :				631 630

Recyparcs – Code NACE : 381
Horaires : du lundi au vendredi de 10h à 17h et le samedi de 9h30 à 17h

Braine-le-Château	rue de Hal, 44	1440	Braine-le-Château
Braine-le-Comte	rue des Frères Dulait	7090	Braine-le-Comte
Chaumont-Gistoux	chemin de Vieusart, 3	1325	Chaumont-Gistoux
Court-St-Etienne	rue du Werchai	1490	Court-St-Etienne
Genappe	rue Nicolas Lebrun	1470	Genappe
Incourt	carrefour de la Chise	1315	Incourt
Ittre	route de Tubize	1460	Virginal
Jodoigne	rue de l'Avenir	1370	Jodoigne
Nivelles	rue de l'Artisanat	1400	Nivelles
Orp-Jauche	chemin de Jaindrain	1350	Orp-Jauche
Perwez	parc Industriel	1360	Perwez
Rebecq	route de Quenast	1430	Rebecq
Rixensart	colline du Glain	1330	Rixensart
Tubize	chemin Massart	1480	Tubize
Villers-la-Ville	rue de la Station, 7	1495	Villers-la-Ville
Walhain-Chastre	ancien chemin de Namur	1457	Walhain
Wavre	chaussée de Longchamp, 2	1300	Wavre

Personnes de contact :

M. Laurent DAUGE — Directeur général d'in BW
Responsable environnemental
laurent.dauge@inbw.be

M. Benoît PARMENTIER — Directeur de la Transition numérique et durable
benoit.parmentier@inbw.be

M. Fabrice MEUTER — Coordinateur environnemental
fabrice.meuter@inbw.be

Liste des permis et de leur validité

Sites in BW	Echéance du permis	
Stations d'épuration		
ROSIERES	Vallée de la Lasne	16-04-27
BASSE-WAVRE	Vallée de la Dyle	09-06-28
BEAUVECHAIN	La Bruyère	13-09-42
WATERLOO		28-06-27
WAVRE-NORD	Petite Bilande	05-08-28
VILLERS-LA-VILLE	1815	21-10-23
OTTIGNIES	Céroux	24-02-24
INCOURT	Sainte-Wivinne	24-08-25
PERWEZ	Perwez	03-08-25
ITTRE	Bois-des-Nonnes	19-10-25
LASNE	Plancenoit	31-04-24
TUBIZE	Saintes	14-12-25
REBECQ	Bierghes	23-01-27
CHAUMONT-GISTOUX	Longueville	24-04-27
NIVELLES		03-10-26
GENAPPE	Ways	24-04-27
GENAPPE	Houtain-le-Val	26-10-25
REBECQ	Quenast	17-01-32
JODOIGNE	Zetrud-Lumay	08-11-31
TUBIZE		04-07-25
GREZ-DOICEAU		02-02-43
CHASTRE		11-02-24
LOUVAIN-LA-NEUVE		09-03-25
REBECQ		25-10-26
COURT-SAINT-ETIENNE	Sart-Messire-Guillaume	09-05-26
GREZ-DOICEAU	Hamme-Mille	04-08-28
ORP-JAUCHE	Orp-le-Grand	21-11-25
ITTRE	Virginal	10-04-29
BRAINE-LE-CHÂTEAU	Vallée du Hain	19-06-28
HELECINE		01-03-31
VILLERS-LA-VILLE	Sart-Dames-Avelines	22-09-31
VILLERS-LA-VILLE		12-01-31
RAMILLIES BOMAL		27-07-31
GENAPPE BOUSVAL		19-09-31
CHASTRE VILLEROUX		10-01-33
TUBIZE OISQUERCQ		08-02-36

PINCHART		23-03-40

Sites in BW		Echéance du permis
Plateformes de compostage		
Basse-Wavre		18/04/2026
Virginal		07/03/2026
Déchets – Valorisation		
CDT Mont-St-Guibert		02/06/2029
UVE Virginal		22/10/2038
Déchets – Collectes et recyclages (Recyparcs)		
Braine-le-Château		18/04/2031
Braine-le-Comte		17/05/2032
Chaumont-Gistoux		23/06/2031
Court-St-Etienne		02/07/2025
Genappe		08/05/2031
Incourt		01/02/2026
Ittre		12/03/2029
Jodoigne		08/06/2025
Nivelles		05/03/2028
Orp-Jauche		17/02/2030
Perwez		01/02/2026
Rebecq		27/01/2030
Rixensart		14/11/2032
Tubize		12/07/2030
Villers-la-Ville		18/02/2028
Walhain-Chastre		15/04/2029
Wavre		23/09/2023
Développement économique		
Crématorium de Court-St-Etienne		27/08/2029